Secrétariat Général Direction générale des ressources humaines	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

AGRÉGATION EXTERNE

DE

GRAMMAIRE

Rapport de jury présenté par

Madame Isabelle BOEHM
Professeur des Universités

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier essentiellement dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Tous les candidats intéressés trouveront des recommandations pratiques et les dernières mises à jour concernant les épreuves des concours, leur contenu, leur déroulement, ainsi que les conditions d'inscription, qui viennent de changer, dans les brochures diffusées par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'aide aux concours du second degré du site du ministère (SIAC) (http://www.education.gouv.fr/siac/siac2). Toutes les informations y sont soigneusement mises à jour et aisément accessibles.

Rappelons aussi l'existence du *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale*, dont la consultation régulière est fort utile pour tout ce qui concerne la carrière d'un enseignant (et bien plus que ce seul métier !), d'autant que certains textes, en particulier les programmes des agrégations, ne sont plus publiés que dans ce seul Bulletin.

Les textes officiels qui régissent le concours sont les suivants :

I. Conditions d'inscription requises des candidats

Voir les dispositions statutaires et réglementaires des Concours externes et internes dans l'article 5 - III du décret n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié en dernier lieu par le décret n° 2013-768 du 23 août 2013. L'arrêté du 31 décembre 2009 précise bien que le diplôme de master est désormais le diplôme de référence exigé pour se présenter au concours de l'agrégation (cf. version consolidée au Ier janvier 2012 consultable sur www.legifrance.fr).

ATTENTION, les deux pré-requis exigés depuis la session 2012 (*B.O.* du 23 mai 2011), la certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES2) et la certification en informatique et internet (C2i2e), définis par l'arrêté du 31 mai 2010, modifiés par les arrêtés du 4 mai 2011 et du 10 septembre 2012, **ne sont plus exigés** des candidats, à compter de la session 2014 (cf. article 5 du décret N° 2013-768 du 23 août 2013 publié au *J.O.* du 27 août 2013).

Il faut cependant rester vigilant en consultant régulièrement le site officiel du Ministère de l'Education Nationale (www.education.gouv. fr)

II. Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 28 décembre 2009 (*J.O.*du 6 janvier 2010) modifié en dernier lieu par l'arrêté du 24 juillet 2013, paru au *J. O.* du 27 août 2013.

SOMMAIRE

1. Présentation du concours
Composition du jury…… p. 5
Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2013……p. 6

2. Usages et conseils pratiques…… p. 8

3. Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites
Composition française…… p. 13
Thème grec…… p. 17
Grammaire et linguistique, épreuve principale
Option A, I, Ancien français…… p. 19
Option A, II, Français moderne…… p. 30
Option B, I, Grec…… p. 37
Option B, II, Latin…… p. 41
Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire
Option A, I, Grec…… p. 44
Option A, II, Latin…… p. 47
Option B I, Ancien français…… p. 50
Option B II, Français moderne…… p. 56
Thème latin…… p. 60
Version latine…… p. 64

4. Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales
Explication française sur texte au programme……p. 70
Questions de grammaire française associées à l'explication de texte français au programme…… p. 73
Exposé de linguistique, option A, ancien français ou français moderne p. 75
Exposé de linguistique, option B, grec ou latin…… p. 79
Seconde partie de la leçon de linguistique…… p. 81
Explication sur texte ancien au programme, grec…… p. 83
Explication sur texte ancien au programme, latin…… p. 85
Improvisée, grec…… p. 87
Improvisée, latin…… p. 89

1. PRESENTATION DU CONCOURS

Composition du Jury

Directoire :

Mme Isabelle BOEHM	Professeur de linguistique et littérature grecques à l'Université Lumière-Lyon 2, Université de Lyon, Académie de Lyon. Présidente.
M. Bernard COMBEAUD	Inspecteur Général de l'Education Nationale. Vice-Président.
M. Antoine FOUCHER	Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches en langue et littérature latines à l'Université de Caen, Académie de Caen. Vice-Président.
M. Alain BLANC	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rouen, Académie de Rouen. Secrétaire.

Autres membres :

M. Roger BELLON	Professeur de langue et littérature médiévales à l'Université Stendhal-Grenoble 3, Académie de Grenoble.
M. Stéphane CHAUDIER	Maître de Conférences en Langue Française à l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Académie de Lyon.
M. Jean-Marc CIVARDI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Académie de Versailles.
Mme Karine DESCONGS	Professeur en Classes Préparatoires au Lycée Henri Poincaré, Nancy, Académie de Nancy.
Mme Hélène FRANGOULIS	Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Toulouse 2 - Le Mirail, Académie de Toulouse.
M. Romain GARNIER	Maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université de Limoges, Académie de Limoges.
M. Louis PICARD	Professeur en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles au Lycée François Couperin et François Premier, Fontainebleau, Académie de Créteil.
Mme Claire POULLE	Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Franche-Comté, Académie de Besançon.

Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2013

Dans la présentation de ce volet du rapport pour la session 2012, le jury espérait bien que le nombre de candidats irait augmentant pour la session suivante, en proportion du nombre de postes offerts au concours : 7 postes en 2012, 10 postes en 2013. Il n'en a rien été : 51 étudiants inscrits au concours en 2012, 48 en 2013. Et les candidats qui ont composé sont à peine plus nombreux qu'en 2012 ! Cependant l'ensemble des copies était d'un niveau nettement plus satisfaisant : les 11 candidats admissibles avaient des moyennes générales qui allaient de 12,66 pour la meilleure moyenne (contre 11,19 en 2012) à 6,25 pour la moins bonne (contre 6,02 en 2012). Ce constat vaut pour toutes les épreuves écrites et le jury a pu remarquer que certains candidats, qui se présentaient pour la seconde fois au concours, avaient nettement progressé, par exemple en thème grec.

Comme l'année dernière, le jury a vivement regretté un abandon avant les épreuves orales, alors que le candidat avait passé deux fois la barre de l'admissibilité et fait de réels progrès.

Sur les 11 candidats admissibles, 4 étaient en option A , ce qui est tout à fait encourageant ! De plus, comme en 2012, le jury a eu la joie de donner le titre d'agrégé à des candidats très courageux et travailleurs, qui enseignent à plein temps dans le Secondaire et n'ont donc pas de bonnes conditions de préparation des épreuves du concours. Ces candidats sont pour une part d'anciens agrégatifs de grammaire, qui avaient préparé le concours de manière sérieuse il y a une petite dizaine d'années. De plus, ces candidats sont souvent en province et loin d'une université. Les cours à distance, les encouragements d'anciens camarades et les réseaux d'entraide les ont soutenus dans une préparation intensive qui a porté ses fruits ! Nous encourageons donc les futurs candidats qui prépareraient le concours dans des conditions difficiles à ne pas hésiter à prendre contact avec les étudiants et les enseignants qui assurent la préparation à l'agrégation de grammaire en France. Il est facile de trouver les sites des universités où cette préparation est encore assurée. Et il ne faut pas hésiter non plus à demander des conseils en allant prendre des contacts avec les membres du jury et avec les candidats qui se retrouvent après la proclamation des résultats. C'est à ce moment-là que le jury dispense tous les conseils possibles et que les informations les plus utiles peuvent être recueillies. Nous encourageons très vivement les futurs candidats à venir à ce moment-là au moins. Cette année, comme les années précédentes et comme l'année prochaine, la proclamation des résultats devrait avoir lieu le vendredi après-midi, à,la fin de la semaine d'oraux (fin juin ou début juillet). Les futurs candidats ont tout intérêt aussi à venir assister à des épreuves orales avant de profiter d'un moment de dialogue convivial après les résultats. Assister à telle ou telle épreuve permet de bien se rendre compte des attendus du jury et surtout de constater que ces épreuves sont tout à fait accessibles !

Si les résultats d'ensemble sont meilleurs que ceux de l'année dernière, en revanche les résultats individuels sont relativement honnêtes sans être particulièrement brillants : la dissertation française en particulier a vraisemblement moins inspiré les candidats, avec une seule copie à 15, et trois copies bien faibles (aux notes de 3, 4 et 5). Ce sont les épreuves de linguistique, tant la composition principale que la composition complémentaire, qui ont donné, comparativement aux autres épreuves, les résultats les plus satisfaisants : une seule copie a 4 à la composition complémentaire. La version latine comme le thème latin font toujours souffrir un ou deux candidats. Le manque de pratique régulière de ces exercices en est sans doute la cause.

Le jury a entendu de bonnes prestations à l'oral, en particulier en leçon : clarté, connaissances, finesse, vivacité d'esprit, avec une pincée d'enthousiasme et quelquefois le

sens de la pédagogie. Dans d'autres cas au contraire le jury a été atterré et désespéré devant une explication d'un texte du programme, et, de plus, d'un passage qui pourtant était une aubaine, comme le prologue de la pièce de Sophocle ! Le candidat a fait de grandes méprises sur le sens du texte et, à suivre la traduction autant que le commentaire, Antigone n'avait rien du personnage tel que nous le présente la scène dramatique ! Comment un élève pourrait-il avoir la moindre idée de la notion de tragique si on lui présente le texte comme le jury l'a entendu ? Il nous faut encore répéter que le commentaire d'un texte au programme doit vraiment prendre en compte l'ensemble de l'œuvre et que le jury n'entend toujours pas assez de bonnes explications. L'extrait à analyser fait partie d'un tout et doit bien être traité comme tel !

Le volet "Agir en fonctionnaire et de manière étique responsable" a été traité de manière honnête et simple, ce que le jury a apprécié. Ce volet de l'épreuve pourrait être supprimé dans les sessions à venir, mais à ce jour aucun texte n'est paru. Il est probable qu'il reste donc maintenu au moins pour la session 2014, à moins que … Surveillons les textes officiels, au cas où cela pourrait se produire ! Pour l'instant, le jury encourage les candidats à lire avec attention le compte rendu de monsieur Bernard Combeaud dans ce rapport : restons prudents !

2. USAGES ET CONSEILS PRATIQUES

Le programme du concours est fixé chaque année et renouvelé par moitié en latin et en grec. Il est publié au *B.O.E.N.* à partir de janvier de l'année de la session. Pour la session 2013, il a été publié dès la mi-décembre 2012. Les candidats ont donc le loisir de commencer à préparer les textes dès l'année précédant le concours, au moins pour une partie de programme en langues anciennes, et en tout cas avant la rentrée universitaire de l'année du concours. Nous les encourageons chaque année à le faire. Cela permet à la fois de prendre le temps de se familiariser avec les œuvres et de gagner du temps pendant l'année, tout au bénéfice des compléments qui seront apportés en cours.

Les épreuves écrites des concours des agrégations des Lettres se dérouleront simultanément, pour la session 2014, du lundi 17 mars au vendredi 21 mars. Le calendrier en est publié sur le site du ministère.

Ce concours, lourd il est vrai sur le plan technique par rapport à l'agrégation de Lettres classiques, demande une préparation en amont, dès la licence en réalité. C'est le cas, certes, pour toutes les agrégations. Mais l'agrégation de grammaire présente une particularité : les deux épreuves de grammaire à l'écrit et la leçon à l'oral sont trois épreuves techniques qui demandent l'acquisition d'un bagage solide, en linguistique ancienne ET en linguistique française médiévale et moderne.

A côté de cette particularité, il faut souligner que l'agrégation de grammaire partage avec les autres agrégations des Lettres un point commun fort : la composition française à l'écrit, d'une durée de sept heures, l'explication française à l'oral. La composition française écrite est placée depuis la session 2013, en première position. Il s'agit donc surtout de "tenir la barre" avec fermeté et confiance tout au long des épreuves en pensant bien que c'est un CONCOURS où tous les candidats sont dans des conditions analogues. Nous ajouterons qu'il faut absolument "tenir le coup" et se présenter à **toutes** les épreuves écrites. Nous ajoutons que, lorque l'on se présente à un concours, quel qu'il soit, mais à plus forte raison cette année à l'agrégation de grammaire, lorsqu'on a la chance de "passer la barre" de l'admissibilité, il faut absolument tenter de passer aussi celle de l'oral ! Les candidats ne sont pas sans savoir qu'actuellement peu nombreux sont ceux qui courageusement se présentent à une agrégation aussi lourde, répétons-le sans hésiter, que l'agrégation de grammaire. Le nombre de postes offerts à ce concours a encore augmenté pour la session 2013, comme nous l'avons déjà dit. Les candidats qui avaient préparé il y a une dizaine d'années ce concours en tant que tout jeunes étudiants, qui ont ensuite enseigné, et qui ont osé tenter leur chance cette année sans obtenir d'allègement de service, ont réussi ce concours en travaillant de manière sérieuse les œuvres du programme et en ravivant leurs connaissances et leur pratique des exercices de composition en linguistique. Nous sommes hélas dans une situation où effectivement le nombres de candidats sérieux est extrêmement modeste : ils ont toutes leurs chances. Inscrivez-vous !

Les épreuves de linguistique à l'écrit sont placées en milieu de semaine, le jeudi, et sont réparties de la manière suivante : 4h30 le matin pour la composition principale (option A, ancien français et français moderne ; option B, latin et grec) et 2h30 pour la composition complémentaire, l'après-midi (option A, latin et grec ; option B, ancien français et français moderne). Depuis la session 2013, les épreuves de la composition complémentaire sont dans toute la mesure du possible un peu allégées : les questions sont réduites (questions portant seulement sur une partie du texte, analyses de mots en nombre restreint ou bien texte d'étude court) afin de tenir compte des conditions de préparation de cette agrégation, dont on sait combien elles sont de plus en plus difficiles. Les épreuves de thème latin et de thème grec suivent la dissertation. La version latine, elle, est en dernière position. Ces épreuves ont chacune une durée de quatre heures sans changement. La préparation à toutes ces épreuves ne peut être satisfaisante sans un entraînement régulier en amont, avec une "mise en condition" : il faut faire tous ces exercices en se mettant dans les conditions du concours le plus vite possible pendant l'année de préparation, même si c'est, au début, un peu difficile. Mais plus on en fait, plus il est facile de respecter le temps imparti et de se préparer à réussir.

Les épreuves orales, qui ont lieu fin juin ou début juillet, se déroulent chacune devant un jury de trois ou quatre membres. Si un seul d'entre eux a proposé le sujet, tous les membres du jury peuvent

intervenir et toutes les questions posées sont faites pour aider le candidat à mettre en valeur ses connaissances et ses qualités. Le candidat doit donc être attentif à tous les membres du jury et surtout conserver toute son attention pour répondre à des questions bienveillantes. Il ne doit absolument rien "interpréter" dans l'attitude du jury, qui fait tout pour aider le candidat à conserver ses capacités de réaction et à mobiliser toutes ses connaissances. Le jury reste aussi neutre que possible pendant les épreuves orales.

Après la délibération finale et la proclamation des résultats, **tous** les candidats, reçus, admissibles et non admissibles, sont accueillis par les membres du jury, et peuvent consulter leurs copies. Nous encourageons très vivement les candidats qui n'ont pas été admissibles ou qui n'ont pas été reçus à venir discuter à ce moment-là avec le jury : il prodiguera tous les conseils et tous les encouragements pour une réussite future. Le jury regrette que trop souvent seuls les candidats reçus soient présents à ce moment-là. On comprend que la déception démobilise mais nous insistons sur le fait que ce sont pourtant bien les candidats qui ont échoué qui ont besoin de conseils !

Nous rappelons aussi que les épreuves orales sont publiques, mais sous certaines conditions : le public doit être muet, ne prendre aucune forme de note, laisser toutes ses affaires hors de la salle et rester correct. De plus, le président du jury, dans le souci du bon déroulement des épreuves pour les candidats, se réserve le droit de refuser la présence du public.

Nous rappelons ci-dessous les éléments concernant les différentes épreuves du concours.

Descriptif des épreuves (session 2013 et suivante)

Epreuves d'admissibilité

	Intitulé	**Coefficient**	**Durée**
1	Composition française	**9**	**7 heures**
2	Thème latin	**5**	**4 heures**
3	Thème grec	**5**	**4 heures**
4	Grammaire et linguistique Première composition	**8**	**4 heures 30**
5	Grammaire et linguistique Seconde composition	**4**	**2 heures 30**
6	Version latine	**5**	**4 heures**

Epreuves d'admission

	Intitulé	**Coefficient**	**Temps de préparation**	**Durée de l'épreuve**
1	Explication d'un texte français moderne	**12**	**2h**	**30mn** ***+ 15mn (questions + entretien)***
2	Explication d'un texte latin ou grec tiré des œuvres au programme	**9**	**2h**	**30mn** ***+ 15mn (questions + entretien)***
3	Explication improvisée sans dictionnaire	**6**	**45mn**	**15mn** ***+ 15mn (questions + entretien)***
4 4bis	**Grammaire et linguistique** Première partie Linguistique Seconde partie "Agir"	**10** **5**	**Au total 3h**	**Au total 1h :** **25mn exposé linguistique** **+10mn exposé "Agir"** **PUIS** ***+15mn entretien linguistique*** ***+10mn entretien "Agir"***

Rappelons que, pour chaque épreuve orale d'explication, en français comme en langues anciennes, sont posées après l'exposé du candidat quatre questions de grammaire normative (deux en morphologie, deux en syntaxe, en général), très simples (pendant dix minutes) qui sont associées à un entretien avec le jury qui a une durée de cinq minutes.

Ouvrages usuels essentiels mis à disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (**ATTENTION, pour l'épreuve improvisée hors-programme, aucun ouvrage n'est disposible dans la salle de préparation**) :

Dictionnaires :
Dictionnaires bilingues latin-français (F. Gaffiot) et grec-français (A. Bailly, Magnien-Lacroix)
Dictionnaire Littré
Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine
Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine
Dictionnaire culturel de la Bible
Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas :
Atlas du monde grec
Atlas de la Rome antique

Civilisation et histoire :
Guide grec antique
Guide romain antique
Histoire grecque
Histoire romaine
Dans la collection "Que sais-je ?", *Le siècle de Périclès*, *L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité*
Dans la collection "Vies quotidiennes", La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce à l'époque classique

3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANCAISE

Établi par MM. Jean-Marc Civardi et Louis Picard

Sujet :

Antoine Compagnon a écrit au sujet du roman d'André Gide :

« *Les Faux Monnayeurs* sont soumis à deux exigences contradictoires, chez Édouard comme chez Gide : d'une part embrasser la complexité du réel, d'autre part lui imposer une forme classique. Le roman est éclaté, mais il veut montrer l'écart entre la réalité et l'idée qu'on s'en fait ; il se partage entre le fait divers et le roman à idées. […] Voilà un roman à « deux foyers », à la fois réaliste et transgressif du réalisme, par conséquent très libre. »

Vous confronterez ce jugement à votre lecture des *Faux-monnayeurs*.

Résultats

Les notes de la dissertation s'étagent de 03/20 à 15/20, dont cinq notes inférieures à 10/20 et sept notes égales ou supérieures à 10/20. La moyenne, supérieure de près d'un point à celle de la session précédente, s'établit ainsi à 09,45/20. En raison du jeu des coefficients, cet exercice remplit pleinement son rôle discriminant.

Remarques sur le sujet

Le sujet était tiré de l'ouvrage collectif : M. Delon, F. Mélonio, B. Marchal et J. Noiray, A. Compagnon, *La Littérature française : dynamique et histoire II*, Gallimard, coll. « Folio essais », 2007, p. 639. C'est un livre récent et l'auteur de la partie traitant du XXe siècle est un professeur et un critique contemporain connu : pour traiter le sujet il n'était donc pas besoin de connaître l'historiographie de la critique sur Gide ou un type de lecture particulier.

C'est d'ailleurs dans ce genre de collection pour l'enseignement supérieur que le candidat, une fois la première lecture de l'œuvre au programme effectuée, peut trouver des présentations utiles pour situer celle-ci dans son époque, dans son genre ou dans la production de l'auteur.

Examen du sujet

Pour satisfaire aux exigences de l'exercice, il est indispensable de commencer par analyser le sujet dans sa spécificité. Cela devrait être un réflexe que de commencer par définir et commenter à la lumière de l'œuvre pour les mettre en relation les points saillants de la proposition de lecture que le sujet constitue. Ce travail indispensable a été trop souvent sacrifié. Il n'est sûrement pas mauvais non plus de penser très vite à des passages, des personnages, des thèmes, etc., qui viendront illustrer et étayer la réflexion et qui montrent que l'œuvre au programme est bien maîtrisée.

Ici, les termes du sujet s'organisaient selon deux séries parallèles, celle des « deux exigences contradictoires » mises en lumière par Antoine Compagnon, celle des « deux foyers », selon une expression reprise dans les *Faux-monnayeurs* et déjà présente dans le *Journal des* Faux-monnayeurs :

> Il n'y a pas, à proprement parler, un seul centre à ce livre, autour de quoi viennent converger mes efforts ; c'est autour de deux foyers, à la manière des ellipses, que ces efforts se polarisent. D'une part, l'événement, le fait, la donnée extérieure ; d'autre part, l'effort même du romancier pour faire un livre avec cela. Et c'est là le sujet principal, le centre nouveau qui désaxe le récit et l'entraîne vers l'imaginatif.[1]

[1] Gallimard, coll. « L'Imaginaire », 2010 [1927], p. 51-52.

Et en effet, cette double postulation semble contenue dans le principe de mise en abyme qui voit *Les Faux-monnayeurs* mettre en scène le romancier des *Faux-monnayeurs*.

D'une part, donc, « embrasser la totalité du réel ». Cette exigence peut s'incarner dans la multitude de lieux et de personnages, chacun de ces derniers découvrant successivement plusieurs de leurs facettes, la multiplicité et l'intrication, parfois à retardement, des intrigues. Elle peut également renvoyer à l'arrière-plan politique et esthétique de l'œuvre – qui fonctionne aussi comme un roman à clés de l'*intelligentsia* littéraire de l'entre-deux guerres. Antoine Compagnon invite à voir dans l'« [éclatement] » du roman la conséquence de cette visée totalisante qui va du « fait divers » (le suicide d'un écolier) au « roman à idées » (ne serait-ce qu'à idées sur le roman, d'ailleurs). Un tel éclatement peut renvoyer aux nombreux décrochages énonciatifs au gré desquels la voix narrative se déplace ou change de hauteur. Il correspond également aux nombreuses tentations génériques du texte, à la fois roman d'apprentissage, d'aventure (les péripéties mi-rimbaldiennes mi-conradiennes de Vincent), d'amour, d'analyse psychologique, policier ; de nombreux épisodes renvoient aussi à la satire sociale (particulièrement virulente pour la peinture des milieux protestants, de l'agitation politique ou artistique, voire tragique dans le cas de la psychanalyste Sophroniska et de son aveuglement) quand d'autres font signe du côté du symbolique (la lutte avec l'ange). « Transgressif », le roman l'est donc à tous égards, d'autant qu'il fait accéder à la dignité de la représentation romanesque des motifs possiblement scandaleux, à commencer par celui de l'homosexualité masculine.

Mais une telle déconcentration, pour reprendre une expression gidienne, aurait pour cadre une « forme classique ». Cette dernière formule a posé aux candidats de nombreux problèmes de définition, quand ils ne faisaient pas le choix de la passer tout simplement sous silence. Il faut rappeler que les apologues traduisent un goût classique chez Gide, tout comme les nombreuses sentences qui le placent dans la tradition des moralistes du XVIIe ou du XVIIIe siècle, attachés comme lui au travail d'investigation psychologique : « quiconque aime vraiment renonce à la sincérité », note ainsi Édouard dans son *Journal* à la date du 18 octobre (I, VIII). Ce classicisme est aussi à comprendre comme inscription dans la tradition romanesque. Gide reprend des éléments conventionnellement romanesques (la lettre trouvée qui donne l'impulsion à l'intrigue) tout comme il s'inscrit dans un rapport de proximité avec le réalisme du XIXe et du XXe siècle. On retrouve la question éminemment zolienne de l'hérédité dans le personnage du bâtard et dans la discussion autour du développement des espèces au début de I, XVII. La peinture des milieux sociaux, de la bourgeoisie étriquée jusqu'aux cercles littéraires n'aurait pas déparé dans *La Comédie humaine*. Édouard refusant dans son journal l'« analyse psychologique » (I, VIII), c'est Gide méprisant toute une tradition romanesque ; le même Édouard s'intéressant à la « décristallisation » amoureuse (*ibidem*), c'est un dialogue avec le Stendhal de *De l'Amour*. Le romanesque au sens le plus échevelé n'est pas absent : ironie tragique, amours plus ou moins ridicules, scènes de reconnaissance, coïncidences improbables (I, XI : Édouard découvre « par hasard » que le collégien voleur est son neveu), Diable-marionnettiste. C'est enfin le classicisme de l'énonciation : aucun procédé visiblement moderniste ne vient déstabiliser violemment dans ses habitudes un lecteur qui sait en permanence qu'il se trouve dans un *roman* – et les *Faux-monnayeurs* sont le seul texte pour lequel Gide ait revendiqué cette appellation. Si le roman est *lawless* (pour Édouard comme pour la préface de *Pierre et Jean* dans laquelle Maupassant soulignait l'impossibilité d'opérer une réduction aux règles), il n'est donc pas informe. « *L'Art de la fugue* » qu'Édouard voudrait atteindre en écrivant (II, III) et auquel Gide a pensé tôt dans la rédaction de son roman paraît très libre et enlevé mais il demande une très grande maîtrise formelle et technique.

Problématisation

Antoine Compagnon inscrit ces deux lignes de force dans une relation à la fois d'exclusion (il est question d'un « partage ») et de superposition (« à la fois »). En effet, si le roman se prête à une description dichotomique, un tel « partage » oblige à séparer des dimensions qui sont non seulement indissociables, mais qui encore se déterminent mutuellement. C'est alors la question du réalisme des *Faux-monnayeurs* qui se trouve posée, à condition de rappeler que la valeur de ce terme réside

précisément dans la relation qu'entretiennent les deux lignes de force dégagées par le sujet : exclusion, contestation, collaboration ?

Autrement dit, le réalisme est-il reconduit, éconduit ou reconstruit par les *Faux-monnayeurs* ? Cette interrogation engage, dans la lignée des réflexions d'Auerbach, celle de la *mimésis*, c'est-à-dire de la puissance par laquelle une représentation peut renvoyer au réel. C'est alors se demander si le fait de renvoyer sans cesse le roman à son artificialité compromet ou déplace sa puissance de référencialité. L'interrogation des moyens et des habitudes de la représentation en compromet-elle la finalité ? À l'horizon d'un tel questionnement peut émerger l'idée que seule l'intégration de la représentation dans la représentation peut garantir un réalisme, certes élargi, mais seul authentique.

Construction

Les correcteurs ont lu des copies bien structurées d'un bout à l'autre, avec des transitions simples et claires pour que le lecteur s'y retrouve, où le candidat a pris le temps d'examiner le sujet, d'en tirer et d'en proposer une problématique précise. Il faut montrer dans un parcours raisonné que l'on a lu de près une œuvre, que l'on en a compris les enjeux, la place dans l'histoire littéraire ou le genre ou dans un mouvement particulier, et que l'on est capable de réfléchir à un point de vue donné et de le discuter avec méthode dans une optique résolument démonstrative — ce qui n'est pas très différent de la présentation d'une œuvre ou d'un auteur à des élèves.

C'est pourquoi les plans thématiques sont à proscrire, de même que la juxtaposition d'arguments. Le propos doit progresser vers une conclusion et tous les éléments du développement doivent représenter une étape. C'est pourquoi il faut, à tout moment, ne pas perdre de vue le sujet et être capable de prendre position par rapport à lui, de manière à faire apparaître les résultats de l'enquête aux différentes phases de sa progression.

Sans vouloir proposer un plan qui vaudrait dans l'absolu, nous pouvons, en nous inspirant des copies les plus pertinentes, indiquer les grandes lignes d'une réflexion véritablement démonstrative.

Une première partie peut s'attacher à établir que les *Faux-monnayeurs* contiennent tous les signes du réalisme. Une telle saturation en devient suspecte et possiblement ironique, ce qui peut conduire à s'intéresser, dans une deuxième partie, sur la dimension novatrice du roman, qui met en crise les tranquilles habitudes du pacte romanesque sans pour autant les congédier absolument. Il devient possible d'établir, dans une troisième partie, que le romanesque se trouve problématisé, interrogé, soupçonné — *L'Ère du soupçon* et la problématique du Nouveau Roman ne sont pas si loin, certains candidats ont eu raison d'y penser. En faisant des modalités de la représentation le centre de la représentation, le réalisme est bien plus élargi que disqualifié.

Remarques générales

À des références précises tirées de l'œuvre, les seules véritablement indispensables à condition qu'elles soient présentes à des fins d'analyse et non de simple illustration, il peut être utile d'ajouter des éléments externes qui permettent au propos de gagner en acuité et en pertinence. Le jury a ainsi trouvé dommage que *Les Caves du Vatican*, qui sont certes une « sotie » mais aussi l'œuvre narrative immédiatement antérieure aux *Faux Monnayeurs* n'aient pas été citées : du point de vue des personnages ou de l'intrigue, Gide y introduisait déjà des nouveautés ou des objets de scandale. À l'inverse, le jury se réjouit de rencontrer dans certaines copies des références à d'autres livres de Gide ou des mentions bienvenues d'auteurs étrangers contemporains, par exemple les romanciers anglo-saxons ayant expérimenté le flux de conscience dans la narration.

Rappelons aussi, pour finir, que l'expression doit être nette et dans un niveau de langue courant qui s'interdit les familiarités (l'anglicisme verbal *dealer*, même entre guillemets et dans le contexte de l'écoulement de fausse monnaie, est difficilement acceptable, par exemple). Le français se prête aux longues phrases, mais il faut qu'elles soient clairement ordonnées et pas simplement accumulatives jusqu'à l'obscurité. Quant aux fautes d'orthographe d'usage ou d'accord, elles sont vraiment inacceptables dans un tel concours, même si une épreuve de sept heures est épuisante : relire posément est essentiel. La correction est une politesse que l'on se doit à soi-même avant de la devoir à ses lecteurs. C'est aussi la condition première de la lisibilité.

Exercice exigeant, la composition française n'est pas pour autant un exercice impossible, de nombreuses copies l'ont, cette année encore, prouvé. Mais elle suppose une familiarité avec l'œuvre et ses enjeux que seule une connaissance intime et précise des textes rend possible.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THEME GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Sujet

Platon disait que les corps n'avaient jamais existence, oui[1] bien naissance, estimant qu'Homère eût fait l'océan père des dieux, et Téthis la mère, pour nous montrer que toutes choses sont en fluxion, muance et variation perpétuelle : opinion commune à tous les philosophes avant son temps, comme il dit, sauf le seul Parménide, qui refusait mouvement aux choses, de la force duquel il fait grand cas ; Pythagore que toute matière est coulante et labile ; les Stoïciens, qu'il n'y a point de temps présent, et que ce que nous appelons présent n'est que la jointure et assemblage du futur et du passé ; Héraclite, que jamais homme n'était deux fois entré en même rivière ; Epicharme, que celui qui a pieça[2] emprunté de l'argent ne le doit pas maintenant ; et que celui qui cette nuit a été convié à venir ce matin dîner, vient aujourd'hui non convié, attendu que ce ne sont plus eux : ils sont devenus autres ; et qu'il ne se pouvait trouver une substance mortelle deux fois en même état, car, par soudaineté et légèreté de changement, tantôt elle dissipe, tantôt elle rassemble, elle vient et puis s'en va. De façon que ce qui commence à naître ne parvient jamais jusques à perfection d'être, pour autant que ce naître n'achève jamais, et jamais n'arrête, comme étant à bout, ains, depuis la semence, va toujours se changeant et muant d'un à autre.

Montaigne, *Essais*, II, 12

1. *oui* : équivaut ici à "mais".

2. *pieça* : signifie "il y a longtemps".

Compte rendu et conseils

Sur les copies soumises à la correction, deux ont obtenu cette année la note de 16. La moyenne de l'épreuve est de 9,63, alors que celle de l'an dernier était de 9. L'épreuve de thème grec est donc globalement satisfaisante et encourageante. Les copies notées au-dessus de 11,5 ont révélé un niveau de connaissances louable et le jury a eu plaisir à lire certaines d'entre elles qui alliaient à la correction de la langue une grande finesse d'interprétation et une certaine habileté à manier les tours propres à la langue grecque : les meilleurs candidats n'ont pas hésité à employer l'optatif oblique dans une finale, à mettre à l'infinitif les verbes de relatives intégrées dans un passage au discours indirect. Le jury a d'autre part été sensible au respect de la tonalité philosophique de cette page de Montaigne : il a apprécié l'emploi de termes platoniciens voire aristotéliciens, comme les verbes ἀλλοιοῦσθαι ou μετασχηματίζεσθαι.

Quant aux copies qui ont des notes inférieures à 7, elles comportent un certain nombre d'erreurs de morphologie et de syntaxe qui auraient pu être évitées si leurs auteurs avaient fait dès le début de leur préparation à l'agrégation de grammaire, une révision exhaustive des connaissances élémentaires.

Pour les futurs candidats, nous nous limiterons à trois recommandations :

1) Faire quelques exercices d'entraînement au thème dès la première année de Master. L'année de préparation à l'agrégation, il faut avoir fait au moins cinq ou six thèmes en temps limité.

2) Au cours de cette année de préparation, pratiquer la lecture cursive de textes classiques en prose attique, et, à l'aide d'une traduction, faire des exercices de rétroversion, excellent moyen de se familiariser avec les hellénismes les plus fréquents.
3) Le jour de l'épreuve, consacrer 20 minutes à relire son thème sur la copie, non sur le brouillon. Les candidats bien entraînés verront alors rapidement les étourderies et les fautes d'accent les plus grossières.

Il est inutile de faire ici un relevé exhaustif des erreurs commises par les candidats. Les grosses fautes de morphologie (telles les erreurs de flexion, les confusions de déclinaison, la méconnaissance de la conjugaison d'un verbe contracte comme ἀλλοιόω-ῶ ou la création de formes verbales fantaisistes) ont été relativement rares. En revanche, les erreurs sur les voix ont été assez fréquentes : pour traduire « que toutes choses sont en fluxion, muance et variation perpétuelle », certains candidats ont écrit ὅτι πάντα ῥεῖται καὶ μεταβάλλει καὶ ἀεὶ κινεῖ alors qu'on attendait : ὅτι πάντα ῥεῖ (bien sûr !) καὶ μεταβάλλεται καὶ ἀεὶ κινεῖται. Les candidats n'ont pas non plus su transposer en grec les différents temps du passé utilisés par Montaigne : imparfait, aoriste et parfait sont employés au hasard, souvent en fonction des connaissances ou des ignorances en morphologie verbale…

Plus dangereuses ont été les entorses à la syntaxe. De nombreuses copies montrent que les candidats ignorent souvent les règles élémentaires de la coordination grecque : ils calquent sur la structure française « A, B et C » une traduction du type A, B καὶ Γ là où il faut dire : A καὶ B καὶ Γ. Certains candidats ignorent d'autre part qu'au discours indirect les complétives introduites par ὅτι maintiennent le temps et le mode du discours direct, et que l'optatif oblique est possible uniquement après un verbe principal à un temps secondaire du passé. D'autres candidats n'ont pas su construire le verbe ἀρνεῖσθαι : rappelons, à propos de Parménide « qui refusait mouvement aux choses », que ce verbe se construit avec une proposition infinitive précédée d'un μή explétif et que l'on emploie μὴ οὐ uniquement quand le verbe ἀρνεῖσθαι est lui-même nié.

Le texte présentait peu de difficultés de compréhension. Le jury a cependant regretté la traduction du subjonctif de supposition « eût fait » par un irréel du passé, alors qu'il fallait employer ici l'infinitif aoriste sans ἄν et traduire « estimant qu'Homère eût fait l'Océan père des dieux » par ἐνόμιζε δὲ τὸν Ὅμηρον θεῶν πατέρα ποιῆσαι τὸν Ὠκεανόν. Le jury a également regretté la confusion entre Téthys, ἡ Τηθύς, -ύος, l'épouse d'Okéanos, (orthographiée Téthis par Montaigne) et Thétis, ἡ Θέτις, ιδος la mère d'Achille. Mais la confusion entre Parménide et le mouvement qu'il nie a semblé plus grave au jury : traduire « Parménide, qui refusait mouvement aux choses, de la force duquel il fait grand cas » par ὁ Παρμενίδης ὃς οὐκ ἔφη τὰ χρήματα κινεῖσθαι δύνασθαι, καίτοι περὶ πολλοῦ ταύτην τὴν δύναμιν ποιεῖται frôle le non-sens, alors qu'il n'était pas difficile d'écrire ὁ Παρμενίδης, οὗ περὶ πολλοῦ ποιεῖται ὁ Πλάτων τὴν τῆς συνέσεως δύναμιν, ἠρνεῖτο μὴ κινεῖσθαι τὰ ὄντα.

Plus surprenante et plus amusante a été la traduction de « il ne se pouvait trouver une substance mortelle deux fois en même état » par οὐ δύναται τὸ φάρμακον δὶς εἶναι ἐν τῷ αὐτῷ τόπῳ, là où on attendait οὐκ ἔστι θνητῷ τινι ὄντι δὶς κατὰ τὴν αὐτὴν κατάστασιν ὁμοίως ἔχειν. Ces emplois à contresens de φάρμακον et de τόπος sont l'occasion de rappeler aux candidats qu'il faut toujours se méfier des dictionnaires de thème et vérifier dans le dictionnaire de version si le sens des mots grecs que l'on a choisis convient dans le contexte.

COMPOSITION PRINCIPALE
Option A
I
RAPPORT SUR L'EPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS
Établi par monsieur Roger BELLON

Sujet

TEXTE

Le poète est entré dans le jardin d'Amour et son attention se fixe, parmi toutes les roses, sur un bouton tout près d'éclore ....

[1678] Li dieus d'amors qui, arc tendu,
[1679] Avoit touz jorz mout entendu
[1680] A moi porsivre et espier,
[1681] Si ere apoiez lez .i. figuier,
[1682] Et quant il ot aparceü
[1683] Que j'avoie einssi esleü
[1684] Ce boton, qui plus me plesoit,
[1685] Que nus des autres ne fesoit,
[1686] Il a tantost pris une flesche;
[1687] Et quant la corde fu en coche
[1688] Il entesa jusqu'a l'oreille
[1689] L'arc qui estoit forz a merveille
[1690] Et trait a moi par tel devise
[1691] Que parmi l'ueil m'a ou cuer mise
[1692] La saiete par grant redor;
[1693] Alors me prist une fredor
[1694] Dont j'ai desouz chaut peliçon
[1695] Santie puis mainte friçon.
[1696] Quant j'oi einssi esté bersez,
[1697] A terre sui tantost versez:
[1698] Li cors me faut, li cors me ment,
[1699] Pasmez jui iqui longuement.
[1700] Et quant je ving de paumoisson,
[1701] Que j'oi mon sen et ma reson,
[1702] Je fui mout vains, et si cuidié
[1703] Grant fes de sanc avoir vuidié.
[1704] Mes la saiete qui me point
[1705] Ne traist onques sanc de moi point,
[1706] Einz fu la plaie toute seche.
[1707] Je pris lors a .ij. mains la fleche
[1708] Et commençai lor a tirer
[1709] Et en tirant a sospirer.

G. de Lorris, *Le Roman de la Rose*

QUESTIONS

1- **Traduire** le texte en français moderne (*4 points*).
2- **Phonétique** (*4 points*) :
Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *tendu* (1678, latin : **tendutum*) et de *jorz* (1679, latin : *diurnos*) .
3- **Morphologie** (*4 points*) :
Décrire la formation et l'évolution du paradigme de *forz* (1689), depuis les origines jusqu'au français moderne.
4- **Syntaxe** (*4 points*) :
La subordination dans tout le passage.
5- **Vocabulaire** (*4 points*) :
Etudier dans une perspective diachronique et synchronique *entendre* (*entendu*, 1679) et *sen* (1701).

Commentaire de la session 2013 :

Cette année encore, le nombre des candidats ayant remis une copie au titre de l'option A a augmenté en valeur absolue comme en valeur relative : 4 candidats sur 11 (36% du total), 3 candidats sur 9 en 2012 (33% du total), 3 candidats sur 10 en 2011 (30% du total), 4 candidats sur 18 en 2010 (28,58 %) et 5 candidats sur 22 en 2009 (soit 23,72).

Les notes obtenues en ancien français se situent entre 6,75 et 15 et la moyenne générale pour la partie « ancien français » de la composition principale s'établit à 11,6/20, en progression sensible par rapport à celle des années précédentes (10,6/20 en 2012, 9,8 en 2011 et 8,15 en 2010) ; le jury se félicite que ces résultats aient permis aux 4 candidats de l'option A d'être admissibles car l'épreuve avait été préparée avec sérieux. S'il est possible d'extrapoler à partir d'un lot si peu fourni, on dira que manifestement c'est le temps qui a manqué pour traiter convenablement l'ensemble des questions ! C'est donc l'occasion de rappeler aux candidats qu'il s'agit là d'un point essentiel et que la maîtrise de temps ne peut être acquise que par les exercices en temps limité.

Remarques générales sur les épreuves des deux options :

Préalable : Comme les années précédentes, le jury attire l'attention des candidats des deux options A et B sur l'intérêt qu'ils ont à lire les deux rapports (composition principale et composition complémentaire), qui sont à envisager en complémentarité : afin d'éviter les redites, commentaires et recommandations ne sont pas répétés. Pour nuancer, on ajoutera que la perspective des sujets n'est cependant pas exactement similaire, les questions posées aux candidats de l'option A imposant un traitement approfondi. Enfin, il convient de le rappeler ici, le rapport du jury n'a pas pour objectif de fournir aux candidats un corrigé-modèle complet du sujet proposé ; il s'agit plutôt de dresser le bilan critique de ce qui a été lu dans les copies corrigées et aussi de formuler clairement les attentes du jury à l'intention des candidats de la session à venir.

1) Le cadre de l'épreuve :
Il est stable puisque les candidats sont invités à traiter cinq questions :
a) Traduction : le jury rappelle que si en général l'ensemble du passage proposé est à traduire, il est également envisageable que l'exercice ne porte que sur un extrait de ce passage. Il importe, dans cette question comme dans les suivantes, de lire attentivement le libellé afin de ne pas perdre un temps précieux.
b) Phonétique : Etude de l'histoire phonétique d'un mot (option B) ou de deux mots (option

A) pris dans le texte. Les étymons, donnés dans le sujet en 2012 pour les deux options, ne sont pas systématiquement indiqués.
c) Morphologie : étude en diachronie de la formation et de l'évolution d'un paradigme courant (nominal, adjectival, verbal ou pronominal) : ici encore l'étymon peut apparaître dans le sujet, sans que ce soit une obligation.
d) Syntaxe : souvent, comme en 2009, 2010 et 2011, les candidats ont eu à traiter une question de synthèse conduisant à étudier un corpus d'occurrences relevées dans la totalité ou dans un extrait du texte. A cette question peuvent s'adjoindre, comme ce fut le cas lors des sessions 2007 et 2006 du concours pour les options A et en 2009 pour les options B, une ou deux questions ponctuelles, portant sur une tournure, un syntagme ou une phrase particulièrement intéressants. Il est également envisageable que la question de syntaxe ne porte que sur des points particuliers. Les questions ne sont pas forcément liées entre elles.
e) Vocabulaire : étude de l'histoire sémantique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A), choisis dans l'extrait à traduire. Le nombre des termes proposés peut être accru, par exemple pour aborder un champ notionnel. Les étymons ne sont jamais donnés.

Le jury n'impose pas que les réponses suivent l'ordre du sujet, mais il demande que la numérotation des questions soit respectée et clairement indiquée dans la copie ; il déconseille fortement le traitement éclaté d'une unique question (un mot de phonétique à la suite de la traduction, l'autre entre un peu de morphologie et un peu de vocabulaire par exemple). Cette pratique prive en effet le développement de toute continuité. Elle interdit en outre au candidat de procéder par renvoi synthétique à des commentaires précédemment énoncés, ce qui contraint à des répétitions et donc à une perte de temps. De surcroît, travailler dans un premier temps la traduction évite de grossières erreurs dans les réponses suivantes.

Ainsi conçue, l'épreuve d'ancien français peut être fort gratifiante pour les candidats qui ont accompli un travail régulier de préparation, seul moyen pour les futurs agrégés de grammaire d'accéder à la connaissance des états de langue du Moyen Age, et donc seule voie pour appréhender l'histoire de la langue française dans son ensemble.

2) Quelques principes de notation :

En 2012, chacune des questions a été notée sur 4, comme l'indiquait le barème. Cette répartition des points n'est pas immuable. Comme le sujet est un ensemble, conçu pour être traité dans le temps imparti, le traitement de certaines questions peut requérir moins de temps que celui nécessaire pour d'autres questions. Il appartient au candidat de faire preuve de jugement et de savoir discerner rapidement, pour s'y consacrer, les points les plus intéressants. Les correcteurs attirent l'attention sur le fait qu'une question qui paraît brève peut nécessiter un traitement approfondi.

La note globale s'obtient par addition des notes partielles ; c'est dire combien il importe de ne délaisser aucun des domaines d'interrogation, même si on a fait le choix d'en privilégier certains. Il va de soi que, si la seule question notée par soustraction est la traduction, nous sanctionnons négativement les erreurs grossières d'orthographe, surtout s'il s'agit d'orthographe grammaticale ! L'exigence d'une relecture sérieuse et attentive nous paraît, pour un concours du niveau de l'agrégation, devoir être acquise et la qualité de la rédaction en une langue française correcte et élégante est bien entendu directement prise en compte.

Le jury attend des explications claires et fermes, sans imposer aucune théorie ni aucune école particulière et, contrairement à une légende tenace, il n'est pas plus guillaumien en syntaxe qu'adepte des théories de la grammaire générative ! Il se défie autant d'une terminologie clinquante utilisée sans fondement que d'une analyse platement descriptive, de courte vue. Que les candidats soient convaincus que l'honnêteté dans la pensée et dans la langue est appréciée.

Cet impératif de rigueur impose le contact longuement répété au cours de la préparation

avec des ouvrages de référence, considérés dans leur apport particulier ; les rapports du jury des années antérieures – notamment celui de l'année 2006, à compléter par les suivants - sont accessibles en ligne et comportent des indications bibliographiques auxquelles nous renvoyons. Les candidats à la session 2014 y adjoindront un manuel assez récent qui les aidera à travailler la question de vocabulaire : Roland GUILLOT, *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Champion, Unichamp-Essentiel, n°18, Paris, 2008. Nous rappelons encore que la *Syntaxe de l'ancien français* de Ph. Ménard offre une riche description de la langue médiévale, dans une approche traditionnelle. La fréquentation assidue du *Précis d'ancien français* de G. Joly - il convient d'utiliser la seconde édition parue chez A. Colin, dans la collection U, Linguistique en 2009 - et de la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant permet d'intégrer de façon judicieuse et pertinente les apports de la linguistique.

On complètera ces propos généraux en soulignant la perspective qui guide correcteurs et interrogateurs dans la conception des sujets en Ancien français pour l'agrégation de grammaire. Considérant le prestige de ce concours, ils requièrent une réelle sensibilité linguistique et des connaissances claires autant que solides en matière d'histoire de la langue française sans pour autant que tous les candidats soient destinés à devenir des spécialistes du Moyen Age. Le texte au programme de la session 2013 ne demande aux candidats aucune exigence particulière : il s'agit de la langue classique du milieu du XIIe siècle, sans la moindre teinte dialectale et sans particularité déconcertante de graphie.

Bilan de l'option A et recommandations aux futurs candidats

I- Traduction :

La traduction est un exercice qui ne s'improvise pas le jour du concours mais qui se prépare avant le début des cours et qui se prolonge tout au long de l'année universitaire, servant ainsi de point de départ à une connaissance approfondie du texte ; chaque candidat doit mettre au point une traduction personnelle ET écrite du texte ; cet exercice s'apparente à un exercice d'écriture à contrainte : on y vérifie la connaissance de la langue médiévale, mais aussi l'aptitude du candidat à manier convenablement la langue française contemporaine : tout manquement aux règles de l'orthographe (par ex. "quand il *eût remarqué" ou la confusion entre "archer" et "archet") et de la ponctuation, de la syntaxe et de la morphologie est sanctionné au même titre que toute erreur dans la compréhension du texte médiéval.

Le passage proposé ne contenait pas de difficulté particulière et les candidats ne se sont pas laissés désorienter par des termes d'usage courant comme les verbes *traire* (passim), *entendre a* (*avoit entendu a*, v.1679), *eslire* (*avoie esleü*, 1683) ou les substantifs *devise* (v.1690, "manière, façon" et non pas "parole") *saiete* (v.1692 et 1704) ou *paumoison* (1700) ; la seule difficulté réelle se trouve au vers 1698 : le texte de l'édition de référence (*li cors me faut, li cors me ment*) masque en fait la progression voulue par le narrateur (chute à terre puis évanouissement) et présente dans la graphie d'autres manuscrits qui donnent *li cors me faut, li cuers me ment* ; les traductions qui ont vu dans les 2 parties du vers une variation sur l'idée soit de la défaillance physique soit de la perte de conscience n'ont pas été sanctionnées. La vraie difficulté du passage résidait dans le rendu des mots-outils, en particulier l'adverbe de temps *tantost* (v.1686 et 1697, dans les deux cas dans la régissante après une temporelle antéposée) et l'adverbe *si* aux vers 1681 et 1702 : il s'agit là d'un adverbe de phrase qu'on ne pouvait pas faire disparaître dans la traduction : dans la seconde occurrence on pouvait même lui donner une valeur consécutive. De même il est impossible d'escamoter l'adverbe *einz* (v.1705) avec sa construction particulière (première proposition avec verbe affecté de la

négation + *einz* + seconde proposition avec verbe sans négation) et son sens fort de ”bien au contraire”. Enfin les candidats devaient se garder du calque pour rendre *et quant* (v.1682, 1687 et 1700) et il convient de rappeler que dans un texte narratif l'emploi de *et* en début de phrase après une ponctutation forte confère à la conjonction de coordination une forte valeur rhétorique : la traduction répétée par ” Et quant... ” constitue une maladresse grave.

Il apparaît que les exhortations des rapports précédents ont été entendues ! Les candidats savent maintenant que les correcteurs peuvent témoigner leur satisfaction en attribuant des «bonus» pour récompenser une traduction particulièrement précise et élégante ou la reconnaissance d'un fait de langue peu fréquent.

II) Phonétique :

Il convient de rappeler ici tout d'abord les incontournables points de méthode : il faut tout d'abord transcrire l'étymon latin en alphabet phonétique (Bourciez, Bourciez avec adaptation G. Zink ou API, au choix), ensuite faire figurer sur cet étymon l'accent tonique ainsi que (chaque fois que c'est possible) la quantité des voyelles et enfin retracer l'histoire du mot (dans sa globalité) de manière chronologique. À chaque étape, il est indispensable de nommer le (les) phénomène(s) essentiel(s) et de le(les) décrire rapidement, la simple énumération des formes reliées par le signe > étant tout à fait insuffisante ! Les dates des principales transformations des phonèmes depuis le latin jusqu'au moyen français doivent également être connues, mais le jury admet toutes les datations proposées par les différents manuels utilisés par les candidats, à condition que la chronologie relative soit scrupuleusement respectée. L'évolution doit être poursuivie au-delà du moyen français jusqu'à la forme actuelle du mot et à partir de l'ancien français chaque étape de l'évolution doit comprendre un commentaire détaillé des graphies, celle du texte d'étude mais aussi celles des autres graphies attestées.

1) A titre d'exemple, voici le traitement attendu pour le second mot :

Transcription : LC *diurnos* [dĭŭ̆rnos] > AF *jorz* [džúrs] > FM *jours* [žúR] ;
Etymon : accusatif pluriel masculin de l'adjectif qualificatif *diurnus* ;
Accentuation : ce mot comportant une avant-dernière syllabe entravée (*di - ur - nos*), celle-ci est donc longue et la voyelle de cette syllabe - le [u] bref - porte l'accent : [diŭ̆rnos].
Evolution **:**

- dès le Ier siècle avant J.C., le [ĭ] non tonique et en hiatus passe à [y] (yod), ce qui constitue la première manifestation de la tendance à l'abrégement des mots : [dyŭ̆rnos].

- au III^e^s., le [d] explosif et initial devant yod se palatalise : le yod communique sa palatalité à la consonne qui le précède, ce qui entraîne un recul du point d'articulation de la dentale [dy] > [ḏy]: [ḏyŭ̆rnos] ; très peu de temps après se produit l'assibilation [ḏy] > [d͡ży] : [d͡żyŭ̆rnos].

- au IV^e^s., fin de la période de substitution des oppositions d'aperture (timbre) aux oppositions de quantité, le [ŭ̆] bref accentué passe à [ǫ́] fermé : [d͡żyǫ́rnos].

- au VII^e^s., le groupe initial se dépalatalise : l'affriquée perd sa palatalité et le yod s'amuit : [d͡żǫ́rnos] ; à peu près à la même époque, la voyelle finale s'amuit à son tour
et dans le groupe triconsonantique [-rns-] créé en position finale par l'effacement de la voyelle finale, la consonne nasale [n] perd son caractère nasal et passe à la consonne orale correspondante [d], puis cette consonne sonore s'assourdit en [t] au contact du [s] final : ce [t] se combine avec la consonne qui suit [s] pour donner l'affriquée [ts] notée *z* par les scribes : [d͡żǫ́rts] .

- à la fin du XII^e^s., le [ó] tonique entravé qui ne s'était pas diphtongué en raison de l'entrave se ferme en [ú] : [džúrts].

Pour noter ce phonème [u], disparu de la langue depuis l'antériorisation inconditionnée de toutes les voyelles [u] en [ü] au VIII^{e}s., le graphème *u* n'est plus disponible puisqu'il sert à noter le phonème [ü], aucun changement de graphie n'ayant marqué l'antériorisation inconditionnée ; les scribes utilisent alors le digramme *ou* emprunté aux mots dans lesquels s'est formée une diphtongue de coalescence à partir du groupe voyelle [o] + consonne l en position implosive (*colpum* par exemple) ; ce digramme *ou* servait à noter la diphtongue de coalescence [ou] avant que celle-ci ne se simplifie en [u] ; mais la graphie ne prend en compte que très lentement le changement phonétique et reste longtemps encore au XIII^{e}s. *jorz*.

- au XIII^{e}s., les affriquées se simplifient par disparition de leur composante occlusive : [dž] > [ž] et [ts] > [s] : [žúrs]. La prononciation de la consonne finale [s] commence à subir l'usure graduelle et graduée (s / ø /z) selon la position (à la pause / devant mot à initiale consonantique / devant mot à initiale vocalique) du mot dans la chaîne parlée ; dans la graphie *jo(u)rs* remplace progressivement *jo(u)rz*.

- fin XVI^{e}s - début XVII^{e}s., l'évolution s'achève avec le passage de [r] apico-alvéolaire à [R] dorso-vélaire et l'effacement complet de la consonne finale, sauf cas de liaison très étroite : [žúR(z)], graphie *jours*, le graphème s fonctionnant comme marque du nombre.

Les candidats devaient bien entendu commenter et caractériser la graphie *jorz* alors qu'à l'époque du texte (fin du premier tiers du XIII^{e}s.) la forme phonétique est, on vient de le voir, [žúrs] : cette graphie *jorz* est doublement conservatrice dans la mesure où elle ne prend en compte ni la fermeture de la voyelle tonique ni la simplification de la consonne affriquée finale.

2) pour le premier mot (*tendu*) je ne ferai que quelques remarques sur ce qui a posé problème aux candidats, c'est-à-dire les différentes étapes de la nasalisation de la voyelle tonique :

- la première étape est celle de la nasalisation proprement dite, au XIe s. :

a) dans la première partie du siècle, l'articulation propre à la consonne nasale (abaissement du voile du palais pour une évacuation de l'air à la fois par les fosses nasales et le conduit buccal) commence par anticipation avant la fin de la prononciation de la voyelle orale qui précède (ici le [ẹ]) : la résonance nasale touche la fin de la prononciation de cette voyelle puis progressivement toute la prononciation : [ẹn] > [ẹ̃n] mais la consonne nasale, ici en position implosive devant [d], continue dans tous les cas d'être articulée.

b) dans la seconde partie du même siècle, l'influence ouvrante née de l'articulation nasale s'exerce sur la voyelle nasalisée, qui s'ouvre de 2 degrés : [ẹ̃n] > [ẹ̃n] > [ã̃n].

A la fin du XIe s., le mot a atteint la forme suivante : [tã̃ndü], graphié *tendu* ou *tandu*.

- le phénomène dit d'allègement de nasalité (phénomène appelé parfois de façon impropre "dénasalisation") est daté de la période fin XVIe s. - début du XVIIe s. : dans le groupe constitué par une voyelle nasalisée et une consonne nasale, l'allègement se fait en fonction de la position de la consonne nasale :

a) si cette dernière est en position implosive ou finale, elle s'efface mais elle est conservée dans la graphie comme marque visuelle de la nasalisation : dans ce cas on ne peut pas parler de dénasalisation, ou seulement de « dénasalisation partielle du groupe » ;

b) si la consonne nasale est en position explosive, elle se maintient et la voyelle nasale est dénasalisée, passant à la voyelle orale correspondante.

Pour le mot [tã̃ndü], la consonne nasale en position implosive s'afface : [tã̃dü], et la graphie (d'origine étymologique) *tendu* s'impose ; il faut noter le changement de statut du *n* : dans la graphie médiévale, c'est un graphème qui note la consonne nasale [n] toujours articulée après la voyelle nasalisée, alors que dans l'orthographe moderne le *n* est le second élément du digramme *en* qui note la voyelle nasale [ã̃].

Les candidats doivent savoir que l'analyse des graphies n'est pas une étape facultative, c'est une obligation pour toute étude phonétique ; la plupart des candidats l'ont bien compris et les correcteurs espèrent qu'à la session prochaine ils auront l'occasion de lire de judicieuses analyses des graphies médiévales d'un texte du XIIe s. .

III- Morphologie :

Le sujet ne pouvait en aucun cas désorienter les candidats raisonnablement préparés, mais cette année encore les copies pèchent le plus souvent par insuffisance de méthode dans la présentation des résultats de leurs analyses : il faut combiner un cadre chronologique strict et une analyse non pas fragmentée forme par forme, mais embrassant l'ensemble du paradigme ; les changements phonétiques ont leur place dans une analyse morphologique, mais ils ne doivent pas constituer l'axe directeur de l'exposé ni l'essentiel de l'étude ; à partir de la période de l'AF, il faut toujours soigneusement opérer 2 distinctions essentielles : d'abord entre les changements phonétiques réguliers et les changements dus à une réfection analogique, ensuite entre les changements phonétiques et les changements graphiques.

Pour la méthode à mettre en œuvre dans le traitement d'une question de ce type, je renvoie les candidats au rapport de l'épreuve complémentaire de 2010 et je m'en tiens ici aux points essentiels :

Il faut commencer par identifier la forme à étudier, donner son paradigme en AF et analyser celui-ci (« identifier, décliner, analyser ») :

forz (1689) est ici une forme de CSS au Masculin (l'adjectif est attribut du sujet *qui*, dont l'antécédent est *l'arc*) et le paradigme est :

Masculin :

CSS *forz*	CSP *fort*
CRS *fort*	CRP *forz*

Féminin :

CSS *forz (fort)*	CSP *forz*
CRS *fort*	CRP *forz*

Il s'agit donc d'un adjectif de type 2 (sans morphème démarcateur de genre), à base unique et il est faux d'écrire qu'il est épicène : les formes de CSP (*fort* et *forz*) ne sont pas identiques !

Il faux ensuite étudier en diachronie la formation et l'évolution du paradigme

I) en latin

A) en Latin Classique

L'adjectif est uniforme ou "épicène", c'est-à-dire qu'il possède les mêmes formes au Masculin et au Féminin :

CSS *fortis*	CSP *fortes*
CRS *fortem*	CRP *fortes*

Il est inutile à ce stade de donner le paradigme latin entier avec les formes de génitif, datif et ablatif !

B) en Latin vulgaire

Il n'est pas nécessaire de s'apesantir sur les phénomènes phonétiques réguliers (mutation vocalique, effacement phonétique du *m* final) ; il faut surtout mentionner la réfection analogique du NP masculin *fortes* en **forti*, sur le modèle des substantifs masculins de type

1, car cette réfection "casse" le modèle épicène ; on a donc en LV :

Masculin

CSS *fortis*	CSP *forti*
CRS *forte*	CRP *fortes*

Féminin

CSS *fortis*	CSP *fortes*
CRS *forte*	CRP *fortes*

II) du LV à l'AF

Il faut absolument éviter de donner une étude complète de chacune des 8 formes du tableau précédent : les explications phonétiques doivent être subordonnées à un plan propre à l'analyse morphologique en diachronie ;

Les formes *forte* et *forti* évoluent régulièrement (effacement régulier des voyelles finales autres que a) en [fǫ́rt], graphie *fort* (la consonne finale est articulée en toute position jusqu'au XIII^{e}s.) et les formes *fortis* et *fortes* évoluent régulièrement (effacement régulier des voyelles finales autres que a et formation en finale de la consonne affriquée [ts]) en [fǫ́rts], graphie *forz* ; l'analyse morphologique montre que, au-delà de la perturbation créée dans la graphie par l'utilisation du graphème *z* pour noter l'affriquée [ts], le paradigme fonctionne de façon régulière sur 2 formes : une forme analysable en Base + morphème Ø (*fort*) et une forme analysable en Base + morphème casuel *s* (*forz*), en l'absence de tout morphème démarcateur de genre. On note l'existence d'une forme de neutre *fort*, analysable en Base + morphème Ø.

III) de l'AF au FM

Il convient d'être ici très précis et de ne pas se contenter de formules vagues sur la ruine du système casuel et l'alignement sur le type *bon-bone* ; on doit procéder en 3 étapes :

a) avec l'abandon du système casuel, seules les formes de CR sont conservées : *fort* au Singulier et *forz* ou *fors* au Pluriel ; la forme *fors*, qui prend en compte la simplification de la consonne affriquée, marque l'effacement de la consonne finale de la Base tandis que pour *fort* la consonne finale est toujours graphiée mais voit sa prononciation s'user, en particulier devant les mots à initiale consonantique.

b) l'apparition au Féminin de formes analogiques (du type 1 des adjectif *bon* / *bonne*) pourvues du morphème *-e* démarcateur de genre date de la fin du XIIIes. : les formes de Féminin *forte* et *fortes* (avec prononciation de la consonne finale de la Base) apparues de façon sporadique d'abord, s'imposent définitivement à la fin de la période du MF.

c) à la fin du XVIe s. avec l'usure définitive des consonnes finales [s] et [t] on a donc au plan phonétique les formes [fǫ́R] au Masculin (*fort* et *fors*) et [fǫ́Rtə] au Féminin (*forte*) : on rétablit alors (avec des résistances jusqu'à la fin du XIXe s.) par souci d'harmonie graphique du paradigme le *t* final au Masculin pluriel alors qu'il n'est jamais prononcé : *fort* et *forts*.

IV) en FM

La marque du nombre n'existe plus qu'à l'écrit et à l'écrit le *s* est devenu un morphogramme grammatical ; en revanche la marque du genre est présente à l'écrit et à l'oral :

Féminin *forte - fortes* [fǫ́Rtə]

Masculin *fort - forts* [fǫ́R] ;

le Masculin se caractérise à l'oral par l'effacement de la consonne finale de la base (le [t]) et à l'écrit par la présence du morphogramme lexical *t* .

IV- Syntaxe

La question est classique (elle a été donnée pour la composition complémentaire en en

2011 et elle est traitée dans toutes les préparations), le corpus de longueur très raisonnable (13 occurrences), et le résultat est globalement satisfaisant, mais les correcteurs ne peuvent se départir d'un certain sentiment de frustration, car avec un peu plus de méthode dans l'analyse, les réponses qu'ils ont lues et évaluées auraient pu devenir encore meilleures et pour certaines atteindre l'excellence !

Il convient de rappeler tout d'abord que si le sujet de cette année ne comportait qu'une question de synthèse, le plus souvent on y ajoute une question très ponctuelle portant sur une forme ou une groupe restreint. Il faut ensuite répéter pour les futurs candidats que le jury attend un traitement raisonné du corpus préalablement classé (selon des critères qu'on explicitera clairement) : un simple relevé linéaire des formes accompagné d'une remarque en style télégraphique ne saurait tenir lieu d'analyse syntaxique ! L'exposé doit donc être composé et comporter une introduction et une conclusion.

S'il est vrai qu'on n'exige pas des candidats un exposé complet sur la subordination, il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de définir cette notion grammaticale : il convenait de rappeler l'opposition entre subordination (ou hypotaxe : Grévisse : « la subordination est un rapport de dépendance reliant une proposition subordonnée à une autre dite principale »), coordination (ou parataxe : Grévisse : « groupement de deux propositions de même nature non dépendantes l'une de l'autre ») et juxtaposition (lien logique syntaxiquement non marqué, ou simplement par une virgule). Les propositions coordonnées ou juxtaposées conservent leur autonomie syntaxique, tandis que les subordonnées correspondent à des propositions enchâssées : cet enchâssement est repérable par la présence d'un connecteur (généralement appartenant à la famille des termes en *qu-* ou *se*), conjonction de subordination ou pronom relatif, qui a pour fonction d'emboîter les structures de phrase ; mais il faut souligner que les propositions dites infinitives et les propositions participiales se caractérisent par l'absence de connecteur.

Une fois la définition posée, le candidat doit expliciter les critères de son classement : après avoir constaté l'absence d'infinitive, de participiale et d'interrogative indirecte, le classement qui s'impose sépare les subordonnées conjonctives des subordonnées relatives.

A) les conjonctives

Il convient de signaler dès le départ ce qui caractérise ce type de propositions : le connecteur (vide de sens quand il s'agit de *que*) n'occupe aucune fonction grammaticale dans la proposition qu'il enchâsse à l'intérieur de la régissante ; il faut ensuite reclasser les occurrences selon la fonction de la subordonnée :

1- les complétives

*Et quant il ot aparceü / **Que** j'avoie einssi esleü / Ce boton* (1682-84)

la proposition complétive est complément du verbe de la régissante à laquelle elle est postposée et elle n'est pas déplaçable ; on note l'emploi du verbe indicatif (l'idée regardante du verbe régissant est actualisante, selon la terminologie guillaumienne) et l'ordre uselle des constituants (Sujet + Verbe + Régime).

2- les circonstancielles

Ces propositions occupent la fonction de complément de phrase et leur caractéristique essentielle est la mobilité, à l'exception des propositions avec système dit corrélatif comme les consécutives et les comparatives ;

a) subordonnée temporelle

1- *Et **quant** il ot aparceü / Que j'avoie einssi esleü ..../ Il a tantost pris une flesche* (1682-86)

2- *Et **quant** la corde fu en coche / Il entesa jusqu'a l'oreille / L'arc* (1687-89)

3- ***Quant*** *j'oi einssi esté bersez, / A terre sui tantost versez* (1696-97)
4- *Et* ***quant*** *je ving de paumoisson, / .../ Je fui mout vains* (1700-1702)
5- ***Que*** *j'oi mon sen et ma reson, / Je fui mout vains* (1701-02)

Tous les candidats ont bien relevé l'antéposition de toutes ces temporelles par rapport à la régissante ainsi que l'emploi dans la dernière occurrence de *que* « outil conjonctif universel », mais il fallait pousser plus loin l'analyse et distinguer les cas de concomitance des 2 procès et les cas de postériorité du procès de la régissante dans les occurrences 1 et 3, tout en analysant le jeu des temps (passé antérieur / passé composé).

b) subordonnée consécutive

*Et trait a moi par tel devise / **Que** parmi l'ueil m'a ou cuer mise / La saiete par grant redor* (1690-91)

La subordonnée dépend du déterminant *tel* placé dans la régissante et elle est introduite par *que* suivi du mode indicatif pour un procès actualisé.

c) subordonnée comparative

*Ce boton, qui plus me plesoit, / **Que** nus des autres ne fesoit* (1684-85)

La subordonnée dépend d'un adverbe quantificateur (*plus*, incident au verbe *plesoit*) et elle est introduite par *que* ; il convient de noter ici la présence de la négation explétive *ne* dans la subordonnée : il s'agit d'une comparative d'inégalité avec verbe exprimé (verbe vicariant *faire*) et le verbe de la régissante n'est pas affecté lui-même par une négation.

B) les subordonnées relatives :

1- *Li dieus d'amors **qui**, arc tendu, / Avoit touz jorz mout entendu /A moi porsivre et espier / Si ere apoiez lez .i. figuier* (1678-81)
2- *Que j'avoie einssi esleü / Ce boton, **qui** plus me plesoit, / Que nus des autres ne fesoit* (1684-86)
3- *Il entesa jusqu'a l'oreille / L'arc **qui** estoit forz a merveille* (1688-89)
4- *Mes la saiete **qui** me point / Ne traist onques sanc de moi point* (1704-05)
5- *Alors me prist une fredor / **Dont** j'ai desouz chaut peliçon / Santie puis mainte friçon* (1693-95)

Le Pronom Relatif, il faut le rappeler, occupe une fonction syntaxique dans la phrase complexe (il est outil d'enchâssement) ET une fonction grammaticale dans la proposition qu'il ouvre (*qui* occupe la fonction du sujet grammatical) ; vu la relative abondance du corpus, il convenait d'éviter émiettement et répétitions. Le mode de ces relatives est ici l'indicatif et les 4 premières occurrences s'analysent comme des relatives explicatives car elles ne jouent aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent ; seule la dernière occurrence a une valeur déterminative et on note dans cette relative que la place obligatoire en début de la relative du pronom relatif complément *dont* n'entraîne pas la postposition du sujet (*dont j'ai*).

On pouvait conclure en problématisant 3 occurrences : peut-on parler de proposition participiale pour *arc tendu* (1678), de gérondif pour *en tirant* (1709) et de proposition dite infinitive pour *et si cuidié / Grant fes de sanc avoir vuidié* (1702-03) ? Dans ce dernier cas, la réponse est non car, même si il est possible de substituer à l'infinitif une proposition compétive par *que*, le verbe à l'infinitif est dépourvu d'agent actanciel propre.

On le voit, le jury n'attend pas des candidats, pour le traitement de la question de

syntaxe, étalage d'érudition, utilisation d'une terminologie d'une technicité déconcertante ou élucidation de tournures fort complexes ! Il souhaite vérifier la maîtrise de la connaissance des structures fondamentales de la langue médiévale et la capacité à une explication claire et précise des occurrences classées.

V- Vocabulaire

Il ne s'agit pas ici de donner un corrigé-modèle exhaustif (les 2 mots sont traités dans la plupart des manuels) : on s'en tiendra à des remarques de méthode et au traitement de quelques points qui ont été plus ou moins négligés par les candidats.
L'expérience montre que la question de vocabulaire est le plus souvent rédigée dans la précipitation et l'improvisation : les candidats ont donc intérêt à bien maîtriser le cadre dans lequel ils organiseront leur analyse ; le plan type le plus courant fait se succéder l'étude de l'étymon, celle des valeurs et emplois en AF, celle des emplois du texte et on termine par l'étude de l'évolution ultérieure. Une telle étude ne s'improvise pas, mais s'appuie sur un travail régulier, dès avant l'année du concours, et sur la confection de fiches indispensables pour les révisions et utilisables également pour l'épreuve de grammaire moderne.

Pour le verbe *entendre* (1679), le sens découle clairement de la construction *entendre a* + infinitif et il était indispensable de mentionner les 3 valeurs du verbe en AF : la tension active vers un but et une réalisation, la compréhension intellectuelle et la perception auditive. Mais les correcteurs attendaient des candidats qu'ils parlent de l'emploi de ce verbe dans le texte au programme : la dernière valeur est la moins représentée (un seul emploi, v.1537), l'auteur préférant pour l'audition volontaire le verbe *escolter*, et il n'y a qu'une seule occurrence de la deuxième valeur : *Et por faire la chose entendre, / Un essemple vos vueil apprendre* (1550) ; c'est le sémantisme hérité du latin qui est le mieux représenté et ce qui est notable c'est qu'on rencontre 5 emplois de l'adjectif *ententif* (ou *antentif*) construit avec la préposition *a : Que quiconques est antentis / A lui servir et honorer, / Dedenz lui ne puet durer / Vilenie ne mesprison* (1947-50), cf aussi 329, 675, 428 et 1131.
Pour le second terme à étudier (*sen*, 1701), les candidats pressés par le temps ont été d'une extrême concision et aucun d'entre eux n'a signalé l'existence en AF de 2 termes distincts, *sen*, du francique **sin* ou **sinno*, "direction" puis "intelligence", et *sens*, du latin *sensus*, "le fait d'éprouver une sensation, dans le domaine sensoriel ou affectif". Cette mise au point leur aurait permis de s'interroger sur la valeur de *sen* coordonné à *reson* : *sen* désigne-t-il le bon sens, l'intelligence ? et dans ce cas il y aurait une sorte de redondance dans le couple *sen et reson* ou *sen* désigne-t-il les facultés sensorielles ? il formerait alors un couple antithétique avec *reson* et on comprend alors "quand j'eus retrouvé mes capacités sensitives et ma capacité à raisonner" ; l'occurrence à analyser permet d'illustrer l'influence réciproque et la contamination entre *sen* et *sens* dans les textes médiévaux.

Le jury sait parfaitement que c'est presque toujours – en 2013 comme les années précédentes - le manque de temps qui empêche les candidats de mettre en valeur leurs connaissances ; c'est pourquoi le travail de préparation à cette question de vocabulaire, mais aussi aux autres questions, doit intégrer cette donnée et aboutir à des fiches personnelles qui retiennent l'essentiel de ce que le candidat doit savoir afin d'apporter la preuve de ses compétences linguistiques !

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A :
II.
RAPPORT SUR L'EPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE
Etabli par Monsieur Stéphane CHAUDIER

Sujet

« Le difficile dans la vie, c'est de prendre au sérieux longtemps de suite la même chose. Ainsi, l'amour de ma mère pour celui que j'appelais mon père – cet amour, j'y ai cru quinze ans ; j'y croyais hier encore. Elle non plus, parbleu ! n'a pas pu prendre longtemps au sérieux son amour. Je voudrais bien savoir si je la méprise, ou si je l'estime davantage, d'avoir fait de son fils un bâtard ?... Et puis, au fond, je ne tiens pas tant que ça à le savoir. Les sentiments pour les progéniteurs, ça fait partie des choses qu'il vaut mieux ne pas chercher trop à tirer au clair. Quant au cocu, c'est bien simple : d'aussi loin que je m'en souvienne, je l'ai toujours haï ; il faut bien que je m'avoue aujourd'hui que je n'y avais pas grand mérite – et c'est tout ce que je regrette ici. Dire que si je n'avais pas forcé ce tiroir, j'aurais pu croire toute ma vie que je nourrissais à l'égard d'un père des sentiments dénaturés ! Quel soulagement de savoir !... Tout de même, je n'ai pas précisément forcé le tiroir ; je ne songeais même pas à l'ouvrir… Et puis il y avait des circonstances atténuantes : d'abord je m'ennuyais effroyablement, ce jour-là. Et puis cette curiosité, cette "fatale curiosité" comme dit Fénelon, c'est ce que j'ai le plus sûrement hérité de mon vrai père, car il n'y en a pas trace dans la famille Profitendieu. Je n'ai jamais rencontré moins curieux que Monsieur le mari de ma mère ; si ce n'est les enfants qu'il lui a faits. Il faudra que je repense à eux quand j'aurai dîné… Soulever la plaque de marbre d'un guéridon et s'apercevoir que le tiroir bâille, ce n'est tout de même pas la même chose que de forcer une serrure. Je ne suis pas un crocheteur. Ça peut arriver à n'importe qui, de soulever le marbre d'un guéridon. Thésée devait avoir mon âge quand il souleva le rocher. Ce qui empêche pour le guéridon, d'ordinaire, c'est la pendule. Je n'aurais pas songé à soulever la plaque de marbre du guéridon si je n'avais pas voulu réparer la pendule… Ce qui n'arrive pas à n'importe qui, c'est de trouver là-dessous des armes ; ou des lettres d'un amour coupable ! Bah ! l'important, c'était que j'en fusse instruit. Tout le monde ne peut pas se payer, comme Hamlet, le luxe d'un spectre révélateur. Hamlet ! C'est curieux comme le point de vue diffère, suivant qu'on est le fruit du crime ou de la légitimité. Je reviendrai là-dessus quand j'aurai dîné… Est-ce que c'était mal à moi de lire ces lettres ! Si c'avait été mal… non, j'aurais des remords. Et si je n'avais lu ces lettres, j'aurais dû continuer à vivre dans l'ignorance, le mensonge et la soumission. Aérons-nous. Gagnons le large ! "Bernard ! Bernard, cette verte jeunesse…", comme dit Bossuet ; assieds-la sur ce banc, Bernard. Qu'il fait beau ce matin ! Il y a des jours où le soleil vraiment a l'air de caresser la terre. Si je pouvais me quitter un peu, sûrement, je ferais des vers ».

Étendu sur le banc, il se quitta si bien qu'il dormit.

André Gide, *Les Faux Monnayeurs*, coll. « Folio », pp. 62-64

Questions

Lexicologie : 4 points

Les préfixes dans le passage l.18-29, de « soulever » à « remords ».

Grammaire : 8 points

Les démonstratifs, formes et emplois, l. 5 à 32 : 6 points

Faites toutes remarques utiles sur : « quel soulagement de savoir !... » : 2 points

Stylistique : 8 points

Les répétitions : formes, effets, enjeux.

Bilan et éléments de correction

1. Lexicologie

Rappelons que cette question peut se présenter soit sous la forme d'une étude de mots, soit sous la forme d'une étude de corpus ; il faut relever les formes requises par le sujet, toutes les formes et rien qu'elles, et les classer ; sur la copie, on commence par présenter la notion et les problèmes qu'elle pose ; puis on fait apparaître le classement sous forme de titres ; le plan (et l'effet de clarification qu'il manifeste) est ici la justification du classement.

Conseil : lire et mettre en fiche un bon manuel de lexicologie.

Éléments de corrigé

Les préfixes sont des affixes ; sont situés à gauche ; contribuent à l'accroissement du lexique ; ne modifient pas la classe du nom auquel ils s'ajoutent.

Proposition de classement

1° le rapport lexical entre mot dérivé et base est clair et perceptible

« reviendrai » : re + viendrai

« soulever » : sou + lever

« apercevoir » : a + percevoir

« importe » : im + porte

2° le rapport lexical est difficile à saisir

« réparer » : ré + parer (le mot est un emprunt au latin)

« arriver » : ar + rive + r (un parasynthétique)

« remords » : re + mords (participe passé de remordre)

3° le préfixe existe en latin mais n'existe plus en français

« Révélateur » ; *révéler* n'est plus perçu comme mot construit VS « voiler / dévoiler »

« Instruire »

« Diffère »

« Empêcher »

L'opposition entre base, radical et racine pouvait être utile. La base d'un mot, c'est la séquence lexicale à laquelle on ajoute un affixe ; le radical est un morphème unique, ce qui reste quand on a enlevé tous les affixes, flexionnels ou dérivationnels. La racine est un morphème qui a existé dans l'histoire des langues mais n'est pas forcément reconnu comme tel ; « fère » dans *diffère*, *confère*, *préfère*, *réfère*, est une racine.

Pour ce qui est du sens des préfixes, j'ai trouvé de bonnes observations dans les copies. Sur le sens des préfixes et des suffixes, voir les excellentes rubriques du TLF informatisé http://atilf.atilf.fr). Je ne donne que l'exemple d'*apercevoir* tel qu'il est traité par les rédacteurs du TLF : *a*, préfixe + *percevoir* ; la base est un verbe ; le préfixe *a* indique le début d'un processus. Le fait d'apercevoir précède le fait de percevoir ; pour percevoir avec les yeux ou l'esprit, il faut commencer par apercevoir ; le préfixe a donc un sens inchoatif ; il donne au verbe un sens perfectif ; comparer : « percevoir pendant / depuis longtemps » VS « *apercevoir pendant / depuis longtemps ».

Lire : Françoise Mortureux, *La Lexicologie entre langue et discours*, SEDES, 1997 ; Denis Apothéloz, *La Construction du lexique français*, Ophrys, 2002 ; Marie-Hélène Huot, *La morphologie, forme et sens des mots du français*, Armand Colin, 2012 pour la dernière édition revue et actualisée.

2. a) Grammaire : les démonstratifs

Conseils : avant même de commencer le relevé, noter sur son brouillon les axes directeurs de la question.

1° question qui relève à la fois de la morphosyntaxe (de l'articulation formes / fonctions) et de la sémantique : à quoi servent les démonstratifs ?

2° Une opposition structurante : déterminant et pronom.

Pour les déterminants, opposer deux modes de construction de la référence : soit le démonstratif est endophorique et renvoie au co-texte (il mobilise du « déjà dit » ou anticipe une information – ou détermination – à venir) ; soit le démonstratif est exophorique et renvoie au contexte (ou à la situation d'énonciation).

Pour les pronoms, l'essentiel est d'opposer ceux qui ont une source anaphorique et ceux qui n'en ont pas. Pourquoi la langue a-t-elle de besoin de signes quasiment vides tant ils sont abstraits ?

3° Dans l'introduction, rappeler l'origine des démonstratifs français

4° Problématique : qu'est-ce qui fait l'unité de la classe ? les démonstratifs sont-ils bien « nommés » ? Servent-ils à montrer quoi que ce soit ? Si oui, comment un signe peut-il montrer une chose ?

1. les déterminants

1.1 les endophoriques

- « ces lettres », x 2, l. 29 (VS « des lettres d'un amour coupable », l. 24) : le démonstratif permet d'identifier les lettres en rappelant le segment de texte où elles ont été déjà mentionnées.
- « ce tiroir » (l. 10) : c'est bien le tiroir du guéridon dont il est question dès le début du roman (cf. p. 14, incipit : « il remit la liasse dans le coffret et le coffret dans le tiroir de la console. Le tiroir n'était pas ouvert […] »). L'information est si saillante qu'elle est censée s'être conservée dans la mémoire du lecteur, aussi bien que dans celle du héros. Noter qu'ici « ce » commute ici avec « le » : « Tout de même, je n'ai pas précisément forcé le tiroir » (l. 12)
- « Et puis cette curiosité, cette "fatale curiosité" comme dit Fénelon » (l. 14) ; « "Bernard ! Bernard, cette verte jeunesse…", comme dit Bossuet » (l. 31) ; le signe « cette » anticipe sur la source référentielle, qui est constituée non par le texte même de Gide, mais par des livres connus et cités : la référence est intertextuelle. « Cette curiosité », c'est celle dont parle Fénelon ; « cette jeunesse », c'est à la fois celle de Bernard, saint patron de notre héros, mais aussi celle que Bossuet commente.

1.2 les exophoriques

- « assieds-la sur ce banc, Bernard » (l. 32) repris par : « étendu sur le banc ». Le personnage désigne un élément du monde où il vit ; le discours direct fait croire à l'existence des coordonnées de la fiction.
- « Qu'il fait beau ce matin ! » (l. 32)

1.3 fonctionnement ambivalent

- « je m'ennuyais effroyablement, ce jour-là » (l. 13) : « ce jour » a été déjà évoqué dans le texte ; pour le lecteur, il s'agit donc d'un signe endophorique ; pour Bernard, il reste strictement exophorique. Là encore, le procédé réaliste fait se rencontrer le « monde » du héros et la mémoire du lecteur.

2. les pronoms

- la série des démonstratifs variables en genre et en nombre : *celui-ci*, *celui-là* ; notez les constructions *celui* + préposition (« celui de ma grand-mère ») ; et celui + relatif
- la série des pronoms neutres

On met à part pour la commodité de l'analyse le cas des phrases emphatiques, constructions examinées en 3.

2.1 « ce » pronom sujet

- anaphorique : « je n'y avais pas grand mérite et c'est tout ce que je regrette ici » (l. 9) ; « ce », pronom neutre, anaphorise un segment dépourvu des marques de genre et de nombre, comme la proposition « je n'y avais pas grand mérite »

- impersonnel : « C'est curieux comme le point de vue diffère, suivant qu'on est le fruit du crime ou de la légitimité ». (l. 26-28) Une subordonnée exclamative dépendant de « curieux » est intégrée ; mais le renversement est impossible : « *comme le point de vue diffère… est curieux ». *C'* est donc le sujet d'une construction impersonnelle. Notons que *c'* ne peut pas commuter avec *il* ; comparer avec « c'était mal à moi de lire ces lettres » (l. 29), où *il* est possible.

- présentatif : « Quant au cocu, c'est bien simple » (l. 7)

2.2 pronoms difficilement analysables

- « je ne tiens pas tant que ça à le savoir » (l. 5-6) : *tant* ou *autant que ça / cela* est une proposition comparative figée, où le démonstratif est l'objet d'un verbe ellipsé récupérable dans le co-texte : « je ne tiens pas à le savoir autant que je tiens à savoir cela ». La paraphrase est lourde mais claire.

- « si ce n'est les enfants qu'il lui a faits » (l. 17) : la conjonction suivie d'un présentatif ne s'interprète plus comme une subordonnée mais comme l'équivalent d'une préposition : *si ce n'est* + GN = *sauf*, *excepté*, *sinon*, *mis à part*, etc. Notez l'invariabilité de *si ce n'est* à gauche d'un GN pluriel.

- « Est-ce que c'était mal à moi de lire ces lettres ! » (l. 29) « Est-ce que » est le morphème de l'interrogation totale directe qui permet de bloquer l'inversion du sujet VS « était-ce mal à moi de lire ces lettres ? »

2.3 le cas des relatives périphrastiques

- « c'est tout ce que je regrette ici » (l. 9) : *ce*, antécédent d'une relative substantive ? certes, *ce* n'est pas l'équivalent d'un GN puisqu'il n'a d'existence autonome ; mais sans cette béquille pronominale, de sens indéfini, le relatif ne peut pas fonctionner : comparer : « je suis qui je suis » VS « je suis ce que je suis » ; « je sais qui l'a tué » VS « je sais ce qui l'a tué » ; *ce qui*, *ce que*, *etc*., comblent les lacunes du système des relatifs sans antécédent. Voilà pourquoi il est possible de parler de périphrase : il faut deux signes au lieu d'un seul.

3. phrases emphatiques

3.1 phrases disloquées

3.1.1 le pronom de reprise est anaphorique

- « Les sentiments pour les progéniteurs, ça fait partie des choses qu'il vaut mieux ne pas chercher trop à tirer au clair » (l. 6-7) : *ça* reprend le sujet détaché à gauche.

- « Soulever la plaque de marbre d'un guéridon et s'apercevoir que le tiroir bâille, ce n'est tout de même pas la même chose que de forcer une serrure » (l. 18-19) : *ce*, sujet, synthétise les deux infinitifs détachés.

- « l'important, c'était que j'en fusse instruit » (l. 25) : *c'* reprend le GN sujet, un adjectif substantivé.

3.1.2 le pronom est cataphorique

- « Ça peut arriver à n'importe qui, de soulever le marbre d'un guéridon. » (l. 20-21) ; noter la présence du *de* de thématisation ; ce *de* clive nettement la fonction syntaxique de sujet, exercée par le pronom, et la fonction sémantique ou propositionnelle de « thème » de l'énoncé.

3.2 les phrases semi-clivées

1er cas : la relative périphrastique est à gauche

- « Ce qui empêche pour le guéridon, d'ordinaire, c'est la pendule » (l. 21-22) ;

- « Ce qui n'arrive pas à n'importe qui, c'est de trouver là-dessous des armes » (l. 23-24)

Soient les phrases canoniques suivantes : « d'ordinaire, la pendule empêche pour le guéridon » ; « trouver là-dessous des armes n'arrive pas à n'importe qui ». Le mécanisme syntaxique est simple : une relative périphrastique détachée fait attendre par son indétermination l'élément à emphatiser, situé à droite de *c'est* ; le *c'* reprend la relative qui précède.

Le tour combine à la fois le détachement et le clivage : cf. « c'est la pendule qui empêche pour le guéridon » ; « c'est (de) trouver des armes […] qui n'arrive pas à n'importe qui ». Mais on

peut renverser l'ordre : « la pendule, c'est ce qui empêche pour le guéridon ». D'où le deuxième cas.

2ème cas : la relative périphrastique est à droite

- « cette "fatale curiosité", c'est ce que j'ai le plus sûrement hérité de mon vrai père » (l. 14-15)

L'élément détaché est à la fois repris par *c'* et par *ce que*.

2. b) Grammaire : faites toutes remarques utiles sur « Quel soulagement de savoir ! » (l. 11)

Conseil : décrire l'entier de la structure, puis s'attacher aux détails « atypiques » en distinguant, s'il le faut, les niveaux d'analyse : lexicologie, morphologie, syntaxe, énonciation.

i) une phrase exclamative : ponctuation

ii) une phrase averbale

iii) le thème est postposé : « savoir » ; le prédicat est en tête « quel soulagement » VS « savoir, quel soulagement ! »

iv) bien distinguer un *de* prépositionnel (« le soulagement *de* savoir »), qui introduit un complément déterminatif, correspondant à l'actant 1 du verbe *soulager* : « savoir (me) soulage », et le *de* qui introduit le thème, le détache du propos (ou prédicat).

Stylistique

Conseils : Les questions qu'un lecteur obligé de produire du commentaire doit se poser ne sont pas infinies. Elles sont par ailleurs triviales :

- de quoi parle le texte ? qu'est-ce qu'il dit à ce sujet ? ce propos est-il original, paradoxal, ou attendu, conventionnel, doxique ?
- qui parle ? Distinguer les niveaux de l'énonciation. Caractériser la parlure du discours.
- quel est l'effet visé par le texte ?
- et si l'on tient à paraître intelligent dans l'introduction : quel est son *genre* ?

Voilà tout. Une fois qu'on a dit que c'est un jeune bourgeois qui parle, on a tout dit ; il est lettré, un peu infatué de lui-même (qui ne l'est pas à son âge ?) ; il parle bien et il aime à s'écouter parler (rhétoricité assez voyante de l'énoncé) ; il a commis une indiscrétion et une ingratitude (que peut-on attendre de plus d'un adolescent ?) : il lui faut donc se justifier à ses propres yeux, ne pas perdre la face ; tout cela fait un texte enjoué, un peu satirique et ironique. Il fait beau, Bernard a plutôt bien dormi et a pris son petit déjeuner aux halles (un croissant, un café au lait) ; par ailleurs, il a épaté son ami Olivier : que demander de plus à la vie ? Il faut enfin se souvenir que c'est un grand bourgeois qui écrit, vieillissant et homosexuel : son héros le charme, car il a la beauté et l'inconséquence triomphale de la jeunesse ; bref, Gide veut à la fois séduire par personnage interposé et montrer qu'il est légèrement plus intelligent que le jeune homme intelligent qu'il met en scène et qui, comme lui, n'aime rien tant que s'analyser lui-même. On s'analyse soi-même quand on n'a rien d'autre à faire (situation typique du bourgeois, qui n'a pas à perdre sa vie en la gagnant) et quand on est un peu inquiet (on n'est pas impunément chrétien, c'est-à-dire rendu accessible à la culpabilité).

Que fait le stylisticien ? Il donne une justification « interne » (fondée sur le repérage des structures formelles du texte) aux évidences que dégage n'importe quel herméneute de bon sens. Mon conseil est de savoir rester simple. Si seulement les étudiants pouvaient éviter la tendance à vouloir quelquefois mettre en avant une terminologie, voire des méthodes d'analyse, prendre à l'égard du texte des postures que j'oserai qualifier de pédantes, leurs commentaires auraient la fraîcheur et la vérité des intuitions justes. Se souvenir que la littérature est essentiellement un exercice de séduction : il faut donc se demander à propos d'un texte littéraire ce qu'on se demande naturellement à propos d'un robe, d'un cabriolet, d'un visage ou de tout autre objet agréable en ce monde : quel est le secret de son charme ?

Proposition de plan

Introduction : un monologue intérieur (endophasie) inséré dans un récit.

1° Un style familier, mimétique de l'oral

- syntaxe :
  - phrase emphatique (détachement ; « cet amour, j'y ai cru quinze ans »)
  - type de phrase :

exclamative : « Quel soulagement de savoir ! »... « Qu'il fait beau ce matin ! »
Injonctive : « Aérons-nous. Gagnons le large ! » ; « assieds-la sur ce banc, Bernard ».
- l'épanorthose : « Je voudrais bien savoir si […] Et puis, au fond, je ne tiens pas tant que ça à le savoir. » ; « Bah, l'important »
- la réorientation familière du propos : « quant au cocu »

- lexique :
« parbleu ! »
« le cocu »
Mais subj. imparfait : « Bah ! l'important, c'était que j'en fusse instruit. »
Un lexique familier ancré dans la vie quotidienne (réalisme increvable de tout roman un tant soi peu intéressant : « dîner » ; « le banc » ; « le soleil »). Gide en rajoute : « Étendu sur le banc, il se quitta si bien qu'il dormit ».

- Impossibilité « de prendre au sérieux longtemps de suite la même chose » : c'est donc un texte comique, d'où ce ton libre et rafraîchissant. Notez que cette phrase vaut pour tout, sauf, sans doute, pour la littérature à laquelle Gide et Proust ont consacré leur vie (en le faisant payer assez cher à leurs lecteurs).

2° Un argumentation de raisonneur
- connecteur : « ainsi », « et puis, au fond », « tout de même », etc.
- posture interrogeante, « critique » : revenir sur la crise pour en tirer des enseignements, c'est toujours ce que fait la chouette philosophique, si magistralement épinglée par Hegel !
« Je voudrais bien savoir si je la méprise, ou si je l'estime davantage, d'avoir fait de son fils un bâtard ? » ; « Est-ce que c'était mal à moi de lire ces lettres ! » La culpabilité fait parler, réfléchir : prurit analytique. Cf. les mots et expression de l'examen de soi : « était mal », « remords » etc.
- autres postures intellectualistes :
1° art des distinctions casuistes : « Soulever la plaque de marbre d'un guéridon et s'apercevoir que le tiroir bâille, ce n'est tout de même pas la même chose que de forcer une serrure. » Bernard, jésuite ?
« Ça peut <u>arriver</u> à n'importe qui / Ce qui <u>n'arrive pas</u> à n'importe qui, c'est de trouver là-dessous des armes ; ou des lettres d'un amour coupable ! » = à propos des verbes soulignés, glisser le mot *polyptote*, qui fait toujours son effet.
2° volonté de programmer, planifier, de maîtriser le devenir par l'intellect : « Il faudra que je repense à eux quand j'aurai dîné » ; « je <u>re</u>viendrai là-dessus quand j'aurai dîné… »
3° délibérer : « Et si je n'avais lu ces lettres, j'aurais dû continuer à vivre dans l'ignorance, le mensonge et la soumission. » Bernard rassure sa conscience ; quand on croit qu'on a une âme, il convient de la ménager.
4° généraliser : « Les sentiments pour les progéniteurs, ça fait partie des choses qu'il vaut mieux ne pas chercher trop à tirer au clair. » ; « C'est curieux comme le point de vue diffère, suivant qu'on est le fruit du crime ou de la légitimité. »
5° revenir sans cesse sur le passé : « Tout de même, je n'ai pas précisément forcé le tiroir ; je ne songeais même pas à l'ouvrir… Et puis il y avait des circonstances atténuantes : d'abord je m'ennuyais effroyablement, ce jour-là. Et puis cette curiosité »
6° citer : « cette "fatale curiosité" comme dit Fénelon » ; « "Bernard ! Bernard, cette verte jeunesse…", comme dit Bossuet » ; et Thésée ; et Hamlet !
C'est la cerise sur le gâteau ; discours digne du khâgneux que Bernard n'est pas.

3° Une éthique ambiguë : vraie ou fausse désinvolture… sincérité ou mauvaise foi ?
Bernard est romanesque parce qu'il a un peu de culot (rien n'est plus ennuyeux qu'un jeune homme sage) ; et il est complexe parce qu'il est humain : qui ne met le masque des certitudes bien tranchées sur ses fragilités, ses doutes ? Qui ne pose pas un peu face à soi ? La littérature est intéressante quand elle donne l'impression de « rencontrer » un être en chair et en os (rien de plus sinistre à cet égard que le refus de la psychologie).
1° Ambivalence à l'égard de la connaissance :
- volonté de savoir : « Quel soulagement de savoir » ; « Bah ! l'important, c'était que j'en fusse instruit. » ; désir de lucidité : « il faut bien que je m'avoue »
Mais

- embarras face au savoir : « je ne tiens pas tant que ça à le savoir » ; « ça fait partie des choses qu'il vaut mieux ne pas chercher trop à tirer au clair » et refus du complexe : « C'est bien simple »

2° Refus de la tendresse : « je l'ai toujours haï »

- le jeu de paraphrases et reformulations : « ma mère », « mon vrai père » VS « celui que j'appelais mon père », « le cocu » ; « Monsieur le mari de ma mère » ; « les enfants qu'il lui a faits » ; « les progéniteurs »
- volonté d'assumer la situation par des mots crus : « faire de son fils un bâtard »

Tout cela très caractéristique de l'adolescent viril : les sentiments tendres l'embarrassent, il attend de tomber sur la femme qui les fera éclore.

- humour : « Tout le monde ne peut pas se payer, comme Hamlet, le luxe d'un spectre révélateur. » Gide, type du romancier « intelligent », conscient de son art, souligne par Bernard interposé le passage de la tragédie aristocratique au monde romanesque de la comédie bourgeoise.

3° Un besoin (éperdu) d'estime de soi

« Je ne suis pas un crocheteur » ; refus d'être « n'importe qui » ; refus de l'« ordinaire » : « Thésée devait avoir mon âge quand il souleva le rocher » : comparaison héroïque ironisée ; Hamlet ; « Si je pouvais me quitter un peu, sûrement, je ferais des vers »

Conclusion

Un texte polyphonique : à travers les paroles de Bernard, le lecteur intelligent perçoit les coups de griffe du narrateur qui se moque un peu de son héros. Gide ne fait que reprendre la recette éprouvée mise au point par Rousseau dans les *Confessions* ou Stendhal dans ses romans : le jeune homme est toujours à la fois attendrissant et un peu ridicule, surtout quand il joue à paraître plus mûr qu'il ne l'est…

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B
I.
GREC
RAPPORT SUR L'EPREUVE DE GREC
Etabli par monsieur Alain BLANC

ΘΗ. Ὁδοῦ κατάρχειν τῆς ἐκεῖ, πομπὸν δέ με
χωρεῖν, ἵν' εἰ μὲν ἐν τόποισι τοῖσδ' ἔχεις 1020
τὰς παῖδας ἡμῶν, αὐτὸς ἐκδείξῃς ἐμοί ·
εἰ δ' ἐγκρατεῖς φεύγουσιν, οὐδὲν δεῖ πονεῖν ·
ἄλλοι γὰρ οἱ σπεύδοντες, οὓς οὐ μή ποτε
χώρας φυγόντες τῆσδ' ἐπεύξωνται θεοῖς.
Ἀλλ' ἐξυφηγοῦ · γνῶθι δ' ὡς ἔχων ἔχῃ 1025
καί σ' εἷλε θηρῶνθ' ἡ Τύχη · τὰ γὰρ δόλῳ
τῷ μὴ δικαίῳ κτήματ' οὐχὶ σῴζεται.
Κοὐκ ἄλλον ἕξεις εἰς τόδ' · ὡς ἔξοιδά σε
οὐ ψιλὸν οὐδ' ἄσκευον ἐς τοσήνδ' ὕβριν
ἥκοντα τόλμης τῆς παρεστώσης τανῦν, 1030
ἀλλ' ἔσθ' ὅτῳ σὺ πιστὸς ὢν ἔδρας τάδε ·
ἃ δεῖ μ' ἀθρῆσαι, μηδὲ τήνδε τὴν πόλιν
ἑνὸς ποῆσαι φωτὸς ἀσθενεστέραν.
Νοεῖς τι τούτων, ἢ μάτην τὰ νῦν τέ σοι
δοκεῖ λελέχθαι χὤτε ταῦτ' ἐμηχανῶ ; 1035
ΚΡ. Οὐδὲν σὺ μεμπτὸν ἐνθάδ' ὢν ἐρεῖς ἐμοί ·
οἴκοι δὲ χἠμεῖς εἰσόμεσθ' ἃ χρὴ ποεῖν.
ΘΗ. Χωρῶν ἀπείλει νῦν · σὺ δ' ἡμίν, Οἰδίπους,
ἔκηλος αὐτοῦ μίμνε, πιστωθεὶς ὅτι,
ἢν μὴ θάνω 'γὼ πρόσθεν, οὐχὶ παύσομαι 1040
πρὶν ἄν σε τῶν σῶν κύριον στήσω τέκνων.

Sophocle, *Œdipe à Colone*, v. 1019-1041.

Question 1 :

Phonétique : les occlusives aspirées dans le passage, fonctionnement synchronique, étude génétique.

Question 2 :

Syntaxe : étude des propositions subordonnées conjonctives (complétives et circonstancielles). N.B. : les propositions relatives sont exclues du sujet.

Pour cette épreuve principale de grammaire et linguistique, les notes de grec ont été, sur 20, de 13,5 ; 13 ; 11,5 ; 9,5 ; 9 ; 8,5 et 7,5. Trois candidats s'étaient à l'évidence bien préparés, tandis que les autres, sans atteindre la moyenne, ont tout de même eu des résultats honorables.

Question 1 : Phonétique : les occlusives aspirées contenues dans ce passage, fonctionnement synchronique et génétique.

La question proposée aux candidats était tout à fait classique, car elle portait sur un point de phonétique pour lequel le grec manifeste de l'originalité en raison de la présence dans son système phonologique de sourdes aspirées. Dans l'ensemble, cette question n'a pas surpris les candidats, qui ont pris soin d'indiquer les caractéristiques de ces consonnes et d'en donner grosso modo l'origine. C'est donc le détail des faits qui a abouti à des différences sensibles dans les notes. Certains ont su développer la partie synchronique, insister sur les oppositions phonologiques avec les sourdes simples et avec les sonores, rechercher des paires minimales, étudier la distribution des sourdes aspirées et montrer qu'elles apparaissent non seulement à l'initiale et à l'intérieur du mot, mais aussi à la finale du mot dans le cours de la phrase (θηρῶνθ΄, etc.).

Les connaissances de base de la grammmaire comparée étaient indispensables. Elles permettaient de comprendre φεύγω en le rapprochant du latin *fugio* (*b^h*eug*-), etc. Ceci dit, on n'en a pas voulu aux candidats qui ne se souvenaient qu'à moitié de l'étymologie de θηράω et qui, s'ils l'ont bien rapproché du latin *fĕra*, ont fourni un mauvais étymon indo-européen en posant une initiale *d^h (c'est en fait *g^h*wer*-), ni à ceux qui ont rappporté τύχη à **tewg*^{h}-, ce qui est impossible car une racine indo-europénne ne pouvait pas comporter une séquence occlusive sourde + occlusive sonore aspirée : il faut en fait poser τύχη < *θυχ- < *d^h*ug*^{h}-.

En plus de connaissances comparatives, il faut connaître et donc indiquer les lois phonétiques qui ont agi au niveau du proto-grec et du grec. D'abord, il faut bien indiquer que l'aspiration peut se perdre par assimilation avec une consonne sourde (simple). À cet égard, c'est trop rarement qu'on a vu un commentaire sur μεμπτόν (← μέμφομαι). Ensuite, il faut indiquer le phénomène de la dissimilation des aspirées, qui rend compte de ἔχεις < **h*έχεις < **segĥ*^{h}-. Ces deux lois réunies permettent alors d'expliquer ἕξεις (v. 1028), qui a comporté une gutturale aspirée, mais ne l'a plus, et qui, en revanche, présente, contrairement à ἔχω, une aspiration initiale. Le fait est bien expliqué dans les ouvrages de morphologie et de phonétique et doit donc être connu des candidats : *$g^h + s$ > *$k^h + s$ > *ks* noté ξ (l'aspiration est imprononçable à l'intérieur d'un groupe de consonnes) ; ξ ne peut pas dissimiler le souffle initial. Voilà un point sur lequel les candidats se devaient d'insister ; trop peu l'on fait.

Le texte était riche aussi en phénomènes de liaison qui créaient des sourdes aspirées par rencontre d'une sourde simple et de l'aspiration initiale du mot suivant. Ces formes ont en général été relevées, mais souvent de façon seulement allusive. Or il faut montrer le détail des faits. Par exemple, ἔσθ΄ ὅτῳ (1031) ne comporte pas ἔστε "jusqu'à", mais ἐστι élidé, préféré ici *metri gratia* à ἐστιν ; dans χῶτε, le ω ne s'explique pas par un allongement, mais par la même contraction de α et ο (καὶ ὅτε) que dans τιμῶμεν < τιμάομεν. À ces formes il faut joindre le même phénomène affectant un préverbe. On avait un bon exemple avec ὑφηγοῦ < *ὑπ-*h*ηγοῦ, hélas omis dans plusieurs copies. Bien entendu, le candidat doit montrer qu'il ne reproduit pas un cours appris, mais qu'il est capable d'un regard critique sur ce qui est transmis par l'enseignement. Or le phénomène de l'élision et de l'aspiration permettait de nuancer le caractère monophonématique traditionnellement attribué aux occlusives sourdes aspirées du grec. Une copie a bien insisté sur le fait que les graphèmes φ, θ et χ notent un seul phonème hérité des phonèmes indo-européens *b^h, *d^h et *g^h (et hérité aussi dans quelques mots des anciennes labio-vélaires). Mais il est bien évident aussi que dans le cas de θηρῶνθ΄ ἡ

τύχη les Grecs avaient conscience de prononcer /t/ + /h/. On pouvait donc faire remarquer le statut particulier des aspirées employées à la jointure de deux mots.

On voit qu'il y avait beaucoup à dire pour cette question. Il importe donc dans un cas pareil d'aller à l'essentiel, de signaler les règles phonétiques importantes et de les illustrer avec les exemples les plus adéquats, et en corollaire, de passer vite sur ce qui est quelconque. Il faut aussi prendre garde à ne pas inventer d'étymologie et donc ne pas chercher à expliquer l'impossible. Pourquoi, par exemple, aller trouver un infixe négatif *n̥ dans ἀθρῆσαι qui signifie "regarder avec attention" ? Aucun correcteur n'attend de telles fictions. Il faut en revanche des analyses morphologiques explicites ; on a par exemple été surpris de trouver λελέχθαι toujours analysé *λελέγ-θαι ; sur le plan morphologique, il faut poser * λελέγ-σθαι et il faut donc faire apparaître ce sigma. Bref, nous conseillons encore et encore aux candidats le sang-froid : bien lire son texte en repérant les formes (les plus) intéressantes, établir un plan, illustrer les faits saillants de façon explicite, tendre vers une conclusion. Si l'on a engrangé des connaissances pendant la licence et le master et si l'on a lu soigneusement les textes au programme, l'épreuve de linguistique ne réservera pas de mauvaise surprise.

Question 2 : Syntaxe : étude des propositions subordonnées conjonctives complétives et circonstancielles. — NB : Les propositions relatives sont exclues du sujet.

Ce que nous venons de dire concernant la lecture de la question et l'analyse du texte s'applique aussi pour la réponse à la question 2. L'énoncé était clair : "propositions subordonnées conjonctives". Malgré cette restriction bien affirmée, certains candidats ont voulu traiter toutes les propositions subordonnées en incluant les infinitives ; ils tombaient alors dans le hors sujet, sanctionné comme tel. Et ce que nous venons de dire de la connaissance des textes au programme a été encore plus patent que pour la question de morphologie. Manifestement, certains candidats n'ont pas vu le sens de certains mots et n'ont pas analysé les formes verbales de façon correcte. Sans vouloir dresser un catalogue, on a relevé dans plusieurs copies ἔχῃ compris à tort comme un subjonctif actif alors que c'est un indicatif 2e sg. passif, στήσω comme un indicatif futur alors que c'est un subsjonctif aoriste, ἐγκρατεῖς pris pour la 2e sg. de ἐγκρατέω alors que c'est le nom. pl. de l'adjectif ἐγκρατής. Il était évidemment impossible dans ces conditions de faire une réponse où les propositions du texte recoivent des analyses correctes. Heureusement, il y avait d'autres copies où ces formes étaient correctement interprétées et où elles arrivaient à leur place dans un exposé construit avec un plan établi selon les fonctions des subordonnées ou selon les subordonnants.

Il convient de montrer la différence entre les complétives, compléments de phrase essentiels, et les circonstancielles, compléments accessoires. Pour les complétives, il ne suffit pas de mentionner la différence théorique entre ὅτι et ὡς ; il faut aussi montrer si dans le passage proposé cette différence s'observe ou non. Une copie a bien relevé que γνῶθι ὡς n'a rien de particulièrement subjectif et équivaut donc à γνῶθι ὅτι. Les commentaires théoriques rencontrés dans la majorité des copies s'arrêtaient donc bien trop tôt. Il y a aussi dans le texte des propositions de conditions, qui doivent être commentées, et une temporelle introduite par πρὶν ἄν : l'occasion est trop belle pour ne pas mentionner la variation de construction liée au trait positif ou négatif de la proposition que complète cette temporelle.

Il y a enfin un point qui a été, malheureusement, omis dans toutes les copies : c'est l'origine des conjonctions de subordination. Cette omission est d'autant plus surprenante que certains candidats se sont plu à dire que l'hypotaxe n'était pas encore développée en indo-européen. Si l'on faisait sienne cette affirmation, quelque simpliste qu'elle paraisse, il fallait à plus forte raison expliquer comment s'étaient créés des outils subordonnants, et, si l'on se posait cette

question, on pouvait interroger ses souvenirs et retrouver que ὅτι et ὡς reposent sur le thème de relatif **yo-*.

Pas plus que la première cette question ne prenait les candidats en traître : il y avait matière à des analyses intéressantes si on maîtrisait les notions d'analyse syntaxique traditionnelle et si, en plus des grammaires grecques, on avait bien fréquenté les textes au programme. Encore une fois, la réussite aux épreuves de linguistique dépend de la régularité du travail fourni : une course de fond ne s'improvise pas.

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B
II.
RAPPORT SUR L'EPREUVE DE LATIN
Etabli par monsieur Romain GARNIER

Sujet

Sénèque, *Œdipe*, I, v. 356-380,

Cor marcet aegrum penitus ac mersum latet
liuentque uenae ; magna pars fibris abest
et felle nigro tabidum spumat iecur,
ac (semper omen unico imperio graue)
en capita paribus bina consurgunt toris ; 360
sed utrumque caesum tenuis abscondit caput
membrana latebram rebus occultis negans.
Hostile ualido robore insurgit latus
septemque uenas tendit ; has omnis retro
prohibens reuerti limes oblicus secat. 365
Mutatus ordo est, sede nil propria iacet,
sed acta retro cuncta : non animae capax
in parte dextra pulmo sanguineus iacet,
non laeua cordi regio, non molli ambitu
omenta pingues uisceri obtendunt sinus : 370
natura uersa est ; nulla lex utero manet.
Scrutemur, unde tantus hic extis rigor.
Quod hoc nefas ? Conceptus innuptae bouis,
nec more solito positus alieno in loco,
implet parentem ; membra cum gemitu mouet, 375
rigore tremulo debiles artus micant ;
infecit atras liuidus fibras cruor
temptantque turpes mobilem trunci gradum,
et inane surgit corpus ac sacros petit
cornu ministros ; uiscera effugiunt manum. 380

Question 1 :
Morphologie : étude des thèmes de présent dans le passage (synchronie et diachronie).
Question 2 :
Syntaxe : étude de la construction des verbes (synchronie et diachronie).

La moyenne se situe à 7,35/20, ce qui est bien moins élevé que l'année précédente, où l'on atteignait 10,33/20. La question 1, portant sur la morphologie, se situe à 8/20, là où la question 2, portant sur la syntaxe, obtient péniblement 6,7/20.

Question 1 : le passage de Sénèque contenait une vingtaine d'occurrences, ce qui se prêtait à un travail certes quelque peu étoffé, mais non point impraticable. On n'attendait pas des candidats qu'ils se livrassent à un banal relevé des formes scolairement affiliées à telle ou telle conjugaison synchronique, mais qu'ils fissent preuve de pertinence et de finesse dans leur exposé des faits : le type *secat* (v. 365) « il tranche » (< it. com. **sékă-i̯e/o-*) est une formation dont il est difficile de rendre compte en synchronie, mais n'a évidemment rien à faire avec la classe des dénominatifs du type *spūmat* (v. 358) « il écume » (< it. com. **spoi̯-mā-i̯é/ó-*). Il en va de même pour les essifs du type *iacet* (v. 366) « il gît » (< it. com. **i̯ăk-ē-i̯é/ó-*) qu'on ne peut mettre dans la même classe que les causatifs du type *mouet* (v. 375) « il meut » (< i.-e. **mi̯ou̯(H)-éi̯-e/o-*). Les candidats ne distinguent pas, même en synchronie, formations primaires et formations secondaires, ou bien itératif : *temptant* (v. 378) « ils tentent » – qui doit être une forme hypercorrecte pour *tentāre* (< **tn̥-teh₂-i̯é/ó-*), et dénominatif : ainsi le verbe déponent *scrūtēmur* (v. 372) « examinons » qui s'explique par la dépréverbation d'un plus ancien *ex-scrūtārī* « fouiller » [comme un chiffonnier], lequel est un dénominatif parasynthétique forgé sur *scrauta* n. pl. *« peaux de cuir, habits » avec l'apophonie bien connue du type *ac-cūsāre* (< **ad-causāre*).

D'un point de vue strictement diachronique, on pouvait classer comme suit le corpus :

1 - verbes radicaux athématiques : *ab-est* (v. 357) « il manque » (< it. com. **ap(o)=es-ti*). Ancien présent radical **R(e)* de type amphidynamique : i.-e. **h₁és-ti*, **h₁s-énti* « être » (véd. *ás-ti*, *s-ánti*). Préciser que la troisième personne du pluriel héritée (it. com. **s-énti* « sunt ») se prolonge *recto intinere* dans l'ombr. *sint* qui est le strict cognat de l'all. mod. *sind* « ils sont ». Venait ensuite le type *abs-condit* « il recouvre » (v. 361) qui est issu par hypostase d'un ancien impératif aoriste athématique it. com. **kon-θă-te* > pré-lat. **con-δăte* > lat. *con-dĭte* « cachez ! » et s'apparente au gr. θέτε « posez ! » (< i.-e. **dʰh₁-té*).

2 - verbes radicaux thématiques : *con-surgunt* (v. 360), *in-surgit* (v. 363) et *surgit* (v. 379) s'explique par la syncope du type **sur-rĭg-ere* « surgir » (< **suβ-rĭg-* < it. com. **sup(o)=reg-e/o-*). On peut admettre un ancien présent radical thématique **h₃régê-e/o-* « (s') étendre en droite ligne » apparenté au gr. ὀρέγομαι « tendre vers » (lequel gouverne le génitif !). *Petit* (v. 379) « il gagne » reflète un présent radical thématique it. com. **pét-e/o-* (< i.-e. **péth₁-e/o-*).

3 - présents dérivés : dans la classe des présents dérivés en **CéC-d-e/o-*, on relève le type *tendit* (v. 364) « il étend » et *obtendunt* (v. 370) « ils étendent », qui reflètent un présent déterminé i.-e. **tén-d-e/o-* fondé sur un type athématique **tén-ti* (v.-irl. *téit* « il va »). Les présents en **-i̯e/o-* sont très bien représentés : *ef-fugiunt* (v. 380) « ils s'échappent » (< i.-e. **bʰúg-i̯e/o-*), *secat* (v. 365) « il tranche » (< it. com. **sékă-i̯e/o-*), *im-plet* (v. 375) « il remplit » (< it. com. **plē-i̯e/o-*), *mĭcant* (v. 376) « ils tressautent » (< it. com. **mikă-i̯e/o-*).

4 - présents essifs : les verbes de structure **CC-eh₁-i̯é/ó-*, reflétés en latin par le type *rubeō* « être rouge » (< i.-e. **h₁rudʰ-eh₁-i̯é/ó-*), sont également bien représentés dans ce

passage : *marcet* (v. 356) « il est flétri » (< it. com. **mărăk-ē-i̯é/ó-* < i.-e. **mŕ̥h₂-k-* « consomption »), *latet* (v. 356) « il se cache » (< it. com. **lă-t-ē-i̯é/ó-*), *līuent* (v. 357) « ils sont livides » (< it. com. **slī-u̯-ē-i̯é/ó-*), *iacet* (v. 366 et 368) « il gît » (< it. com. **i̯ăk-ē-i̯é/ó-* << i.-e. **Hih₁-k-*) et *manet* (v. 375) « il reste » (< it. com. **măn-ē-i̯é/ó-*).

5 - présents causatifs : les causatifs du type **CoC-éi̯-e/o-* (rares en latin) sont documentés par le type *mouet* (v. 375) « il meut » (< i.-e. **mi̯ou̯(H)-éi̯-e/o-*).

6 - présents fréquentatifs : les dérivés du type **CC-teh₂-i̯-é/ó-* sont reflétés par *temptant* (v. 378) « ils tentent » qui doit être une forme hypercorrecte pour *tentāre* (< **tn̥-teh₂-i̯é/ó-*).

7 - présents dénominatifs : on relève dans le passage deux dénominatifs en **-eh₂-i̯é/ó-* du type de véd. *tulā-yá-ti* « il pèse » (< i.-e. **t°lh₂-eh₂-i̯é/ó-*). Il s'agit de *spūmat* (v. 358) « il écume » (< it. com. **spoi̯-mā-i̯é/ó-*) et de *scrūtēmur* (v. 372) « examinons » qui s'explique par la dépréverbation d'un plus ancien *ex-scrūtārī* « fouiller » [comme un chiffonnier], lequel est un dénominatif parasynthétique forgé sur *scrauta* n. pl. *« peaux de cuir, habits ».

Question 2 : l'étude de la construction des verbes n'a pas véritablement inspiré les candidats, qui se sont bornés à une description très sommaire du dossier : au niveau de l'Agrégation de grammaire, on était en droit d'attendre plus qu'une classification descriptive de type verbes transitifs *vs* intransitifs. Une seule seule copie emploie la terminologie proprement scientifique, où l'on parle de verbes uniactanciels (soit le type *marcet*, *latet*, *līuent*), qui peuvent recevoir un complément à l'ablatif instrumental : c'est le type *felle nigrō spūmat* (v. 358) « (le foie) écume d'un fiel noir », un complément au datif d'attribution après verbe-copule : ainsi *nūlla lēx uterō manet* # (v. 371) « l'utérus n'a plus de loi », ou à l'ablatif d'éloignement [c'est l'ablatif proprement dit] : *magna pars fibrīs abest* # (v. 357) « l'essentiel des poumons manque ». Les verbes biactantiels requièrent de façon canonique un sujet et un objet – c'est le type *infēcit…fibrās cruor* # (v. 377) « le sang a souillé les chairs ». Une complétive peut dépendre d'un verbe biactantiel : on relève ainsi dans le passage une interrogation indirecte après *scrūtēmur* (v. 372). Signalons enfin qu'un trait typologique notable n'a pas été entrevu par les candidats : le changement de statut d'un verbe fondamentalement uniactantiel peut être associé au jeu de la préverbation. C'est le type *uiscera effugiunt manum* # (v. 380) « les entrailles s'échappent de nos mains ». En français, on connaît le cas tout semblable de *parcourir* [un pays, texte] qui s'oppose à *courir*, lequel est un strict uniactantiel.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION A
I.
RAPPORT SUR L'EPREUVE DE GREC

Etabli par monsieur Alain BLANC

Sujet

3 Ἡ δ' ἀκούσασα ταῦτα πρῶτον μὲν ἐδεήθη Καίσαρος ὅπως αὐτὴν ἐάσῃ χοὰς ἐπενεγκεῖν Ἀντωνίῳ· καὶ συγχωρήσαντος, ἐπὶ τὸν τάφον κομισθεῖσα καὶ περιπεσοῦσα τῇ σορῷ μετὰ τῶν συνήθων γυναικῶν, 4 "Ὦ φίλ' Ἀντώνιε," εἶπεν "ἔθαπτον μέν σε πρώην ἔτι χερσὶν ἐλευθέραις, σπένδω δὲ νῦν αἰχμάλωτος οὖσα καὶ φρουρουμένη μήτε κοπετοῖς μήτε θρήνοις αἰκίσασθαι τὸ δοῦλον τοῦτο σῶμα καὶ τηρούμενον ἐπὶ τοὺς κατὰ σοῦ θριάμβους. 5 Ἄλλας δὲ μὴ προσδέχου τιμὰς ἢ χοάς· ἀλλ' αὗταί σοι τελευταῖαι Κλεοπάτρας ἀγομένης. 6 Ζῶντας μὲν γὰρ ἡμᾶς οὐθὲν ἀλλήλων διέστησε, κινδυνεύομεν δὲ τῷ θανάτῳ διαμείψασθαι τοὺς τόπους· σὺ μὲν ὁ Ῥωμαῖος ἐνταῦθα κείμενος, ἐγὼ δ' ἡ δύστηνος ἐν Ἰταλίᾳ, τοσοῦτο τῆς σῆς μεταλαβοῦσα χώρας μόνον.

Plutarque, *Vie d'Antoine*, § 84, 3-6 inclus.

Question 1 :

Morphologie : étude des formes de génitif dans le passage.

Question 2 :

Syntaxe : étude des emplois de ce même cas, le génitif, dans le passage.

Conseils et éléments de corrigé

Étant donné que le temps de l'épreuve complémentaire est de 2h15 pour traiter quatre questions (deux de latin et deux de grec), on a choisi de donner pour chaque langue deux questions qui aient un rapport l'une avec l'autre de façon à ce que le candidat n'ait pas à passer trop de temps au relevé des formes. Ainsi les deux questions portaient-elles sur un même cas, le génitif, dont il fallait étudier d'abord la morphologie, puis les emplois. Les notes de grec ont été 7,5 ; 8 ; 8,5 et 13. La seconde question a été moins réussie que la première. On en verra la raison ci-dessous.

I. Morphologie : étude des formes de génitif du passage.

Les candidats ont eu le temps de faire un relevé complet qui a tenu compte soit des déclinaisons, soit des parties du discours et qui a permis d'observer que le substantif et

l'adjectif ont les mêmes marques que le pronom, ce qui n'a pas toujours été la règle dans la préhistoire du grec. En général, ils ont bien distingué synchronie, puis diachronie (l'ordre inverse, commencer par la diachronie pour montrer à quoi on a abouti en synchronie était aussi possible). C'est dans les explications de détail que l'exposé a été en général superficiel. On attend des candidats des connaissances en matière de morphologie, mais aussi de phonétique et d'accentuation. Des rapprochements avec le latin s'imposent. Dire que Καίσαρος répond à *Caesaris* oblige à dire un mot des alternances vocaliques de l'indo-européen, même si l'origine en reste conjecturale. Et si l'on indique avec raison que la désinence du génitif singulier athématique est *-*e/os*, il faut justifier non seulement le grec, mais aussi (brièvement) le timbre *i* de la finale de *Caesaris*. De même, il faut évidemment remarquer l'unité ancienne des génitifs singuliers de première déclinaison, bien visible dans le groupe nom propre + participe de la fin du paragraphe 5, Κλεοπάτρας ἀγομένης. Il ne suffit pas de dire que "la finale -ᾱς est due au "*r*" qui les précède". D'abord, on doit observer les conventions phonétiques et employer non les guillemets, mais les crochets droits (notation phonétique) ou les barres obliques (notation phonologique) et on doit exposer le cours exact des choses, c'est-à-dire préciser que le [a] long s'est fermé en [e] long ouvert, sauf derrière les phonèmes /r, e, i/. On peut donc, et on doit même, pour enrichir son exposé, signaler que cette fermeture du [a] long est propre à l'ionien-attique et reste ignorée des autres dialectes, où la morphologie de la première déclinaison est donc nettement plus simple.

Le génitif de seconde déclinaison a été lui aussi trop vite traité. Plusieurs candidats ont omis de donner son origine (*-*o-syo*), et une copie, qui l'a correctement indiquée (en remarquant même que *-*yo* pourrait être un élément adventice qui aurait servi à distinguer le génitif du nominatif qui, sans lui, auraient été homophones, n'a pas abordé le problème des pronoms : dans la langue homérique, le génitif des pronoms personnels n'est pas en -οιο, mais en -εο (ἐμέο, d'où la forme ionienne ἐμεῦ). La finale -ου de seconde déclinaison peut donc avoir en fait une double origine.

Commenter l'accentuation permettait aussi d'enrichir sa réponse. On a eu des remarques intéressantes sur γυναικῶν, qui s'oppose à γυναῖκες et γυναῖκας selon un mouvement d'accent hérité. On a même eu – dans une seule copie, il est vrai – une observation fort pertinente sur συνήθων (fin du § 3, μετὰ τῶν συνήθων γυναικῶν) : le candidat a rapproché l'accentuation paroxytone de l'accentuation des génitifs δικαίων et λυομένων (pour les trois genres), signalant bien que, quand un adjectif présente la même forme au masculin et au féminin, l'accentuation du génitif pluriel féminin s'aligne sur celle du masculin. Le cas était favorable ici, puisque συνήθων est en effet féminin, mais on peut préciser aussi qu'il y a une différence importante, due à ce que συνήθων vient d'un thème en s : le point de départ est ici *συνηθέ(σ)ων, qui devrait donner *συνηθῶν, mais reçoit un accent columnal (nom. pl. συνήθεις, donc gén. pl. συνήθων).

Relever de telles particularités prouvait que l'on est attentif aux faits subtils de la morphologie grecque. Le correcteur aurait souhaité que ces remarques fussent plus féquentes. On ne saurait trop conseiller aux hellénistes qui ont préparé le concours – et aussi à tous les autres – de fréquenter assidûment la *Morphologie historique de grec* de Pierre Chantraine et les ouvrages plus récents comme la *New Comparative Grammar of Greek and Latin* de A. L. Sihler (Oxford, OUP, 1995).

II. Syntaxe : étude des emplois de ce même cas (génitif) dans le passage.

Une copie a eu pour cette seconde question la même note (honorable) que pour la question 1 car elle a bien indiqué les grandes fonctions du génitif indo-européen (adnominal et partitif) et les fonctions acquises par le génitif grec par syncrétisme avec l'ablatif (provenance,

origine). Dans les autres copies, cette seconde question a obtenu des notes inférieures à la première parce que les réponses se sont bornées à des relevés à peine commentés, non organisés, et le plus souvent sans traduction, ce qui indiquait que le candidat ne dominait pas le texte.

Les emplois du génitif étant variés et les valeurs anciennes du cas étant difficiles à isoler au niveau grec, un plan établi d'après les emplois en synchronie s'est avéré plus facile à mettre en œuvre qu'un plan fondé sur la diachronie. Une distinction entre des emplois libres (génitif adnominal, partitif) et des emplois contraints où le génitif se rattache à un verbe ou dépend d'une préposition s'est révélée utile. Les cas d'ambiguïté doivent être discutés et on a apprécié de voir proposer pour Κλεοπάτρας ἀγομένης l'explication par un génitif adnominal (plutôt complément de αὖται que de τελευταῖαι) ou par un génitif absolu. Une bonne connaissance du texte est évidemment indispensable, ce qui implique d'avoir lu les œuvres au programme le crayon à la main. C'est par exemple une réflexion approfondie qui permettait de commenter l'expression τοὺς κατὰ σοῦ θριάμβους. La fonction de κατὰ σοῦ n'a pas été clairement indiquée par les candidats, et dans une copie σοῦ est déclaré génitif adnominal, ce qui, ainsi formulé, est erroné car ce pronom dépend bel et bien de la préposition κατά. Pour bien expliquer de façon pertinente cette expression, il faut savoir que certains substantifs peuvent reproduire la construction du verbe correspondant. "Triompher sur" se dit θριαμβεύω κατά τινος (le *Bailly* donne la référence Plut. *Cor*. 35 = *Vie de Coriolan*, § 35), "le triomphe sur quelqu'un" se dit θρίαμβος κατά τινος. Cette construction de θρίαμβος n'est pas relevée dans le *Bailly*, mais elle se laisse inférer assez facilement ; le *Bailly* indique du reste, sous κατά, en A III 2 λέγειν κατά τινος "parler contre quelqu'un" et οἱ κατὰ Φιλίππου λόγοι "les discours contre Philippe". Bien entendu, le candidat ne dispose pas du dictionnaire le jour de l'épreuve, mais nous voulons montrer par cet exemple qu'une bonne réponse aux épreuves du concours est le fruit d'une préparation méticuleuse, d'une lecture attentive des textes, grammaire et dictionnaire à portée de main et esprit critique en éveil. Rappelons enfin que les expressions commentées par les candidats doivent être traduites : comment établir une démonstration, comment faire passer ses idées si l'on ne propose pas une traduction ?

Dans l'ensemble, la question de syntaxe a donc été plutôt négligée par les candidats. C'est regrettable et dommageable car l'originalité d'une langue apparaît non seulement dans la morphologie des éléments qui la composent, mais aussi dans l'organisation de ces éléments.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION A
II.
RAPPORT SUR L'EPREUVE DE LATIN

Etabli par monsieur Romain GARNIER

Tertullien, *De Pallio*, II, 4-5

Patitur et continens de caelo aut de suo. Aspice ad Palaestinam. Qua Iordanis amnis finium arbiter : uastitas ingens, et orba regio, et frustra ager. At urbes retro, et populi frequentes, et solum audiebat. Dehinc, ut deus censor est et impietas ignium meruit imbres, hactenus Sodoma, et nulla Gomorrha, et cinis omnia, et propinquitas maris iuxta cum solo mortem bibit. Ex huiuscemodi nubilo et Tuscia Vulsinios pristinos deusta, quo magis de montibus suis Campania speret, erepta Pompeios. Sed absit. Vtinam et Asia secura iam sit de soli ingluuie! Vtinam et Africa semel uoraginem pauerit, unicis castris fraudatis expiata! Multa et alia huiusmodi detrimenta habitum. orbis nouauere situsque mouere. [5] Bellis quoque plurimum licuit. Sed piget tristia non minus quam et regnorum uices recensere, quotiens et ista mutauerint iam inde a Nino, Beli progenie, si tamem Ninus regnare primus, ut autumant superiorum profanitas.

Question 1 :
Morphologie : étude des mots de troisième déclinaison dans le passage (synchronie et diachronie).
Question 2 :
Lexicologie : étude sémantique du vocabulaire géographique dans le passage.

La moyenne de cette session culmine à 8,37/20, ce qui est nettement mieux que l'année précédente, où l'on ne dépassait point 7/20. La question 1, portant sur la morphologie, obtient une moyenne de 8,74/20, tandis que la question 2, qui traitait de lexicologie et de sémantique, se situe très exactement à 8/20.

Question 1 : faut-il encore le rappeler, la classification scolaire de type vrais/faux imparisyllabiques n'est qu'une vue de l'esprit, et ne repose sur rien !

1 - thèmes en *-i-* : *amnis*, *-is* m. f. « fleuve » (< i.-e. *$*h_2ab$-n-í-* < *$*h_2ep$-h_3n-í-*). En propre, abstrait en *-*i*- tiré du dérivé *$*h_2ab$-ón-* « fleuve » (< i.-e. *$*h_2ep$-$h_3$én-* « riche en eau »). *Ignis*, *-is* m. « feu » (< *egn-í-). Mot d'étymologie difficile, mais ancien thème hystérocinétique, à en juger par le véd. *agnáy-as* [nom. pl.] « feux » (< *egn-éi̯-es*), cognat du lat. *ignēs* « feux ». *Imber*, *-bris* m. « orage » (< *$*n̥b^h$-r-í-*). Apparenté à l'osqu. *anafriss* [dat. pl.] « imbribus » (< it. com. *$*m̥φ$-rí-φos*), ainsi qu'au gr. ὄμβρος m. « orage » (< i.-e. *$*o.nb^h$-r-ó-* < *$*oh_1$-$n̥b^h$-r-ó-* « orageux »). *Orbis*, *-is* m. « orbe » est non élucidé à ce jour, mais on peut admettre un étymon i.-e. *$*r̥b^h$-í-* « rapidité, roue » apparenté à la racine i.-e. *$*√reb^h$-* « se mouvoir rapidement » (m.h.a. *reben*). *Mare*, *-is* n. « mer » doit être formé sur un thème i.-e.

**măr-í-* n. « éclat, scintillement » apparenté au gr. μαρμαίρω « scintiller » (< *μαρμαρ–γω). Il s'agit de la mer perçue comme une plaque de marbre, renvoyant des milliers d'éclats. Le thème **măr-í-* n. « éclat, scintillement » est du même type que gr. ἄλφι n. « farine » (< i.-e. **$h_1$al-b^h-í-* n. « blancheur »).

2 - thèmes en *-*on*- : *fīnis*, *-is* m. « limite », surtout employé au pluriel : *fīnēs* « limite » [d'un champ] pourrait s'expliquer par un déverbatif **fīu-ō*, *-ĭn-is* m. « poteau », avec une syncope de type *fīn-ibus* (< **fīu-ĭn-ibus*) plutôt que par un improbable thème en **-sni-* posé *ad hoc*. Le terme *uorāgō*, *-ĭn-is* f. « gouffre, tourbillon » a été récemment élucidé par PINAULT (*Glotta* 77 : 85-109) comme le produit d'un conglomérat de suffixes i.-e. **-eh_2-k-* et **-$h_3$én-* (suffixe de *Hoffmann*) avec sonorisation régulière de la vélaire sourde devant **h_3*.

3 - thèmes en *-*ont*- : en latin, l'adjectif *ingens*, *-nt-is* « énorme » reflète le thème faible d'un paradigme alternant fort complexe i.-e. **mḗĝ-h_2-ont-*, **m̥ĝ-h_2-n̥t-és* (lat. *ing-ent-is*) qui est reflété par le véd. *mah-ánt-* « grand ». Ce type anomal s'explique par le croisement d'un ancien paradigme holocinétique **mḗĝ-oh_2-s*, **-m̥* (véd. *mahā́-m* [acc. m. sgl.]), doté d'un génitif **m̥ĝ-h_2-és* (± véd. *mah-ás*) croisé avec le second adjectif signifiant « grand » : i.-e. **b^hérĝ^h-ont-s*, acc. sgl. **b^hr̥ĝ^h-ónt-m̥*, gén. sgl. **b^hr̥ĝ^h-n̥t-és*, qui était également de flexion holocinétique. Le type *frequens*, *-nt-is* « abondant » reflète un étymon i.-e. **b^hrék^u-ont-* formé sur le nom-racine **b^hrók^u-* « densité » qui est reflété par le gr. φρύκες « palissade » (< gr. com. *φρόκ^ω–ες < i.-e. **b^hrók^u-es*), ainsi que je l'ai moi-même proposé (GARNIER, *Sur le vocalisme du verbe latin*, *IBS* 134, 2010 : 237).

4 - thèmes en *-*ó-teh$_2$-t*- : *uāstitās*, *impietās*, *propinquitās* et *profānitās* sont apparentés aux dérivés secondaires grecs de type ὁλότης f. = av. *ha^{u}ruuatāt-* « intégrité » (< i.-e. **solu̯-ó-teh$_2$-t-*).

5 - thèmes en *C*éC-tor*- : préciser que le nom d'agent *censor* m. « censeur » n'est pas une forme phonétique (car un étymon i.-e. **k̂éms-tor-* eût donné lat. ***censtor*), mais qu'il présente de façon analogique l'allomorphe du morphème **-tor-* tiré des formes du type °*uīsor* (< **u̯éi̯d-^{s}tor-*).

6 - noms-racines : *urbs*, *-is* f. « ville » a été récemment lavé de tout soupçon concernant sa prétendue origine étrusque par J.-P. BRACHET (« Les fondements indo-européens du lat. *urbem condere* », *Latomus* 63/4, 2004, 825-840). Selon l'auteur, il faut partir d'un nom-racine it. com. **u̯órφ-m̥* [acc. sgl.] « urbem » (< i.e. **u̯ŕ̥b^h-m̥* f. « sillon, tracé »). Le tour lat. *urbem condere* (± hitt. *warpa- dāi-*) signifiant en propre « tracer l'enceinte » [de la ville]. Le pluriel *uicēs* « fois » est obscur, mais c'est un nom-racine hérité de structure **CR̥C-*.

7 - thèmes acrostatiques en *C*óC-t*- : *mons*, *mont-is* m. « mont, montagne » n'est pas un thème en **-ti-*, mais le reflet direct d'un ancien paradigme acrostatique **món-t-* m.

« éminence » du même type que le nom de la nuit (i.-e. **nókᵘ̯-t-*).

Question 2 : l'étude sémantique du vocabulaire géographique a laissé place à quelques tentatives classificatoires, auxquelles les candidats se sont essayés avec des fortunes diverses. Bien que le passage de Tertullien fût très court, il regorgeait littéralement de termes en rapport avec le monde physique et la géographie. On relevait tout d'abord des toponymes : *Palæstīna*, *Tuscia*, *Campānia*, *Asia*, *Africa*, dont deux noms de villes hébraïques : *Sodoma* (hébr. *sədōm*) et *Gomorrha* (hébr. *'ămōrā* < **ğămōrā* ?). On pouvait discuter de l'histoire des mots : comment l'osqu. **kapvāno-* « habitant de Capoue » est devenu en latin *Campānus* par l'effet d'un rapprochement synchronique avec le lat. *campus*, ou bien évoquer la double distribution *Tuscus* (< **Tursĭcus*) : *Ĕtruscus* /ə.trŭ.skŭ/ (< **Truscus* < **Turscus*), avec l'idée que les Toscans sont un peuple bâtisseur de *tours* (pré-lat. **tursi-kó-*). Il y avait deux ethnonymes : *Vulsiniī* « habitants de Volsinies » (aujourd'hui Orvieto) et *Pompēiī* « habitants de Pompéi ». Le texte contenait des termes techniques consacrés à la désignation du territoire : *continens*, *regiō*, *fīnēs* et *ager*, dont il fallait préciser les différences sémantiques en les confrontant les uns aux autres, ainsi que des termes abstraits employés de façon concrète : *uāstitās* f. « désert » (cf. all. mod. die *Wüste*), *propinquitās maris = mare proximum*. Enfin, les termes *orbis* et *situs* se prêtaient à de longs développements.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B
I.
RAPPORT SUR L'EPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS
Etabli par monsieur Roger BELLON

Une inscription sur une fontaine donne au poète l'occasion d'insérer dans son *roman* le récit des aventures de Narcisse : *cele proiere* (vers 1464) désigne la prière adressée à Dieu par la nymphe Echo délaissée et maltraitée par Narcisse.

[1464] Cele proiere fu resnable
[1465] Et por ce la fist dieus estable,
[1466] Car narcisus par aventure
[1467] A la fontaine clere et pure
[1468] Se vint sor l'erbe ombroier
[1469] Un jor qu'il venoit de chacier,
[1470] Qu'il avoit soffert grant travail
[1471] De corre amont et aval,
[1472] Tant que il ot soif por l'asprete
[1473] Dou chaut et por la grant lassete
[1474] Qui li ot tolue l'aleine.
[1475] Et quant il vint a la fontaine
[1476] Que li pins de ses rains covroit,
[1477] Il se pensa qu'il i bevroit.
[1478] Sor la fontaine touz adenz
[1479] Se mist lors por boivre dedenz.
[1480] Si vit en l'yaue clere et nete
[1481] Son vis, son neis et sa bouchete.
[1482] Icil maintenant s'esbaï
[1483] Car ses ombres tout le traï,
[1484] Qu'il cuida veoir la figure
[1485] D'un enfant bel a desmesure.
[1486] Lors se sot bien amors vengier
[1487] Dou grant orgueil et dou dongier
[1488] Que narcisus li ot mené.

G. de Lorris, *Le Roman de la Rose*

QUESTIONS

1- **Traduire** le texte en français moderne (*4 points*).
2- **Phonétique** (*4 points*) :
Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *neis* (1481, latin : *nasum*).
3- **Morphologie** (*4 points*) :
Donner sans explication le paradigme auquel appartient la forme *vint* (1468) et décrire l'évolution de ce paradigme jusqu'au français moderne.
4- **Syntaxe** (*4 points*) :
Etudier en une réponse composée l'emploi de *que* (*que / qu'*) dans tout le passage.
5- **Vocabulaire** (*4 points*) :
Etudier dans une perspective diachronique et synchronique *travail* .

Commentaire de la session 2013 :
Pour le concours 2013, 7 candidats seulement ont composé dans l'option B, ce qui constitue une hausse d'une unité par rapport à 2012, mais une forte baisse par rapport aux années précédentes (14 en 2010, 17 en 2009, 20 en 2008, 26 en 2007, et 34 en 2006). Si la

diminution du nombre de postes proposés décourage probablement certains, il importe pourtant de souligner que désormais, le rapport entre nombre de postes (10 en 2013) et nombre de candidats (11 présents à la totalité des épreuves écrites) rend le concours on ne peut plus plus ouvert.

Cette année, la moyenne générale pour la partie « ancien français » de la composition complémentaire s'établit à 9,1/20, en progression sensible par rapport à celle des années précédentes (7,3/20 en 2012, 6,27 en 2011, 6,21 en 2010 et 5,6 en 2009) ; cette progression tient pour l'essentiel au fait qu'il n'y a pas de note inférieure à 4 : les candidats ont épargné aux correcteurs la pénible épreuve que constitue toujours la lecture de copies indigentes, voire indignes ! Les correcteurs ont eu le plaisir d'évaluer de bonnes réponses, mais dispersées sur différentes copies et la meilleure note s'établit à 12/20. Comme les années précédentes, c'est le manque de temps qui pénalise tous les candidats et il faut rappeler que la maîtrise du temps ne s'acquiert que par la pratique des exercices en temps limité. Il faut également souligner à l'intention des candidats de 2014 l'importance primordiale de la rigueur, vertu essentielle car il ne suffit pas de travailler pour travailler ; encore faut-il s'approprier pleinement les connaissances acquises. Les analyses superficielles ne suffisent pas et les résultats obtenus cette année confirment les recommandations de l'année dernière : un travail ne se révèle rentable que si l'on se défie au plus haut point du leurre qu'est le survol ou la préparation hâtive. L'acquisition des connaissances ne peut se révéler payante que si elle se double d'une maîtrise sans faille de la méthode propre à chaque question, nous allons y revenir dans le détail.

Bilan de l'option B et recommandations aux futurs candidats

I- TRADUCTION :

Si l'on excepte une copie qui accumule toutes les erreurs d'un débutant en langue médiévale (*sot*, 1486, compris comme un adjectif substantivé !), la traduction de ce passage n'a pas désorienté les candidats, manifestement bien préparés, et la plupart d'entre eux sont venus à bout des faux-amis comme *fontaine* (1467, "source"), *dongier* (1487,"refus" ou mieux encore "résistance"), *figure* (1484, "visage"), *soffrir* (1470, "supporter") ou *estable* (1465, *rendre estable* signifie ici "exaucer une demande"), mais les correcteurs ont tout de même eu la surprise de constater que 3 candidats sur 7 ont compris *ses ombres* comme un pluriel, alors que ce ne peut être qu'un cas sujet singulier ! De même une lecture rapide de *sur l'erbe ombroier* a provoqué un faux-sens ("sur l'herbe ombragée").

Finalement 2 passages se sont révélés délicats à rendre en français moderne : *un bel enfant a desmesure*, ce n'est pas "un bel enfant à démesure" (calque parfait, mais parfaitement insipide), encore moins "un bel enfant mais démesuré" ou "un jeune homme démesurément beau" mais, comme l'a bien traduit un candidat, "un jeune homme d'une beauté dépassant toute mesure" ; l'adverbe *adenz* a un sens bien connu : "face contre terre, à plat ventre" mais on ne peut pas dire que "Narcisse se met à plat ventre au-dessus de la source" ; il faut rendre le sémantisme de l'adverbe *adenz* par une locution verbale de mouvement , par ex. "il se pencha complètement en avant au-dessus de la source".

Enfin il faut à nouveau prévenir les candidats contre la tentation de vouloir guider la compréhension des correcteurs en leur fournissant des explications : ainsi dans la même copie on lit pour le vers 1474 (*qui li ot tolue l'aleine*) "qui lui avait pris l'haleine (donc mis hors d'haleine)" et pour *lors* (1486) "alors (comprendre : à cette occasion)" ! Une bonne traduction

se suffit à elle-même et si le traducteur éprouve le besoin d'apporter une précision supplémentaire dans une parenthèse, c'est que la traduction proposée n'est pas satisfaisante.

Traduire est toujours, on le sait, un art difficile, mais il faut le répéter pour les candidats de la session de 2014 : un travail personnel suivi et un entraînement régulier, toujours efficaces pour la compréhension intime du texte, se révèlent en outre payants le jour du concours.

II- PHONETIQUE :

Les conseils répétés des années précédentes ont été écoutés et il n'y a eu aucune copie blanche pour cette question, tous les candidats ayant au moins retranscrit et accentué l'étymon latin *nasum* ; de même tous ont vu - en donnant des explications plus ou moins complètes - que le phénomène essentiel était la segmentation spontanée de la voyelle tonique [a] en position libre ; mais cette satisfaction est immédiatement ternie par un constat désolant : l'originalité de la graphie *neis* a laissé tous - oui, tous sans exception- les candidats muets et un seul a analysé et commenté la graphie moderne *nez* !

Les correcteurs attendaient d'abord que les candidats conduisent correctement l'évolution phonétique régulière de *nasum* (LC) à [nẹ́s] pour la période du texte, puis qu'ils analysent précisément le système des graphies ; la graphie la plus courante pour le mot issu de *nasum* est alors *nés* mais il faut bien se souvenir que l'accent aigu est un ajout des éditeurs modernes et qu'il ne figure dans aucun manuscrit : la graphie *nes* est ambiguë, alors que pour le participe passé du verbe *naistre* les scribes font disparaître toute hésitation en écrivant *nez* (graphie conservatrice, l'étymon étant *natos*) ; c'est donc pour éviter l'ambiguïté de *nes* que les scribes ont eu recours à un mécanisme de transposition de graphie ; en effet, dans toute une série de mots où il y avait eu production d'une diphtongue par coalescence, le phonème [ẹ́] ou [ẹ́] pouvait être rendu soit par un simple *e* soit par un digramme *ai* ou *ei* , graphie reflétant un stade phonétique antérieur : [fẹ́t] est ainsi graphié au XIIIes. *fet*, *feit* ou *fait* ; cette graphie transposée sera appliquée en MF à *ele* (< *alam*, "aile") qui devient *aile*, par souci de différencier ce substantif du pronom personnel *ele* (< *illa* ou *illam*, "elle") ; le scribe veut ici différencier le participe passé *nez* (< natos) et le substantif issu de *nasum* : il transcrit alors le phonème simple [ẹ́] par le digramme *ei* : dans le texte au programme on ne rencontre jamais la graphie *nés*, mais 6 fois la graphie *neis* pour le mot désignant l'appendice nasal. Il fallait ensuite analyser la graphie moderne *nez*, qui apparaît au XVIes. et s'impose au siècle suivant : ici encore, le souci de différencier graphiquement les termes homophones a joué : face aux 2 formes du participe passé *né* et *nés* (la création de l'accent aigu facilité la transcription du [ẹ́] final), la graphie en *-ez*, utilisée essentiellement pour la terminaison de la personne 5 des verbes, s'impose et *nez* élimine définitivement *nés* ou *nes*.
Les candidats de la session 2014 doivent donc se convaincre que l'analyse des graphies constitue une partie obligatoire de la réponse à la question de phonétique.

III- MORPHOLOGIE :

Le sujet ne présentait pas de difficulté particulière ; encore fallait-il lire soigneusement les consignes d'exercice et ne pas commencer par donner le paradigme du parfait de *venire* en latin classique ! Les candidats doivent savoir que le périmètre de la réponse attendue est toujours soigneusement délimité dans le libellé du sujet et la formule "<u>sans explication</u>" (soulignée) est on ne peut plus claire, mais la brièveté ne va jamais sans méthode et rigueur.

Il fallait donc donner le paradigme de l'AF :

vin	*venis*	*vint*	*venimes*	*venistes*	*vindrent*

mais après avoir donné le paradigme du FM

vins	*vins*	*vint*	*vînmes*	*vîntes*	*vinrent*

Il était indispensable d'analyser le système de l'AF pour mettre en évidence le fait essentiel : l'existence de 2 bases en AF, une base courte *vin-* [vín-] (la nasalisation de la voyelle [i] devant consonne nasale n'a pas encore eu lieu) pour les personnes 1, 3 et 6 et une base longue *veni-* [vẹní-] pour les P2, 4, 5 ; en effet l'essentiel de l'étude attendue de l'évolution de l'AF au FM tient dans la réduction du paradigme à une base unique.

Pour une telle question, le danger qui guette les candidats est celui de l'émiettement des remarques ou celui du traitement successif des 6 personnes avec ses inévitables redites, et on ne parlera pas de la tentation du positivisme naïf qui décrit banalement sans analyser (« en P1, P2, P3 le s et le t restent notés mais ne se prononcent plus » !) ; on pouvait organiser l'analyse de l'évolution de ce paradigme autour de 3 pôles d'importance variable :

1) la réduction à une base unique : cette réduction est d'origine phonétique pour un paradigme comme celui du verbe *veoir* et elle se produit en MF : la base 2 *veï-* [vẹí-] de l'AF devient [ví-] avec l'effacement du e central en hiatus et coïncide donc avec la base 1 *vi-* [*ví-*] ; la réduction est d'ordre analogique (par analogie avec les paradigmes de type *vi - veïs* de l'AF) pour le paradigme de *vin et* les formes de l'AF *venis*, *venimes* et *venistes* ne dépassent pas le MF.

2) la disparition de la consonne d'épenthèse pour la P6 *vindrent*, remplacée par *vinrent*.

3) des changements analogiques dont il faut bien souligner qu'ils sont essentiellement graphiques : par analogie avec les formes de P1 comme *fis* ou *dis* (formes régulières du point de vue phonétique, le *-s* constituant la consonne finale de la base, que l'on retrouve dans *fist* et *fistrent*), la P1 *vin* est pourvu en MF d'un *s* final purement graphique ; pour les P4 et 5, le décalage graphico-phonétique est encore plus net : le *s* implosif de *venistes* n'est plus prononcé depuis la fin du XIIes. mais il est maintenu dans la graphie pour marquer l'allongement compensatoire qui affecte la voyelle précédente, et de plus dès le XIIIes. l'effet de couple qui régit les personnes 4 et 5 amène une forme *venismes* pour la P4 ; après réduction analogique à une seule base les formes usuelles pour ces 2 personnes sont *vinsmes* et *vinstes*, remplacées en français classique par *vînmes* et *vîntes*, formes qui entrent en 1740 dans la 3e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*.

Mais il ne fallait pas en rester là et une étude complète devait s'achever par une analyse du paradigme du FM : on note alors à l'oral une opposition entre la forme courte [vẹ̃], forme unique pour les P1, 2 et 3, et les formes longues des P4, 5 et 6 qui font suivre la base unique d'un morphème de personne [-mə], [-tə] et [-Rə] ; à l'écrit les consonnes finales *-s* et *-t* de P1, 2 et 3 sont alors des morphogrammes grammaticaux.

Pour conclure, reprenons en l'adaptant, la formule du rapport de l'année dernière : « les candidats peuvent s'en rendre compte, il est possible de traiter rapidement une telle question de morphologie sans rien oublier d'essentiel et surtout il est indispensable de subordonner les explications relevant de la phonétique à un schéma cohérent d'analyse strictement morphologique. Les correcteurs souhaitent que les candidats de 2014 s'en souviennent. »

IV - SYNTAXE

Les candidats ne pouvaient être ni surpris ni désorientés par le sujet, et il faut noter, en s'en réjouissant, aussi bien l'absence de copie blanche que l'absence de copie indigente !

Cette question classique est traitée dans tous les manuels utilisés par les candidats et dans toutes les préparations au concours et de plus le corpus ne fournissait que 3 occurrences

de *que* pronom relatif et 3 occurrences de *que* conjonction de subordination, une dernière occurrence pouvant être analysée comme pronom ou conjonction ; pour l'analyse de la différence de fonctionnement entre le relatif et la conjonction, je renvoie les candidats au rapport de la composition principale de la présente année sur les mécanismes de la subordination.
Les 3 occurrences de *que* pronom relatif

1- *Un jor **qu**'il venoit de chacier* (1469)
2- *... il vint a la fontaine / **Que** li pins de ses rains covroit* (1474-75)
3- *dou dongier / **Que** narcisus li ot mené.*

ne présentaient pas de difficulté particulière mais il fallait signaler l'emploi de *que* pour une fonction de circonstanciel de temps (1469) ; les occurrences 1 et 3 présentent une relative déterminative, la 2 une relative explicative et le mode employé est toujours l'indicatif.
Le *que* conjonctif est présent sous sa forme simple (*Il se pensa **qu**'il i bevroit*, 1477) ou sous la forme d'une locution conjonctive (*Tant **que** il ot soif por l'aspreté*, 1472) : il faut souligner l'emploi du conditionnel *bevroit* pour marquer un procès futur par rapport à un repère situé dans le passé (*se pensa*), mais ces 2 occurrences ne présentent aucune difficulté d'analyse ; les 2 derniers emplois de *que* méritent une analyse détaillée :
- au vers 1470 (*Qu'il avoit soffert grant travail*), la forme *que* peut être analysée comme un pronom relatif dans une séquence de 2 propositions relatives juxtaposées, ou comme une conjonction de subordination introduisant une explication au procès principal *se vint ombroier* (1468).
- au vers 1484 (*qu'il cuida veoir la figure*), *que* est une conjonction introduisant soit une consécutive soit une explicative : la leçon de la plupart des manuscrits pour le vers précédent (*car ses ombres tant le traï)* fait alors pencher pour la première hypothèse.
A l'attention des futurs candidats on rappelle que le libellé de la question doit être lu avec la plus grande attention : dans le cas présent, une réponse composée s'impose et elle est aussi un gage de rapidité et de clarté.

V- VOCABULAIRE

Le terme à étudier était on ne peut plus classique : il est traité dans tous les manuels utilisés par les candidats et une seule copie est blanche pour cette question. On se contentera donc ici de remarques de méthode, quitte à reprendre les préconisations des années précédentes.

Il ne faut pas oublier d'analyser l'emploi dans le texte et il convient de mentionner la construction *soffrir grant travail*, qui se traduit littéralement par "endurer une grande souffrance" ; pour les valeurs en AF il faut distinguer 3 niveaux sémantiques :
- supplice, châtiment, torture infligés par autrui (cf dans *Enéas* les *travauz* infligés à Enée par la vengeance des dieux),
- souffrances qui sont infligées par autrui ou que l'on s'inflige soi-même pour atteindre un but,
- peine que l'on prend pour transformer une matière, pour créer un produit (dans tous les sens du terme) nouveau ;
Le verbe *travaillier* en emploi transitif direct ou pronominal assume les mêmes nuances sémantiques et Bossuet parle encore de *Jésus qui fut travaillé sur la croix*.
Pour l'évolution ultérieure, il faut l'analyser à partir du dernier sens médiéval : de la peine pour transformer un produit on passe à l'effort accompli pour exercer une activité professionnelle puis à cette activité elle-même ; dans la société actuelle (industrielle ? post-industrielle ?) le *travail* c'est la tâche quotidienne effectuée pour soi-même (travailleurs indépendants) ou pour autrui contre rémunération (travailleurs salariés) ; on note que ne

subsiste des valeurs de l'AF que le terme technique *travail* (en médecine obstétricale : *femme en travail, salle de travail*) et l'emploi dans la langue familière : *cette affaire le travaille*.

Ce rapport, pas plus que celui consacré plus haut à la première composition de l'option A, n'a pas la prétention de fournir un corrigé modèle à chacune des questions des 2 épreuves ! Plus modestement il a l'ambition d'être utile aux futurs candidats de la session 2014, en leur rappelant d'abord les attentes du jury et en les mettant en garde contre les erreurs de méthode de leurs prédécesseurs.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B
II.
RAPPORT SUR L'EPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE
Etabli par Monsieur Stéphane CHAUDIER

	Ce lyen d'or, raiz de toy mon Soleil,
	Qui par le bras t'asservit Ame, & vie,
	Detient si fort avec la veue l'œil
	Que ma pensée il t'à toute ravie,
5	Me demonstrant, certes, qu'il me convie
	A me stiller tout soubz ton habitude.
	Heureux service en libre servitude,
	Tu m'apprens donc estre trop plus de gloire,
	Souffrir pour une en sa mansuetude
10	Que d'avoir eu de toute aultre victoire.

Maurice Scève, *Délie objet de plus haulte vertu*, sonnet XII, éd. S.F.T.M., p. 13

1- Lexicologie (4 points)
Vous ferez l'étude des termes suivants :
- « ravie », v. 4
- « habitude », v. 6

2- Morpho-syntaxe (8 points)
L'infinitif.

3- Etude de style (8 points)
Les réseaux métaphoriques.

Eléments de corrigé

Remarques générales : le texte choisi était court ; les questions allégées ; néanmoins, les notes ne sont pas entièrement satisfaisantes (12, 75 ; 10, 75 ; 8, 25 ; 7 ; 6,5 ; 6 ; 4, 25) à cause d'un manque de méthode ; le temps de l'épreuve est certes très resserré ; c'est pourquoi il convient de l'utiliser au mieux ; les conseils qui suivent veulent aider les candidats à atteindre cet objectif.

Lexicologie : conseils

1° les deux mots choisis l'ont été pour permettre aux candidats qui le pouvaient (et le devraient) de s'appuyer sur leur connaissance du latin. Attention : ce n'est pas une règle qui contraindra le choix de l'examinateur pour les prochaines sessions ! Se souvenir aussi que la question de lexicologie peut se présenter comme une synthèse : étude, dans tel corpus, des préfixes, des suffixes, des mots composés, etc.
2° Commencez par une observation rapide du mot ; *ravie* est le participe passé de *ravir* ; ce verbe ne peut pas venir du verbe *rapere* (latin classique) ; le candidat doit nécessairement

supposer une forme *rapire* ; de même *habitude*, mot trissyllabique avec deux consonnes intervocaliques / abityd / révèle son statut d'emprunt au latin (*habitudo*). Comparer *augure* et *heur* du latin *augurium.*
3° Veillez à ne pas mélanger latin et français dans la description des formes : -*tudo* est un suffixe latin ; *habitude* est un mot français. Le second ne peut donc comporter le suffixe -*tudo.*
4° On n'attend pas du candidat une érudition de lexicographe ; il doit présenter avec prudence et méthode des observations pertinentes. À cet égard, le plan le plus classique reste le meilleur :

a- rapide description de la forme du mot : classe grammaticale ; mot simple ou mot construit.

b- étymologie : n'avancer que des informations dont on est sûr.

c- sens du texte, fondé sur une analyse rapide de l'environnement du mot : la construction syntaxique ; les éventuelles relations de synonymie, antonymie, coréférence mises en œuvre par le texte.

d- étude diachronique rapide (s'il y a lieu) : mentionner et expliquer les grandes évolutions sémantiques.

e- étude synchronique en FM : replacer le sens du mot (généralement un polysème…) dans l'ensemble de ses acceptions. À quoi tient la polysémie ? Pour un substantif, observer le jeu des déterminants : *l'habitude* (la faculté qui dicte un comportement ; mot abstrait, singulier) n'est pas tout à fait la même qu'*une habitude* (une manière d'agir : « avoir, prendre, perdre une habitude ») ; observer le jeu des compléments : « faire quelque chose *par habitude* » (déterminant zéro après préposition, aucune possibilité de complémentation = agir mécaniquement, sans réfléchir) VS « l'habitude de voyager » (le mot se rapproche du sens d'*expérience*, de *capacité*) ou « l'habitude de la chaleur », c'est-à-dire l'accoutumance à la chaleur.

Nota : l'Édition d'Eugène Parturier propose dans l'Index une glose qui laisse un peu songeur : « Habitude (ton) : l'habitude que j'ai de toi »… Pour ma part, je trouve que le cotexte est assez éclairant : « habitude » rime avec « servitude » ; l'habitude de la dame (= sa manière d'être, sens latin) exerce une fascination sur son amant et admirateur, laquelle se signifie en termes politiques : *habitude* et *servitude* sont en contexte de quasi synonymes, la seconde découlant de la première.

2° Morphosyntaxe : conseils
Là encore, le corpus étant limité, le jeu des occurrences signalait d'emblée le type de plan à adopter ; l'opposition « souffrir » / « avoir eu » obligeait à une présentation morphologique des formes disponibles. L'infinitif, forme non personnelle, non temporelle du verbe, ne connaît qu'une variation d'ordre aspectuelle : la forme simple marque l'inaccompli ; la forme composée l'accompli et éventuellement l'antériorité (voir vers 9 et 10). À la morphologie, se rattachent toutes les considérations sur l'infinitif comme « mode » du verbe ; il faut alors prendre la peine de définir ce qu'est un mode et dégager la spécificité de l'infinitif par rapport aux modes concurrents.
Reste le gros morceau qu'est l'étude des constructions (ou syntaxe) ; là encore, l'opposition est simple entre des infinitifs qui ont des fonctions de substantif, car il est la « forme nominale » du verbe (voir « souffrir » et « avoir eu », sujet de « être » et du verbe ellipsé de la comparative, « stiller », complément indirect de « convie ») et, d'autre part, les infinitifs qui sont d'authentiques pivots verbaux : car les propositions à l'infinitif existent et ne sont pas toutes des subordonnées infinitives !
1° l'infinitif en proposition indépendante : on le trouve dans des phrases exclamatives (« Moi, me contenter de cela ! » - notez comment s'opère la distinction entre thème et prédicat

verbal), dans des phrases interrogatives (« Que faire ? » notez l'absence en surface de l'agent, récupérable en contexte) injonctives (« En randonnée, partir dès l'aube et marcher avant que le soleil ne donne », où l'agent est là encore non spécifié, indéterminé) et quelques cas rarissimes de phrase déclaratives : je pense au fameux infinitif de narration, immanquablement illustré par les vers – délicieux – de La Fontaine :

Il s'en alla passer sur le bord d'un étang.
Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes ;
Grenouilles de rentrer en leurs grottes profondes.

Noter le « de » qui isole le prédicat du thème, comme si l'infinitif n'était pas de lui-même assez prédicatif ; comparez avec « Moi, me contenter de cela ! »

2° l'infinitif en subordonnée ; cf. vers 8, où « être » est le pivot d'une proposition subordonnée dépendant du verbe « apprendre » (VS « tu m'apprends que », en FM). C'est une variété de complétive sans subordonnant : « je vois les enfants jouer » VS « je vois que les enfants jouent ». L'existence de cette subordonnée infinitive a fait couler beaucoup d'encre parce que sa définition est à la fois ultra restrictive et, convenons-en, assez arbitraire (elle dépend d'un verbe en construction directe, a un agent propre exprimé différent du sujet du verbe introducteur). De plus, cette construction pose deux problèmes délicats : qu'est-ce qu'exactement qu'une proposition ? Si on répond qu'il s'agit, au minimum, de l'association d'un sujet et d'un verbe, alors force est de constater que le sujet de l'infinitive se pronominalise sous forme de complément, direct ou indirect : « je les vois jouer » ; « je leur / les laisse faire des bêtises ». Mais le marquage morphologique d'une fonction contraint-il le mot à n'exercer que la fonction qu'il marque ?

Le texte permettait d'utiliser un argument diachronique de poids : la proposition subordonnée infinitive a bel et bien existé en français. Reste à savoir si elle existe encore et sous quelle forme.

<u>Nota</u> : la présence d'éléments hors corpus dans la réponse ne se justifie que pour illustrer les structures que le texte n'actualise pas ; la confrontation avec les occurrences du texte reste facultative et ne doit pas se faire au détriment de l'analyse des formes mêmes du texte.

Stylistique : conseils

Dès qu'on lit le sujet, il convient, avant de se lancer dans l'étude du texte, de mobiliser ses connaissances sur la notion proposée à l'attention des candidats. L'introduction consistera à la définir ; et le devoir, à montrer son caractère opératoire pour l'interprétation du texte.

La description de la métaphore la plus courante et la plus simple est la suivante : on parle de métaphore lorsqu'il y a une relation d'analogie entre un terme A et un terme B ; cette analogie n'est pas marquée par un connecteur ; l'analogie est une ressemblance construite par l'esprit à partir des propriétés sémantiques des mots et des attributs de leurs référents. Une analogie met en relief une ressemblance et passe sous silence l'ensemble des différences qui distinguent A et B (nécessairement différents, sans quoi, pas de métaphore possible). D'où les questions problématiques suivantes :

- formes de la métaphore : comment s'inscrivent A et B dans le texte ? Positions respectives de A et B ; présence ou non de A, support ou thème de la métaphore (qui sera dite, selon le cas, *in praesentia* ou *in absentia*). Quelle est la nature des mots et du lien syntaxique qui unit A et B ? Bref, quels sont les signaux qui obligent le lecteur à interpréter l'énoncé comme métaphorique ?
- enjeux de la métaphore : au nom de quoi le locuteur s'autorise-t-il le détour métaphorique ? À quoi bon créer des métaphores ? Pour parler de quoi, comment, et avec quelle idée derrière la tête ? La métaphore s'intègre dans une stratégie du locuteur, qu'elle permet de mettre au jour : elle vise à émouvoir le destinataire pour le faire penser, voire agir. L'approche

pragmatique (au sens savant du mot) de la métaphore me semble aussi la plus pratique dans le cadre de l'épreuve du concours.

Dès qu'un problème est bien posé, la réponse vient d'elle-même, si du moins elle existe.
1° la femme aimée est désignée comme « mon Soleil » ; le déterminant et l'apostrophe signalent une métaphore *in absentia* ; dans notre monde de référence, il existe le soleil ; mais en aucun cas (sauf cas de folie ou motif religieux), « mon soleil » ne peut désigner quelque chose comme « le soleil ». Comment expliquer qu'une femme soit comparée au soleil ? La métaphore s'inscrit dans le cadre d'une poésie épidictique ; appeler Délie Délie ne suffit pas toujours pour rendre compte de ses perfections. La métaphore nominale est filée ; reste à l'étudier. « Ce lyen d'or », rayon qui émane du Soleil, c'est la matérialisation de l'Amour.
2° le verbe « asservit » introduit la deuxième métaphore ; elle est verbale, implique donc un procès et ses actants : l'homme est asservi à la femme – il devient son serf, perdant toute volonté au profit d'une volonté plus forte et plus pure ; or il est très noble de se mettre au service de qui mérite d'être servi : femme, suzerain, Dieu. Notons la figure dérivationnelle qui structure le texte : « t'asservit » (v. 2) ; « heureux service en libre servitude » (v.7). De plats exégètes parlaient à ce propos d'oxymore : mais qu'en savent-ils ? Pourquoi une servitude librement consentie ne serait-elle pas heureuse ? Le propre de l'Amour, dans la poésie comme dans la vie, est qu'il fait vaciller la frontière entre sens figuré et sens propre. Après tout, une femme peut être un soleil qui éclaire aussi bien que l'autre, à qui on réserve indument la qualité de « réel » ou « vrai ». Sa lumière intérieure guide l'amant, sa beauté extérieure le fascine ; n'est-elle pas unique comme le soleil ? C'est évidemment là que la métaphore cesse d'être tout à fait crédible…
3° Notons enfin que l'amour ne rend pas aveugle ou fou, contrairement à ce qu'on dit souvent et fort mal à propos : les métaphores hyperboliques rendent justice à la dame, à ses exceptionnelles qualités ; et c'est ce sens de la justice raisonnablement rendue qu'expriment les connecteurs logiques et le lexique de l'intellectualité dans le dizain.
4° Pourquoi, enfin, veut-on absolument que l'amour, parce qu'il s'exprime en poésie, soit une construction factice, une convention purement littéraire ou rhétorique ? Pour ma part, j'estime que le poète veut qu'on croie qu'il est amoureux, que son amour mérite d'être vécu et qu'en outre, il lui permet de faire valoir l'excellent poète qu'il est. Je ne vois, pour ma part, aucune bonne raison de ne pas le croire sur ces trois points – même si, naturellement, je me réserve le droit d'aimer un peu différemment de lui.

RAPPORT SUR L'EPREUVE DE THEME LATIN

Etabli par Monsieur Antoine FOUCHER

Candide et Martin, après avoir dîné à la table du seigneur vénitien Pococuranté, échangent avec lui, dans sa bibliothèque, des propos sur la littérature, latine en particulier.

« Oserais-je vous demander, monsieur, dit Candide, si vous n'avez pas un grand plaisir à lire Horace ? - Il y a des maximes, dit Pococuranté, dont un homme du monde peut faire son profit, et qui, étant resserrées dans des vers énergiques, se gravent plus aisément dans la mémoire ; mais je me soucie fort peu de son voyage à Brindes, et de sa description d'un mauvais dîner, et de la querelle de crocheteurs entre je ne sais quel Pupilius dont les paroles, dit-il, *étaient pleines de pus,* et un autre dont les paroles *étaient du vinaigre.* Je n'ai lu qu'avec un extrême dégoût ses vers grossiers contre des vieilles et contre des sorcières ; et je ne vois pas quel mérite il peut y avoir à dire à son ami Mecenas, que, s'il est mis par lui au rang des poètes lyriques, il frappera les astres de son front sublime. Les sots admirent tout dans un auteur estimé. Je ne lis que pour moi ; je n'aime que ce qui est à mon usage ». Candide, qui avait été élevé à ne jamais juger de rien par lui-même, était fort étonné de ce qu'il entendait ; et Martin trouvait la façon de penser de Pococuranté assez raisonnable.

« Oh ! voici un Cicéron, dit Candide ; pour ce grand homme-là, je pense que vous ne vous lassez point de le lire ? - Je ne le lis jamais, répondit le Vénitien. Que m'importe qu'il ait plaidé pour Rabirius ou pour Cluentius ? J'ai bien assez des procès que je juge ; je me serais mieux accommodé de ses œuvres philosophiques ; mais quand j'ai vu qu'il doutait de tout, j'ai conclu que j'en savais autant que lui, et que je n'avais besoin de personne pour être ignorant ».

Voltaire, *Candide ou l'optimisme*

En choisissant cette année un extrait de *Candide* (chap. 25), le jury souhaitait avant toute chose rassurer les candidats : un auteur connu, une œuvre non moins connue, un sujet, une langue et une syntaxe qui ne posaient pas de problèmes de compréhension ou d'analyse importants. On peut signaler dès à présent que les seules difficultés de cet ordre pouvaient concerner d'une part la traduction de « crocheteurs », mot qui ne désigne pas ici des voleurs, mais des porteurs et donc, par extension de sens, des gens de basse condition, et d'autre part, la traduction de « grossiers », l'adjectif portant sur le contenu moral des vers et non sur leur qualité métrique. Le jury n'avait non plus donné de titre pour éviter que sa traduction fût oubliée !

Le choix de ce passage était aussi un clin d'œil à l'une des œuvres au programme et le jury espérait que certaines traductions reflétassent une connaissance des *Satires* ou même des *Odes*, pour les meilleures : « il frappera les astres de son front sublime » était en effet une citation des *Odes* (1, 1, 36) que la consultation du Gaffiot (si l'on pensait à *ferio* pour traduire frapper) permettait d'identifier. Pourquoi ne pas non plus penser à Horace avec *balatro*, précisément pour la traduction de crocheteur ? Sur ce point, disons-le tout net, les attentes du jury ont été déçues et c'est peut-être l'occasion de redire que les auteurs du programme ne se préparent pas seulement entre l'écrit et l'oral…

L'impression d'ensemble est très moyenne, même si nous avons pu monter assez haut dans l'échelle des notes pour les copies exemptes des fautes les plus graves et témoignant d'une aisance relative dans le maniement de la langue latine. Les copies notées en dessous de la moyenne ont en revanche révélé non seulement un entraînement insuffisant mais aussi des lacunes graves dans la connaissance des règles fondamentales de la syntaxe latine. Sur les 11 copies corrigées, 5 dépassent la moyenne (de 11 à 16), 6 sont en dessous (de 7,5 à 0,5). Rappelons ici que le jury est soucieux de

distinguer, dans une même catégorie de fautes (barbarismes ou solécismes), celles qui relèvent d'une aberration morphologique ou syntaxique de celles qui, seulement, témoignent d'une langue s'éloignant un peu de la norme classique, mais restant cependant parfaitement compréhensible.

Avant d'en venir à une reprise détaillée de la traduction, signalons les erreurs les plus communément répandues ; elles concernent :

1) la mise en scène du dialogue : l'utilisation des incises (notamment seules les formes -pour le présent de l'indicatif- *ait* et *inquit* peuvent y prendre place) a suscité des fautes ; la traduction des noms propres a été souvent l'occasion de maladresses plus ou moins graves : on ne peut par exemple accepter au niveau de l'agrégation que Candide devienne un simple Gaius et Pococuranté un simple Publius : c'est céder à la facilité et témoigner d'un manque d'attention à la saveur étymologique des mots ;
2) certains points de la syntaxe latine sont, à ce niveau, encore mal maîtrisés : le réfléchi (direct et surtout indirect), le subjonctif dans les propositions relatives qui peut être entraîné par la moindre nuance d'éventualité et qui est presque systématique lorsque la subordonnée dépend du noyau verbal d'une infinitive, l'emploi fautif du tour *Sicilia amissa*…, l'utilisation (abusive) de l'ablatif du gérondif (ou du tour équivalent avec l'adjectif verbal) pour traduire les infinitifs prépositionnels du français, l'emploi des différents indéfinis, des différents déictiques ;
3) la morphologie des comparatifs et superlatifs : il faut toujours vérifier dans le Gaffiot si les formes qu'on souhaite employer sont bien attestées. Ainsi **modicior* et **purulentissima* sont-ils des barbarismes. Les noms propres doivent aussi faire l'objet d'une vérification dans le dictionnaire.

Seule une pratique régulière du latin, à la fois grâce à l'entraînement spécifique au thème et à la lecture des prosateurs classiques, donnera aux candidats la maîtrise suffisante de ces problèmes.

Voyons maintenant de manière plus précise, comment on pouvait concevoir la traduction de ce passage. Nous proposerons pour chacune des parties du texte une traduction que nous commenterons.

« Oserais-je vous demander, monsieur, dit Candide, si vous n'avez pas un grand plaisir à lire Horace ? – Il ya des maximes, dit Pococuranté, dont un homme du monde peut faire son profit, et qui, étant resserrées dans des vers énergiques, se gravent plus aisément dans la mémoire ;

Et Candidus : « Audeamne, Domine, inquit, a te quaerere nonne magna cum uoluptate Horatii legas opera ? » Quibus uerbis Contemptor haec respondit : « Sunt quidem apud eum sententiae nonnullae quae uiro bono prodesse possint et, in firmis uersibus constrictae, in memoria facilius imprimantur.

Il fallait pleinement traduire avec un subjonctif de possibilité, le verbe oser, sans pour autant recourir à la forme *ausim* qui est, bien que fréquente dans la langue latine notamment chez les comiques et les poètes, rare chez Cicéron, ou à une forme de subjonctif parfait (par exemple *rogauerim*) parce que chez Cicéron ces formes de l'affirmation atténuée ne sont associées qu'aux verbes de déclaration, dans des phrases assertives. *Nonne* pour introduire une interrogative indirecte ne s'emploie qu'après *quaero* chez Cicéron ; à défaut, il fallait employer *ne* que l'on peut utiliser même quand on attend une réponse affirmative. Il ne fallait pas oublier de traduire « y ». *Nonnullae* est une traduction commode de l'article indéfini « des », le déterminant indiquant seulement que le nombre est non nul. Le point important ensuite était de voir la valeur consécutive des relatives et donc d'y introduire le subjonctif en latin.

Mais je me soucie fort peu de son voyage à Brindes, et de sa description d'un mauvais dîner, et de la querelle de crocheteurs entre je ne sais quel Pupilius dont les paroles, dit-il, étaient pleines de pus, et un autre dont les paroles étaient du vinaigre. Je n'ai lu qu'avec un extrême dégoût ses vers grossiers contre des vieilles et contre des sorcières ;

Sed quod istud iter Brundisinum fecit, quod malam cenam descripsit, quod nescio qui Pupilius cuius uerba pus atque uenenum esse cum altero quodam balatrone contendit cuius uerba Italo perfusa aceto dixit, omnia denique haec minimo momento aestimo ; neque eos uersus sordidos quos aduersus anus ueneficasque fecit legi nisi maximo cum taedio.

Sed se justifie ici par le recours à *quidem* plus haut ; en l'absence de cette corrélation ou d'une proposition négative, l'emploi de *sed* constituait un solécisme. Il était beaucoup plus commode, et en même temps plus latin, de traduire les substantifs du français par des verbes conjugués insérés dans une complétive, la répétition de *quod* structurant ce tricôlon *abundans*. *Alter* était bien sûr requis : il n'y a que deux protagonistes. Le « dit-il » était ici impossible à traduire par son exact correspondant, les autres marques du discours direct étant trop distantes. Il fallait donc recourir à une relative complexe associant une proposition infinitive introduite par *dixit*.

Et je ne vois pas quel mérite il peut y avoir à dire à son ami Mecenas, que, s'il est mis par lui au rang des poètes lyriques, il frappera les astres de son front sublime.

Neque intellego cur laus ei tribuenda sit quod Maecenati suo dixerit, si ab eo in lyricos uates insereretur, astra se sublimi uertice percussurum.

Les références précises au texte des *Odes* déjà cité étaient nombreuses et nous avons essayé de les réintroduire en respectant la syntaxe classique, d'où notre *in lyricos uates* plutôt que l'original *lyricis uatibus*, la construction prépositionnelle correspondant mieux aux exigences de la prose classique qu'un datif final. L'emploi du possessif suffit à rendre « son ami ». Il fallait bien évidemment ne pas oublier le sujet de la proposition infinitive (ici le pronom *se*). De même, la plus grande attention aux temps (expression du futur et concordance) était requise. L'ordre des mots, qui n'est pas le souci principal des candidats, doit parfois tenir compte de lois linguistiques : la loi de Wackernagel (tendance du latin et du grec à placer en deuxième position -absolue ou relative- les mots atones ou faiblement intonés) impose ici *astra se* et non *se astra*. C'est l'occasion de dire que si le jury est particulièrement bienveillant sur cette question, il sanctionne néanmoins comme il se doit les violations manifestes, que ce soit dans l'ordre des mots ou dans celui des propositions (place de certains adverbes ou conjonctions, *cum inversum* par exemple). Enfin *percutio* a été préféré à *ferio* pour plusieurs raisons : *ferio* n'a pas de supin, donc pas d'infinitif futur et *percussurum*, mieux attesté en prose, fournit en outre une belle clausule dispondaïque (quatre longues), propre à évoquer, par sa lourdeur, ce choc !

Les sots admirent tout dans un auteur estimé. Je ne lis que pour moi ; je n'aime que ce qui est à mon usage ». Candide, qui avait été élevé à ne jamais juger de rien par lui-même, était fort étonné de ce qu'il entendait ; et Martin trouvait la façon de penser de Pococuranté assez raisonnable.

Vt enim stulti apud scriptorem probatum omnia mirari solent, ita ego ad me ipsum solum delectandum lego nec quicquam probo nisi quod ad usum meum adtinet. Candidus autem quippe qui ita educatus esset ut de nulla re unquam per se iudicaret, quae audiebat, ea uehementer mirabatur. Martinus uero censebat Contemptorem mente saniore sentire.

Le tour corrélatif *ut…ita* suivi de l'indicatif peut non seulement marquer la comparaison, mais aussi une opposition. On pourra nous objecter que cette traduction ne reproduit pas le rythme de la phrase française, mais nous aurons utilisé un tour particulièrement latin. Ce tour permettait en l'occurrence de lier ces deux phrases brèves et de montrer le lien qui les unissait. Attention à la coordination : rappelons que **et nihil* est impossible. La relative après Candide est moins descriptive qu'explicative : à ce titre, le subjonctif était requis et la valeur causale de la subordonnée pouvait être explicitement marquée par le recours à *quippe*.

« Oh ! voici un Cicéron, dit Candide ; pour ce grand homme-là, je pense que vous ne vous lassez point de le lire ? – Je ne le lis jamais, répondit le Vénitien. Que m'importe qu'il ait plaidé pour Rabirius ou

pour Cluentius ? J'ai bien assez des procès que je juge ; je me serais mieux accommodé de ses œuvres philosophiques ; mais quand j'ai vu qu'il doutait de tout, j'ai conclu que j'en savais autant que lui, et que je n'avais besoin de personne pour être ignorant ».

Candidus librum quemdam admirans : « Vide, inquit, hoc est Tullianum ! Illum uidelicet nonne sine ullo fastidio legere soles ? » Quibus Padanus : « Numquam eum lego. Nam quid mihi prodest eum pro Rabirio Cluentioue causam egisse ? Immo uero mihi eae causae sufficiunt quas ipse agere soleo. Mihi quidem commodiora fuissent opera quae de philosophia scripsit, nunc autem, cum eum omnibus de rebus dubitare uidi, concludi tandem tantum me scire quantum istum nec ullo alio homine mihi opus esse ut indoctus euaderem.

Il fallait tâcher de rendre la vivacité de ce début de paragraphe : les candidats ont souvent fait montre de beaucoup de maladresse, le *o* en latin relevant d'un style beaucoup trop élevé, tout comme le *mehercule* était trop connoté pour convenir ici. *Padanus*, en dépit de l'approximation géographique, nous a semblé plus latin et surtout plus susceptible de recevoir une connotation négative (nous pensons aux critiques formulées par Pollion à l'égard de Tite-Live) que la plupart des solutions adoptées par les candidats, qui aboutissaient souvent à des erreurs de localisation (Venise n'est pas en Bretagne !). Après l'expression de l'irréel, le retour à la réalité passe en latin par *nunc autem*. *Istum* est à l'accusatif par attraction. Il fallait *euaderem*, imparfait du subjonctif, par respect de la loi de concordance des temps, même si la finale dépend d'un verbe à l'infinitif présent.

Le thème proposé cette année était donc à la portée d'un candidat « normal » pour peu qu'il se soit régulièrement entraîné à l'exercice, qu'il ait, ce faisant, assimilé les règles de la syntaxe latine telles qu'on les trouve énoncées dans les manuels et dans les grammaires, et que, bien sûr, il ait lu le plus possible de latin, y compris les œuvres au programme.

RAPPORT SUR L'EPREUVE DE VERSION LATINE

Etabli par Madame Karine DESCONGS

Nunc uelim sic tibi persuadeas, si de iis rebus[1] ad senatum relatum sit, me existimaturum summam mihi laudem tributam, si tu honorem meum sententia tua comprobaris, idque, etsi talibus de rebus grauissimos homines et rogare solere et rogari scio, tamen admonendum potius te a me quam rogandum puto. Tu es enim is qui me tuis sententiis saepissime ornasti, qui oratione, qui praedicatione, qui summis laudibus in senatu, in contionibus ad caelum extulisti. Cuius ego semper tanta esse uerborum pondera putaui, ut uno uerbo tuo cum mea laude coniuncto omnia adsequi me arbitrarer. Te denique memini, cum cuidam clarissimo atque optimo uiro[2] supplicationem non decerneres, dicere te decreturum, si referretur ob eas res quas is consul in urbe gessisset ; tu idem mihi supplicationem decreuisti togato, non, ut multis, re publica bene gesta, sed, ut nemini, re publica conseruata. Mitto quod inuidiam, quod pericula, quod omnes meas tempestates et subieris et multo etiam magis, si per me licuisset, subire paratissimus fueris ; quod denique inimicum meum tuum inimicum putaris, cuius etiam interitum, cum facile intellegerem mihi quantum tribueres, Milonis causa in senatu defendenda approbaris [...].

Quaeres fortasse quid sit quod ego hoc nescio quid gratulationis et honoris a senatu tanti aestimem. Agam iam tecum familiariter, ut est et studiis et officiis nostris mutuis et summa amicitia dignum et necessitudine etiam paterna. Si quisquam fuit unquam remotus et natura et magis etiam, ut mihi quidem sentire uideor, ratione atque doctrina ab inani laude et sermonibus uulgi, ego profecto is sum. Testis est consulatus meus, in quo sicut in reliqua uita fateor ea me studiose secutum ex quibus uera gloria nasci posset, ipsam quidem gloriam per se numquam putaui expetendam. Itaque et prouinciam ornatam et spem non dubiam triumphi neglexi, sacerdotium denique, cum, quem ad modum te existimare arbitror, non difficillime consequi possem, non appetiui ; idem post iniuriam acceptam, quam tu rei publicae calamitatem semper appellas, meam non modo non calamitatem sed etiam gloriam, studui quam ornatissima senatus populique Romani de me iudicia intercedere. Itaque et augur postea fieri uolui, quod antea neglexeram, et eum honorem, qui a senatu tribui rebus bellicis solet, neglectum a me olim nunc mihi expetendum puto.

Cicéron

1. Il s'agit du siège de Pindenissus, en Cilicie.
2. Lentulus Spinther fut, comme Cicéron, gouverneur proconsulaire de Cilicie.

Cette année, la version latine était extraite de la *Correspondance* de Cicéron (*Fam,* XV, 4, 11-13). Quelques lignes en avaient été retirées de manière à constituer une version de longueur acceptable et de difficulté raisonnable. Une seule copie, du reste, n'est pas parvenue à traduire l'intégralité du texte latin.

Le titre donné à la version, ainsi que deux notes dans le cours du texte, permettaient d'éclairer le contexte de la missive. Celle-ci avait en effet été adressée à Caton par Cicéron pour lui demander son appui quand le sénat serait amené à se prononcer sur le triomphe qu'il espérait obtenir après le siège de Pindenissus en Cilicie (en 51 avant J.-C.). Il semble cependant que tous les candidats ne soient pas bien au fait des conditions nécessaires à la célébration d'un triomphe à Rome, qui devait faire l'objet d'un vote au sénat. Par ailleurs, les candidats ont bien souvent paru ignorer les principaux événements de la biographie de Cicéron, comme le sauvetage du régime républicain lors de la conjuration de Catilina et l'exil qu'il subit quelques années plus tard. Il était dès lors difficile de

traduire avec exactitude certains passages du texte sans avoir à l'esprit les connaissances historiques nécessaires pour déchiffrer les allusions que l'orateur faisait à ces événements.

Quoi qu'il en soit, l'une des principales difficultés de ce texte résidait incontestablement dans les choix qu'il fallait opérer pour traduire certains termes empruntés aux lexiques institutionnels et juridiques, notamment. Il était également nécessaire de construire avec beaucoup de rigueur les longues phrases de cette missive, aux multiples propositions enchâssées. Enfin, dans ce passage très travaillé stylistiquement, il fallait repérer les balancements et les parallélismes avant d'essayer de les rendre tant avec précision qu'avec élégance. Au passage, le jury se permet de rappeler que l'emploi des pronoms personnels au nominatif en latin marque une insistance qu'il convient donc de restituer en français. Enfin, le jury a été surpris de constater que des expressions aussi fréquentes que *quid est quod* – présente dans le texte sous la forme *quid sit quod* – ou *nescio quid* + génitif, semblaient inconnues de la plupart des candidats.

En résumé, si le texte présentait un certain nombre de difficultés, il semble cependant qu'elles ne devaient nullement effrayer des candidats précis et méthodiques. Le jury rappelle en outre qu'un des premiers devoirs de futurs enseignants de lettres est de rendre un texte rédigé dans un français correct, tant du point de vue syntaxique qu'orthographique. Par conséquent, les fautes de français, ainsi que les tournures lourdes ou maladroites, ont été sanctionnées.

Le jury a corrigé cette année onze copies. Nous indiquons ici les notes attribuées. 1 : une copie ; 2,5 : une copie ; 4 : une copie ; 7,5 : une copie ; 8,5 : deux copies ; 10,5 : une copie ; 12 : une copie ; 13 : une copie ; 13,5 : une copie ; 15 : une copie. La moyenne s'établit donc à 8,73.

Nous proposerons une traduction intégrale du passage à la fin du rapport mais nous nous proposons, auparavant, de revenir sur les principales difficultés du texte.

Ligne 1. L'expression *tibi persuadeas* a été assez maltraitée par les candidats, qui, emportés par leur premier élan, l'ont souvent traduite par « je voudrais te persuader » ou « que tu saches » au mépris de la désinence de deuxième personne du verbe. Au contraire, comme l'indiquait la suite du texte, le locuteur, en position de demandeur, ne prétend en aucun cas gouverner son destinataire. Il ne saurait donc « le persuader », mais seulement lui faire quelques rappels respectueux, comme le confirme plus loin l'emploi du verbe *admonere.* Il espère qu'ainsi Caton reconnaîtra de lui-même la cohérence et la légitimité de sa requête. Il fallait donc comprendre « que tu te persuades ». Par ailleurs, si le jury a été assez souple sur la traduction de l'expression *de iis rebus,* alors même que la note précisait qu'elle faisait référence à un siège, il n'était pas possible de la traduire par « ces choses », terme beaucoup trop vague et maladroit en français. L'expression *referre ad senatum de aliqua re* a été généralement bien traduite, en utilisant l'un des sens recensés par le dictionnaire. En revanche, le choix du temps en français a été beaucoup plus hasardeux. Il convenait de mettre en relation les deux membres du système hypothétique *relatum sit* et *existimaturum esse* pour en déduire qu'il s'agissait d'un système éventuel (protase normalement au futur antérieur, apodose au futur simple) employé en proposition infinitive avec un verbe introducteur, *persuadeas,* au présent (la protase était donc transposée à l'infinitif futur, l'apodose au parfait du subjonctif). Aussi fallait-il traduire *relatum sit* par un présent et *existimaturum esse* par un futur simple.

Ligne 2. Le *tu* constituait le premier des nombreux exemples de l'emploi expressif de ces pronoms personnels au nominatif. *Honor* faisait référence au triomphe. La meilleure traduction était donc tout simplement « honneur » et non « fonction ». *Sententia* devait être mis en relation avec *referre ad senatum,* il s'agissait de la justification que Caton donnerait à son vote au sénat. La traduction par « avis » était donc un peu faible, celle de « sentence » totalement inadéquate. Le verbe *comprobaris* appartenait à un deuxième système hypothétique, dont la protase comportait le verbe *tributam (esse)*. Il s'agissait de la transposition en proposition infinitive après *existimaturum esse* d'un système hypothétique à l'indicatif parfait et présent. Il fallait donc traduire *tributam (esse)* par un passé composé et *comprobaris* par un présent.

Lignes 3. L'emploi en dérivation des deux infinitifs *rogare* et *rogari* a souvent été mal compris. Le sujet en était bien évidemment le groupe à l'accusatif *grauissimos homines.* Il convenait de choisir un verbe qui, d'une part, convienne à la situation d'énonciation et, d'autre part, puisse être employé à la voix active et passive. En effet, changer de verbe en français faisait disparaître l'effet stylistique en

latin. Le verbe « solliciter » proposé dans le titre pouvait ainsi être utilisé ou le substantif correspondant : un candidat a proposé avec pertinence « les personnages les plus importants formulent ou reçoivent des sollicitations ». Le même verbe devait être conservé pour traduire l'adjectif verbal d'obligation *rogandum.* L'adjectif verbal *admonendum* signifie ici « avertir », « signaler ».
Ligne 4. Le verbe *ornasti* possédait à la fois le sens de « rehausser, honorer » et d' « équiper, outiller ».
Ligne 5. Le sens de *praedicatione* devait être déduit du parallélisme avec *oratione* et était ici celui de « parole élogieuse en public ».
Ligne 6. *Cuius* devait être mis sur le même plan que le pronom relatif *qui* deux lignes plus haut. Il fallait donc sous-entendre *Tu es enim cuius uerborum pondera..* L'ablatif absolu *uno uerbo tuo (...) coniuncto* n'a pas toujours été bien identifié.
Ligne 8. *Dicere,* à l'infinitif présent de simultanéité, a souvent été traduit, de manière erronée, par un plus-que-parfait en français. *Referretur* avait la même signification qu'au début du texte.
Ligne 9. *Is* n'était pas ici employé en tant que déterminant mais en tant que pronom anaphorique, auquel était apposé *consul. Togato* signifie effectivement au sens propre « en toge » mais, dans le contexte, comme dans la citation célèbre du même Cicéron *Arma cedant togae,* il signifiait « quand j'étais magistrat civil ».
Ligne 10. *Conseruata* signifiait ici, par allusion à la conjuration de Catilina, « conserver », « sauver ». Il était donc plus judicieux de traduire *re publica* par « république » que par le terme plus large d' « État ». Après le verbe *mitto, quod* est une conjonction de subordination et introduit une complétive conjonctive. Ce n'est pas un pronom relatif.
Lignes 13-14. *Cuius* a pour antécédent *inimicum* et est complément du nom d'*interitum. Interitum* est lui-même complément d'objet direct de *approbaris.* Le groupe *causa (...) defendenda* avait été formé par la transformation du gérondif à l'ablatif en adjectif verbal. Il n'avait donc pas de valeur d'obligation mais exprimait le moyen et signifiait « en défendant la cause de Milon au sénat ». L'emploi de *cum* était ici difficile à expliquer, comme le soulignent certaines éditions étrangères. Par conséquent, le jury a accepté toutes les traductions grammaticalement correctes et cohérentes.
Ligne 15. Comme signalé plus haut, les expressions *quid sit quod* et *nescio quid* + génitif, pourtant fréquentes en latin, n'ont été que très rarement identifiées. Quand elles l'ont été, les traductions sont souvent maladroites : le jury en effet a sanctionné l'emploi de « truc » mais aussi celui, moins familier mais tout aussi maladroit, de « je ne sais quel(le) » pour traduire *nescio quid. Tanti* est un génitif de prix.
Ligne 16. *Ut* dans l'expression *ut est dignum* est comparatif. La traduction de *dignum* par « digne » n'était pas ici la plus adéquate. Au contraire, la traduction proposée par un candidat « pour faire droit à… » a été jugée particulièrement élégante. Le terme a pour complément les quatre ablatifs, qui ont donné lieu à de nombreux faux-sens. *Studiis* faisait référence à l'attachement qui liait les deux personnages, *officiis* à leurs obligations. *Necessitudine,* enfin, désignait le lien entretenu par leurs pères (*paterna*).
Lignes 17-18. Outre des faux-sens sur les acceptions de *natura, ratione et doctrina,* certains candidats n'ont pas vu qu'ils étaient tous trois sur le même plan et compléments d'agent de *remotus.* De même, *ab inani laude et sermonibus uulgi* formaient le complément spatial du même terme.
Ligne 19. Bien que le sens de la principale *testis est consulatus meus* ait été globalement bien compris, le jury déplore que les candidats aient proposé de nombreuses traductions maladroites comme « mon témoin est mon consulat ».
Ligne 20. L'adverbe *quidem,* « mais du moins » ne devait pas être oublié dans la traduction car il témoignait d'un lien logique de concession entre les deux propositions successives. De même le pronom emphatique *ipsam* a souvent été omis dans les traductions.
Ligne 21. Le groupe nominal *prouinciam ornatam* a rarement été compris : il désigne à la fois une province prospère et, par conséquent, une province dont on peut s'enorgueillir. Pour un proconsul, en effet, les provinces n'étaient pas toutes équivalentes, certaines étaient plus riches que d'autres. La Cilicie, où Cicéron exerçait son proconsulat, ne comptait pas parmi les provinces les plus prestigieuses.
Ligne 22. *Quem ad modum,* tmèse courante pour la conjonction de subordination comparative *quemadmodum.* La conjonction de subordination *cum* avait ici un sens adversatif. Le sens superlatif a été souvent été négligé dans l'emploi de l'adverbe *difficillime.*

Lignes 23-24. *Post iniuriam… gloriam* : là encore, quelques connaissances historiques étaient nécessaires pour comprendre l'allusion. Le triomphe de Cicéron après le démantèlement de la conjuration de Catilina n'avait pas été du goût de ses adversaires politiques. C'est pourquoi, en 58, en s'appuyant sur des arguties juridiques liées au châtiment des complices de Catilina, ces mêmes ennemis parvinrent à obtenir son exil. Ses biens furent confisqués et Clodius fit détruire sa maison sur le Palatin. Cette condamnation fut annulée un an plus tard et Cicéron revint triomphalement à Rome. C'est donc le souvenir de ces accusations injustes qui l'amènent à évoquer une « injustice » (*iniuriam*) qualifiée par son ami Caton de « désastre » (*calamitatem*) pour la république, quoiqu'il en fasse pour Cicéron un « titre de gloire » (*gloriam*), puisqu'elle conduisit à une reconnaissance éclatante de son dévouement pour la république.
Ligne 25. Le sens du verbe *intercedere,* qui avait pour sujet le groupe nominal *iudicia quam ornatissima...,* n'était pas forcément évident à comprendre ici, surtout si le candidat n'avait pas perçu l'allusion historique précédente. Il signifiait « venir s'interposer ». En effet, ces « jugements les plus honorables possibles » devaient « protéger » Cicéron, en lui offrant une garantie contre ses ennemis, dont il connaissait désormais la virulence. Les « jugements » en question, décernés tant par le sénat que par le peuple sont mentionnés dans la phrase suivante. À son retour d'exil, l'orateur brigua en effet le sacerdoce d'augure et le triomphe, objet de cette lettre, désigné par l'expression (*eum honorem*) à la ligne 26.
Ligne 27. Le texte se terminait par une opposition en chiasme entre le participe passé *neglectum* renforcé par l'adverbe *olim,* qu'il fallait traduire en suivant le modèle *urbem captam hostis diripuit,* et l'adjectif verbal à valeur d'obligation *expetendum* modalisé par l'adverbe *nunc.*
Pour terminer, nous tenons à rappeler aux candidats qu'il est parfois très utile, quand le texte présente de longues phrases riches en propositions imbriquées, de modifier la ponctuation et de recourir aux propositions incidentes pour alléger autant que possible la traduction française.

Traduction

À présent, je voudrais donc que tu sois bien persuadé de ceci : si on soumet ces événements au sénat, j'estimerai avoir reçu la plus haute marque de considération si, toi-même, tu donnes ton accord pour que cet honneur me soit décerné ; quoique, je le sais, les hommes les plus importants dans de telles affaires sollicitent et soient sollicités d'ordinaire, pourtant, j'estime devoir simplement t'en informer et non pas te solliciter. En effet, c'est bien toi qui, en de très nombreuses occasions, m'as fortifié de tes approbations, toi qui, par le discours, par la prise de parole en public, par les plus grands éloges au sénat et dans les assemblées, m'as porté aux nues. Du reste, tu es pour moi celui dont les paroles m'ont toujours paru d'un si grand poids que, quand un seul de tes mots venait s'associer à mon éloge, je pensais réaliser tous mes désirs. Enfin, je me le rappelle, comme tu refusais d'accorder une action de grâces à un homme très illustre et de la plus grande qualité, tu disais que tu l'accorderais si on soumettait cette requête eu égard à ce qu'il avait accompli comme consul dans la Cité. C'est donc toi aussi qui m'as accordé une action de grâces quand j'étais magistrat civil, non pas comme dans beaucoup de cas, « pour avoir bien gouverné la république », mais, comme jamais auparavant, « pour avoir sauvé la république ». Je passe sur le fait que tu aies enduré non seulement la jalousie, les périls et toutes les tempêtes que j'ai traversées mais que tu aies aussi été absolument déterminé à en endurer bien plus encore, si je l'avais permis, et, qu'enfin, tu aies considéré comme le tien mon adversaire personnel ; tu as été jusqu'à entériner sa disparition, alors même qu'il m'était aisé de comprendre quelle haute estime tu avais pour moi, en défendant au sénat la cause de Milon.

Tu demanderas peut-être pourquoi j'attache tant de prix à une simple marque de reconnaissance et d'honneur. Je vais désormais t'ouvrir mon cœur, comme le requièrent nos liens d'attachement et nos obligations mutuels, notre immense amitié ainsi que les liens qui unissaient nos pères. S'il y eut jamais quelqu'un qui, par sa nature et, plus encore – à mon avis du moins – par sa conviction rationnelle et son savoir, fût indifférent à toute vaine gloire et aux propos du peuple, c'est bien moi. Mon consulat l'atteste : pendant mon mandat, comme dans le reste de mon existence, je l'avoue, j'ai poursuivi avec zèle tout ce qui pouvait susciter une gloire authentique, sans penser, du reste, que la gloire en elle-même devait être recherchée pour elle-même. C'est pourquoi j'ai renoncé à une province de prestige et à l'espoir quasi certain d'un triomphe ; c'est pourquoi enfin je n'ai pas brigué de sacerdoce alors que, comme tu le penses, à mon avis, je pouvais l'obtenir sans grande

difficulté. Cependant, après avoir essuyé l'injustice dont toi, tu fais un désastre pour la république – pour moi, loin d'en faire un désastre, tu vas jusqu'à en faire un titre de gloire – j'ai souhaité que les jugements les plus honorables possibles du sénat et du peuple romain portés sur mon compte viennent me protéger. C'est pourquoi, par la suite, j'ai voulu être nommé augure, ce qu'auparavant j'avais négligé, et cet honneur, qui, d'ordinaire, est accordé par le sénat pour des exploits guerriers, après l'avoir négligé autrefois, je crois à présent devoir le rechercher.

4. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'EXPLICATION FRANÇAISE SUR TEXTE AU PROGRAMME

Etabli par Monsieur Jean-Marc CIVARDI et Monsieur Louis PICARD

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un passage de l'une des œuvres au programme. Il prépare durant deux heures un exposé d'une durée de trente minutes. À l'issue de ce dernier, le jury s'entretient avec le candidat de manière à lui permettre de nuancer, préciser, corriger ou à l'inverse prolonger son travail sur le texte. Les questions de grammaire française qui terminent l'entretien (et qui font l'objet d'un rapport séparé) sont elles aussi appelées par le texte et par la prestation du candidat.

La durée de l'entretien est de quinze minutes (dont cinq spécifiquement réservées aux questions de grammaire française).

Résultats

La moyenne générale, en léger retrait par rapport à celle de la session précédente, est de 09,9/20. Les notes s'étagent de 06/20 à 16/20. Cinq notes sont inférieures à 10/20, cinq autres égales ou supérieures à 10/20.

Ces notes sanctionnent l'intégralité d'une épreuve (explication de texte, questions de grammaire) dont le jury tient à rappeler l'unité.

Sujets tirés par les candidats (la pagination renvoie aux éditions au programme)

- Maurice Scève, *Délie*, dizain VII, p. 9 et 10.
- Maurice Scève, *Délie*, dizain CVI, p. 79.
- Madame de Sévigné, Lettre 11, depuis « Ma douleur » jusqu'à « si je voulais », p. 55 et 56.
- Madame de Sévigné, Lettre 70, depuis « Vous n'êtes point sincère » jusqu'à « que j'ai pour vous », p. 269 et 270.
- Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, livre II, depuis « Jamais la méchanceté » jusqu'à « n'en reparler jamais », p. 94 et 95.
- Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, livre IV, depuis « La chose que je regrette le plus » jusqu'à « l'aller chercher », p. 183 et 184.
- Alfred de Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, acte II, scène 5, depuis « Vous avez trouvé singulier de recevoir un billet de moi » jusqu'à « Oui et non », p. 74-78.
- Alfred de Musset, *Il ne faut jurer de rien*, acte III, scène 4, depuis « Regarde comme cette nuit est pure » jusqu'à « ou un fou qui revient à la raison », p. 130-134.
- André Gide, *Les Faux-monnayeurs*, depuis « "À un certain moment » jusqu'à « que je le rejoignis », p. 90 et 91.
- André Gide, *Les Faux-monnayeurs*, depuis « Profitons de ce temps d'été » jusqu'à « par les livres que par la vie », « p. 216 et 217.

Il a été facile aux examinateurs de choisir deux textes de chacun des cinq auteurs au programme. Toutes les œuvres sont ainsi représentées : aucune n'a vocation à être réservée plutôt à l'écrit qu'à l'oral. De la même manière, le jury s'efforce de soumettre aux candidats aussi bien des passages canoniques que d'autres moins balisés par la critique. Les candidats doivent en effet être conscients que le jury détermine les passages à expliquer non pas d'après leur difficulté, leur rareté, leur écart par rapport au reste de l'œuvre, mais bien plutôt par leur représentativité, tout en se refusant les textes trop connus que l'on trouve dans la plupart des anthologies et des manuels. Il est toujours utile au candidat de se poser la question : « pourquoi le jury a-t-il choisi ce passage ? »

Que l'on se persuade qu'il ne s'agit pas de simple goût ou de préférence personnelle : c'est sûrement que le passage est riche, intéressant, voire beau — que les examinateurs eux-mêmes auraient beaucoup à commenter ou à vanter sur celui-ci. C'est surtout qu'il présente une cohérence interne suffisante, dont la perception constitue un enjeu important de l'exercice.

Remarques et conseils

Au moins sur le plan formel, l'épreuve est bien maîtrisée par les candidats. Presque toutes les prestations duraient le temps attendu et respectaient les exigences d'une explication linéaire, mode de commentaire recommandé par le jury. En revanche, peu de candidats sont capables de mettre leur méthode au service d'une authentique lecture des textes, à la fois interprétative et pédagogique. C'est par rapport à cette exigence que les caractéristiques de l'exercice prennent leur sens.

L'introduction a ainsi pour but de poser tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension du texte qui va être expliqué. Il faut donc situer le passage, au moins à l'échelle de l'œuvre. Si le jury n'attend en aucun cas de longs développements généraux qui vaudraient pour eux-mêmes, il peut être parfois utile de faire appel à quelques considérations historiques, génériques ou théoriques. Ce sont les textes qui imposent la marche à suivre. Affirmer d'une page de Gide qu'elle est « innovante par rapport au modèle classique » impose *a minima* de donner un contenu aux différents termes de cette proposition. Faire de Perdican un « libertin » est loin d'aller de soi.

Ce sont ces précisions qui permettent de bien entendre le texte. Le moment de la lecture n'a d'ailleurs été négligé par aucun candidat, tous s'efforçant, avec plus ou moins de bonheur, de proposer une restitution expressive du texte. Attention toutefois aux vers faux, aux liaisons oubliées ou inventées comme aux accentuations hasardeuses. La lecture ne doit pas dénaturer l'œuvre : le rythme du vers de Scève doit s'entendre, tout comme les décrochages énonciatifs à l'intérieur d'une page de Gide. Une lecture juste condense les enjeux de l'exercice : interprétation et transmission. Aussi, le jury se fait un devoir et un plaisir de la valoriser.

Vient ensuite le moment de la problématisation. Il s'agit moins de poser une question pour la forme que de proposer un projet de lecture à même de donner une cohérence aux remarques du corps de l'exposé. Les questionnements trop généraux qui s'interrogent sur le sens, l'exemplarité du texte ou même son contenu ne peuvent remplir cette mission. Chercher à établir si l'extrait du livre II des *Confessions* constitue « une disculpation ou une explication de ce qui suit » a peut de chance d'être opératoire. De même, séparer le fond de la forme, comme cela a été proposé pour le dizain VII de la *Délie* n'a aucune chance d'aboutir. À l'inverse, une interrogation sur les moyens et les enjeux du texte a plus de chance d'être opératoire, comme celle qui a été proposée pour la lettre XI de Madame de Sévigné et qui interrogeait l'articulation de sa triple dimension narrative, psychologique et poétique. De la même manière, s'efforcer de lire dans l'extrait d'*Il ne faut jurer de rien* un point de bascule était parfaitement pertinent.

À suivre le corps de l'explication, le jury se demande si les candidats n'ont pas tendance à privilégier les langues anciennes avec l'idée qu'on aura toujours quelque chose à dire sur un texte de littérature française. Le risque est de ne faire que de la paraphrase.

La paraphrase peut prendre plusieurs figures, du jugement de valeur sans fondement (voir dans telle interrogation d'un personnage de Musset « une question simple, sans arrière-pensée » ne mène pas très loin) à la platitude pure et simple (« on remarque la présence de l'impersonnel "il est vrai" avec l'idée de vérité) en passant par toutes les nuances de la reformulation (« "mon cœur fut déchiré", il subit une véritable peine, un véritable déchirement », « à travers le verbe "s'affliger", elle exprime sa forte tristesse ») et tous les degrés de l'approximation (« Marion est qualifiée de "pauvre" ce qui montre une certaine compassion »). De la même manière, une explication de texte n'est pas l'analyse grammaticale des phrases qui le composent. Quand un candidat relève « l'emploi de la première personne sujet d'un verbe », il convient de faire quelque chose d'un tel état de fait.

Les difficultés de lecture, d'interprétation ne doivent pas être laissées de côté ; en poésie, lorsque M. Scève évoque la « beauté qui embellit » (dizain VI), est-ce un pléonasme, un polyptote, une variation, etc. ? Dans une pièce de théâtre en prose, que signifie la « gaze avare » d'un châle sous la plume de Musset ? Les examinateurs n'ont pas de réponse toute faite ni absolue et apprécient qu'un candidat relève le problème et puisse douter d'une explication univoque. Certains auteurs sont plus difficiles, plus concis : le jury est conscient de ces problèmes et en tient compte. Il se réjouit d'avoir entendu une très bonne explication d'un dizain de M. Scève, poète à l'écriture « compacte », dense jusqu'à l'obscurité parfois. Le jury ne manque jamais de valoriser les remarques les plus pertinentes, qu'elles soient proposées au cours de l'exposé ou qu'elles surgissent lors de l'entretien : prise en compte de la perspective du metteur en scène pour un extrait de Musset, étude du rôle des

modalisateurs d'incertitudes dans telle page de Gide, interférence des dimensions temporelles dans les *Confessions*.

Cet entretien a avant tout pour but de permettre au candidat de corriger les éventuels points litigieux ou obscurs de son explication. Il ne s'agit pas d'un après de l'exercice : cet échange est partie prenante de l'explication – il est donc largement pris en considération lors de la notation. En effet, l'entretien a pour but de prolonger la lecture du texte. Il s'agit fréquemment de revenir sur un point de compréhension (que signifie le syntagme « nuit refrigere » ? à quoi la figure de Mélusine renvoie-t-elle ?) ou d'interprétation (que tirer de l'expression « la pression de mon regard » dans la scène du vol avorté ?). Le candidat peut ainsi corriger, préciser et surtout prolonger sa pensée. Les questions du jury sont toujours bienveillantes et n'ont jamais pour but de déstabiliser le candidat. Elles n'appellent pas en retour de longs développements ou d'infinies circonlocutions (« vous voulez me faire dire que… mais ») : une réponse claire est largement suffisante.

Quelques remarques pour finir : le jury a constaté des lacunes en histoire littéraire. Ce n'est pas rédhibitoire pour la note et l'appréciation mais on peut attendre d'un agrégatif de Lettres, quel que soit le concours, qu'il voie la référence au poème de Hugo, « La conscience » lorsque Gide évoque « l'œil de Caïn », qu'il ait lu *L'Ère du soupçon* de N. Sarraute, qu'il sache ce qu'est la casuistique (même si *Les Provinciales* ne sont pas au programme), qu'il pense de lui-même à Montaigne ou à Rimbaud lorsque Rousseau vante la marche comme stimulant intellectuel primordial, que, sans être spécialiste de philosophie, il connaisse la doctrine du sensualisme, chère à de nombreux écrivains des Lumières.

Nous comprenons que les épreuves de langues anciennes demandent et prennent du temps ; mais il suffit de bien posséder les œuvre au programme, de s'être renseigné sur l'auteur et ses conceptions poétiques, romanesques, etc., d'avoir fait des fiches à partir de manuels généralistes du secondaire ou du supérieur, pour avoir, non pas une grille passe-partout, mais des éléments essentiels afin de présenter et d'analyser des passages précis à l'oral.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE ASSOCIÉES À L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS AU PROGRAMME

Etabli par Monsieur Stéphane CHAUDIER

L'esprit de l'épreuve

Rappelons tout d'abord que ces questions sont improvisées par l'examinateur, qui découvre le texte au moment où le candidat le reçoit ; il n'a donc pas préparé une batterie de questions pièges. L'interrogation prend place après l'explication ; le candidat commence par répondre aux questions des examinateurs littéraires ; puis vient le tour de la grammaire. L'échange dure environ 5 minutes. Le temps ne laisse à l'examinateur que la possibilité de poser quelques questions, entre 2 et 4. La note en grammaire entre pour 25% de l'évaluation finale.

La nature des questions.

Même si la morphosyntaxe est privilégiée, les questions sont de tous ordres : orthographe (le cas est rare mais il arrive que la graphie entraîne une erreur de lecture), lexicologie et morphologie lexicale, rhétorique, versification.

Les questions sont le plus souvent ponctuelles et se succèdent sans ordre ; plus rarement, elles portent sur un micro-corpus : le candidat doit relever et analyser de manière contrastive quelques formes dans un segment réduit, de manière à faire apparaître un problème linguistique, en diachronie ou en synchronie.

Dans un premier temps, et seulement s'il y a lieu, l'examinateur veut inviter le candidat à rectifier les erreurs d'analyses qui seront apparues au cours de l'explication.

Dans un second temps, il souhaite attirer l'attention du candidat sur un mot ou sur une construction délicats, soit qu'ils sont sortis de l'usage contemporain et peuvent donc poser un problème de compréhension du texte, soit qu'ils permettent au candidat de faire valoir sa culture grammaticale et son à propos. N'oublions pas que l'épreuve est improvisée ; elle se présente comme un dialogue ; l'examinateur met le candidat sur la voie, soit qu'il s'agisse de trouver une vérité factuelle, soit qu'il s'agisse de formuler un problème et d'esquisser une réponse argumentée.

L'examinateur ne laisse pas s'enferrer le candidat ; si aucune réponse ne vient, une autre est posée pour laisser au candidat toutes les chances de donner le meilleur de lui-même.

Conseils

Dès que le candidat reçoit le texte à expliquer, il lui est conseillé de ne pas oublier que c'est une agrégation de grammaire qu'il passe ; il veillera donc à ne pas contourner les difficultés philologiques du texte. À cet effet, il se servira des index et des notes, surtout quand il s'agit d'une édition savante. On peut regretter qu'un candidat, par ailleurs excellent, n'ait pas su donner le sens du mot *refrigere*, pris pour un adjectif dans « J'attends ma paix du repos de la nuit, / Nuit refrigere a toute aspre tristesse », *Délie*, sonnet CVI, p. 79 ; le mot figurait pourtant dans l'index : « *refrigere* (substantif masculin) : rafraîchissement ». Or savoir utiliser à bon escient une édition critique est une compétence minimale mais réelle. Plus le candidat aura été intelligemment philologue dans son explication, et plus l'entretien de grammaire, commencé sous d'aussi favorables augures, pourra porter sur les questions les plus aptes à mettre en valeur les connaissances du candidat.

Une question posée l'est toujours en termes simples ; il s'agit de commenter un mot, un syntagme, une proposition. La réponse doit être précise : il convient de commencer par donner la nature ou la fonction du mot ; le candidat peut aussi réfléchir à voix haute, examiner deux hypothèses vraisemblables et donner de bonnes raisons pour choisir l'une plutôt que l'autre. Deux défauts doivent être évités : le refus de s'étonner (car la diversité des formes et des structures doit susciter la curiosité linguistique) ; et le refus de trancher, quand la question et l'examinateur manifestement y invitent.

Il faut que, le plus rapidement possible, comme s'il était en situation d'enseignement, le candidat perçoive la nature du problème posé : soit ce problème tient au corpus, soit il tient au caractère labile

de la terminologie grammaticale, qui ne permet pas toujours de décrire de façon satisfaisante les occurrences d'un texte.

Quelques exemples

Scève, *Délie*, Dizain VII

« Celle beaulté, qui embellit le monde le Monde
Quand nasquit celle en qui mourant je vis,
A imprimé en ma lumière ronde
Non seulement mes linéaments vifz :
Mais tellement tient mes espritz raviz […] »

- le mot *celle* (v. 1 et 2)
- les temps de l'indicatif : formes et valeurs (v. 1 à 5)
- la structure strophique du dizain

Mme de Sévigné, *Lettres de l'année 1671*, lettre n° 70, p. 269

- « Ce que vous dites sur les inquiétudes que nous avons si souvent et si naturellement sur l'avenir, et *comme* insensiblement notre inclination se change et s'accommode à la nécessité, est la plus juste matière d'un livre *comme* celui de Pascal. » Étudiez les deux occurrences du mot *comme* dans cette phrase
- « Si vous avez à vous plaindre de moi, ce n'est point de ne pas voir en vous de bonnes qualités et le fonds de toutes les vertus. » Analysez le mot *si* ; que révèle-t-il sur la nature de la phrase ?

Rousseau, *Confessions*, livre II, p. 94

- « Dans la jeunesse, les véritables noirceurs sont plus criminelles encore que dans l'âge mûr » ; analyse morphologique du mot *noirceurs* ; du point de vue sémantique, qu'indique le genre du mot ? Analyse de la figure de rhétorique : métaphore, métonymie de la qualité pour l'action ?
- « Si M. de la Roque m'eût pris à part, qu'il m'eût dit […] » : analyse des subordonnées ; mode, temps et valeurs des verbes ; la coordination et les morphèmes subordonnants.

Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, II, 5, p. 75

- « elles sont allées où bon leur a semblé » : nature et fonction de la subordonnée ; la forme et la fonction de *bon*.
- « il doit nécessairement y en avoir une que vous ayez préférée aux autres » : justifiez l'emploi du subjonctif.

Musset, *Il ne faut jurer de rien*, III, 4,

- « Qu'avez-vous donc ? Qui vous chagrine ? » (p. 131) Sens et nature de *qui*.
- « Que votre oncle soit brouillé ou non avec elle, il faudra bien se raccommoder » (p. 134) : analyse de la subordonnée.

Gide, *Les Faux-Monnayeurs*, p. 216

- « Il n'est sans doute pas un de mes héros qui m'ait davantage déçu » : analyse de la relative. Sens du subjonctif : est-il contraint par des déterminations syntaxiques ?
- « L'habitude qu'il a prise de la révolte et de l'oppression, le pousse à se révolter contre sa révolte. » : commentez la virgule.

RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE
OPTION A, Ancien français ou Français moderne

Etabli par monsieur Roger BELLON et monsieur Stéphane CHAUDIER

A l'issue des épreuves écrites de la session 2013, les quatre candidats ayant choisi l'option A ont été admissibles ; l'un d'entre eux ne s'étant pas présenté aux épreuves orales, deux d'entre eux ont tiré un sujet portant sur le texte d'ancien français et le troisième un sujet portant sur un texte de français moderne.

Français moderne

Sujet : l'adjectif dans *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, de « Un petit salon », p. 27 à « J'irai vous faire une petite visite », p. 30.

La leçon n'a pas donné entière satisfaction, bien que le sujet semblât sans risque : c'est la méthode qui a manqué. D'où les conseils qui suivent.

Premier conseil

Dès que le candidat reçoit son sujet, et avant même de découvrir le corpus, il rassemble dans son esprit toutes ces connaissances sur le sujet proposé et note sur une feuille, de façon synthétique, les « grands problèmes » liés à la question.

Il est patent que la notion d'*adjectif* intervient à différents niveaux :

1° le mot *adjectif* correspond d'abord à une classe de mots ; comment la définir ? Une classe se définit par des critères : pour qu'une classe soit cohérente, il faut que tous les éléments de l'ensemble et eux seuls aient au moins une propriété commune.

L'adjectif varie en genre et en nombre ; la morphologie étudie le marquage de ces catégories en opposant les formes écrites et les formes orales.

L'extension de cette classe a d'ailleurs varié dans l'histoire de la grammaire ; la question clé à ce sujet est celle de l'opposition entre adjectif et déterminant : comment les discriminer ?

Dans « divers étudiants se sont plaints », l'adjectif *divers* a un fonctionnement de déterminant indéfini : *divers* commute avec *plusieurs*, *quelques*, *des*, *ces*, *mes*, mais non avec *intelligents* ou *motivés* ; le question de la position (libre ou contrainte), les opérations de déplacement, de détachement, de suppression doivent être aussi prises en compte. Entre le pôle de l'épithète et celui le déterminant primaire, il y a un continuum qu'illustre l'existence de déterminants secondaires : dans « ces *quelques* fleurs », *quelques* est supprimable, mais non déplaçable ou détachable ; il est entre l'article et l'adjectif ; de même, comparons : « il y a *trois* enfants » ; « les *trois* enfants » et « les enfants sont *trois* ».

L'adjectif voisine aussi avec la classe de l'adverbe, comme l'atteste le passage, moyennant invariabilité, de « elle a une voix forte » à « elle chante fort » ; bien des adverbes sont formés à partir d'une base adjectivale ; enfin, il existe aussi une forme adjective du verbe, le participe.

2° le mot *adjectif* correspond à une fonction ; les relatives sont dites « adjectives » quand elles dépendant d'un nom, leur antécédent. Mais là encore, un problème apparaît : une relative adjective peut être épithète (« Mamie, qui veut faire des confitures, a acheté 10 kilos de fraises au marché ») ou attribut : « je suis qui je suis, dit Dieu » ou bien « je le vois qui pédale sur son petit vélo »). Les adjectifs (soit l'ensemble des mots qui appartiennent à cette classe) peuvent donc être épithète (épithète détachée ou liée) ou attribut (du sujet, de l'objet).

3° le mot *adjectif* enfin renvoie à la tête (ou noyau) de ce qu'on appelle un groupe (ou syntagme) adjectival. L'adjectif peut être modifié sur sa gauche par un modalisateur ; aussi la grammaire décrit-elle les degrés de l'adjectif (comparatif et superlatif) ; il peut aussi être

complété sur sa droite par un complément de forme prépositionnelle et en ce sens, l'adjectif peut être transitif : comparer « il songe à qqch » VS « il est songeur » ; mais : « il tend à la paresse » et « il est enclin à la paresse ». Dans les deux cas, le GP complément n'est pas supprimable, non pour des raisons syntaxiques, mais sémantiques et communicationnelles.
4° d'un point de vue sémantique, l'adjectif n'est pas non plus uniforme. D'une part, il y a la question de la place de l'adjectif ; tout le monde sait bien qu'un « petit salon » n'est pas la même chose qu'un « salon petit », ce que confirme un bon dictionnaire :

> Petit salon : Salon réservé aux réunions plus intimes. *On distingue alors* [*dans les habitations luxueuses*] *le* grand *et le* petit salon. (TLFi)

On sait aussi que l'adjectif *mathématique* est relationnel dans « une équation mathématique » mais redevient qualificatif dans « un raisonnement très / trop / peu mathématique » (= « marqué par les exigences rationnelles des mathématiques ») ou dans l'expression « c'est mathématique ! »

Une fois passées en revue les différentes acceptions du mot *adjectif*, et après avoir fait le tour des différents niveaux d'analyse, voilà que le plan et la problématique se dégagent d'eux-mêmes :
1° <u>la problématique</u> : que signifie exactement la notion grammaticale d'*adjectif* ? Quels services rend-elle à la description des faits linguistiques ? N'est-elle pas trop labile ? À quel niveau d'analyse se révèle-t-elle pertinente ou la plus pertinente ?
2° <u>plan possible</u> :
A- approche morphosyntaxique de l'adjectif

> La dépendance de l'adjectif p/r au nom est marquée morphologiquement par l'accord en genre et en nombre avec son support, quelle que soit la position de l'adjectif :
>
> - élément facultatif (ou expansion) d'un N dans le GN ; adjectif VS déterminant
> - élément obligatoire d'un groupe verbal (la fonction attribut) ; adjectif VS adverbe

B- approche sémantique de l'adjectif

<u>Deuxième conseil</u>
Le plan est à moduler en fonction des occurrences du texte. Il est de bonne méthode de séparer les exemples « typiques » (ceux qui illustrent sinon une loi, du moins une régularité grammaticale) et les exemples « atypiques » ; pour le premier cas, on choisit une occurrence vedette, qu'on analyse et on renvoie aux autres occurrences ; les seconds réclament une analyse spécifique.
Quelques exemples de cas atypiques :
1° syntaxe :
- « nos mères laissaient leur porte ouverte » ; rien ne marque en surface l'opposition entre fonction épithète et attribut
- « il m'est <u>impossible</u> de prendre sur moi de me rappeler votre jour » ; « il est <u>vrai</u> que c'est aujourd'hui mon jour » ; malgré la présence du verbe *être*, il est difficile de traiter ces adjectifs comme de véritables attributs : comparez : « il est méchant » / « méchant, il l'est » VS « * impossible, il me l'est de… ». Dans ces constructions impersonnelles, le pronom neutre sature la fonction et la position de sujet grammatical, tandis que le thème de la proposition est rejeté dans un complément (« de », marqueur de thématisation ; « que », subordonnant conjonctif). Quelle est la fonction de l'adjectif ? Poser le problème n'est pas y répondre ; mais c'est avoir fait preuve de bon sens et de qualités d'observation et d'analyse appréciables !
2° morphologie

« une fournée d'ennuyeux » : la dérivation impropre (ou transfert catégoriel) de l'adjectif en substantif laisse supposer que la différence entre adjectif et nom n'est pas si grande qu'il y paraît. Voir le cas inverse : « une robe *orange* », « le client (ou l'enfant !) *roi* »
3° sémantique
« Maintenant, dès qu'on reçoit, on reçoit tout Paris ; et tout Paris, au temps où nous sommes, c'est bien réellement Paris tout entier » ; notez l'adjectivation de *Paris*, nom propre, dans cet emploi figuré qui s'est lexicalisé : synecdoque de la partie (mondaine !) pour le tout de la ville. L'adjectivation précoce crée une sous classe référentielle : le tout Paris n'est pas tout Paris… La postposition n'est pas possible, comme le montre la seconde occurrence : « Paris tout entier » (ou *tout* est remplacé par *entier*, lui-même modalisé par l'adverbe hyperbolique *tout*).
L'adjectivation montre que le genre des noms de ville est assez difficile à justifier ; « Paris est beau / belle (?) par temps gris » ; « Marseille, New-York est beau (?) / belle »

Nota : dans la leçon de grammaire, il ne me semble pas mal venu de faire une remarque d'ordre stylistique, si elle est pertinente et brève, car un bon grammairien est aussi conscient des prolongements que sa discipline trouve dans d'autres champs disciplinaires, en l'occurrence la littérature ; on voit ici combien l'étude linguistique de l'adjectif apporte de grain à moudre pour l'interprétation : humour et bel esprit, dans ce dialogue, vont de pair avec une idéologie anti-démocratique…

Ancien français

Les sujets d'ancien français étaient des questions de syntaxe très classiques : il était demandé d'étudier en une réponse composée l'emploi de *si*, *se* et *s'* dans les vers 1952 à 2054 et d'étudier en une réponse composée l'emploi de *ne* et *n'* dans les vers 1878 à 1951. De tels sujets ne pouvaient désorienter les candidats bien préparés et effectivement le jury a entendu deux prestations que l'on peut qualifier de tout à fait honnêtes, quoique assez différentes, notées respectivement 14 et 11.
Il convient de rappeler ici que la nature des questions posées à l'oral est la même que celle des rubriques de l'épreuve écrite, à l'exception de la traduction : phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire ; les candidats doivent savoir qu'une question sur la morphologie de l'adjectif qualificatif était tout à fait possible pour *le Roman de la Rose*, comme une question sur le vocabulaire de la dénomination des personnes serait tout à fait pertinente pour *le Couronnement de Louis*.
L'exposé de linguistique médiévale nécessite, le jury se doit de rappeler cette évidence, une bonne compréhension de l'oeuvre au programme, sans quoi les formes ne peuvent être ni reconnues ni correctement interprétées. Si la correction des copies démontre certaines faiblesses dans la maîtrise du texte, les leçons entendues, de ce point de vue, attestent d'une connaissance claire du texte au programme. Il ne s'agit pas ici de proposer un corrigé modèle pour les deux leçons proposées, mais d'éclairer les futurs candidats sur la méthode à mettre en œuvre dans leur exposé de linguistique française.
Tout commence par un relevé exhaustif des formes à étudier, formes qui doivent être aussitôt classées selon des critères que le candidat est tenu d'expliciter devant le jury. Pour l'emploi de *si*, *se* et *s'*, il convient de mettre immédiatement à part (pour une analyse qui ne pose aucun problème) l'occurrence unique du déterminant possessif féminin élidé (*s'aumoniere*, 1997) et l'occurrence unique de la forme faible du pronom personnel réfléchi (*se travaille*, 2017) : ce premier tri effectué, il reste alors à bien distinguer les formes de l'adverbe *si* (y compris la forme en enclise *sel*, 2050) et les formes de la conjonction de subordination *se* ou *s'*, tout en observant la clarté de la graphie et l'absence de formes ambigües. Une fois ces 2 corpus

constitués, le candidat doit absolument éviter l'atomisation de l'analyse et l'accumulation lassante de remarques ponctuelles : il lui faut trouver un fil conducteur susceptible de fédérer ses analyses de détails et de leur donner une unité ; pour l'adverbe *si*, il est aisé de distinguer l'emploi de *si* incident à un constituant de l'énoncé (*Et ferma mon cuer* ***si*** *soef / Qu'a grant paine senti la clef*, 2007-08) et l'emploi de *si* comme adverbe de phrase (*Faites une clef,* ***si*** *l'emportez*, 1990) ; pour le *se* , il est indispensable d'isoler l'emploi de *se* comme particule d'introduction d'une interrogative indirecte (*Mes, par mon chief, or i parra /* ***Se*** *tu de bon cuer serviras*, 2037-38) et le *se* conjonction de subordination introduisant une subordonnée hypothétique ; l'abondance du corpus (8 systèmes hypothétiques dans le texte d'étude) impose un classement rigoureux et ce n'est pas le mode employé (toujours l'indicatif, à divers temps) dans la subordonnée qui peut servir de critère : en l'absence de système hypothétique entièrement au subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, c'est l'emploi du conditionnel présent dans la régissante (*pechiez seroit*, 1970, et *tost porroie*, 2046) qui permet de discriminer les différents systèmes et de bien préciser leur valeur respective. Bien entendu, pour une telle question, la diachronie ne peut être évacuée et il convient dans l'introduction de mentionner l'origine latine de *se* et de *si* et d'analyser en conclusion leur postérité en FM, avec la relatinisation, caractéristique du Moyen Français, de la forme *se* (conjonction de subordination) en *si*.

Pour le second sujet, le classement des occurrences en 2 lots bien distincts s'impose : l'emploi de *ne* comme conjonction de coordination et l'emploi de *ne* (avec éventuellement élision) comme adverbe de négation ; pour la conjonction de coordination il faut ensuite distinguer l'emploi intrapropositionnel (*Que tu n'i puez riens gaaingnier / En folie* ***ne*** *en orgueil,* 1891-92) et l'emploi interpropositionnel, en particulier pour une occurrence délicate (*Et se de moi vostre prison / Volez faire* ***ne*** *ne daingniez*, 2011-12) qu'il faut interpréter comme un système hypothétique alternatif. Pour les emplois de l'adverbe de négation, le fil conducteur (en l'absence de toute occurrence de *ne* "explétif") ne peut être que l'absence ou la présence d'un élément de renforcement (le forclusif selon la terminologie de la grammaire moderne) et dans les emploi de *ne* sans renforcement, il faut bien isoler le cas des subordonnées hypothétiques où l'emploi de *ne* sans renforcement est la règle absolue jusqu'à la fin du XIIIes. ; le classement des éléments de renforcement doit bien mettre en évidence les 2 catégories présentes dans le texte : les anciens substantifs totalement désémantisés (*pas*, *point* et *mie*) et les adverbe de temps ou de quantité qui conservent leur sémantisme (*ja*, *onques* et *plus*). Comme pour la question précédente, une mise en perspective diachronique est indispensable et on peut pour l'adverbe de négation proposer une chaîne allant du latin *non sapit* au français médiéval *il ne set* puis au français standard *il ne sait pas* et s'achevant par la tournure de la langue familière orale *i(l) sait pas*.

On le voit, la maîtrise de la méthode est essentielle pour un exposé oral : dans le cas d'un corpus fourni, c'est au candidat de bien distinguer l'accessoire de l'essentiel afin de présenter un exposé construit (selon un plan annoncé clairement et rappelé régulièrement, mais sans lourdeur, à l'attention du jury) en regroupant les occurrences similaires, sans s'attarder sur les constructions simples, pour repérer et analyser les occurrences intéressantes ou les constructions problématiques.

Par ces remarques et ses conseils d'ordre méthodologique, le jury de linguistique française encourage les candidats au travail d'analyse grammaticale du texte et espère apporter une aide à ceux qui préparent le concours de 2014 ; le texte au programme promet de riches et belles études sur les spécificités graphiques, morphologiques et syntaxiques de la langue du XIIe siècle.

RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE
OPTION B, Latin ou Grec

Etabli par monsieur Alain BLANC, madame Isabelle BOEHM et monsieur Romain GARNIER

Déroulement de l'épreuve. Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine (ce tirage au sort, propre à l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui a lieu au début de la session d'oral et qui détermine la répartition des langues grecque et latine entre les deux épreuves d'explication sur programme et d'improvisé). Cette épreuve comporte deux volets, comme il a été rappelé *supra*, dans la partie générale de description des épreuves : un premier volet est consacré à la leçon de linguistique proprement dite, un second à la partie "Agir en fonctionnaire et de manière éthique et responsable".

Après une préparation de **TROIS** heures (pendant laquelle il dispose des dictionnaires Bailly, Magnin-Lacroix et Gaffiot), le candidat présente sa leçon pendant **35** minutes et répond ensuite, pendant **25** minutes, aux questions du jury visant à reprendre ce qui a été dit et à approfondir la question. Pendant les **35** minutes d'exposé, le candidat doit commencer par développer la question de linguistique à traiter, sans dépasser **25** minutes. Puis il doit poursuivre en traitant le second volet de la question pendant **10** minutes maximum. Le jury intervient ensuite en instaurant un dialogue avec le candidat. Un entretien de **15** minutes maximum porte sur la leçon de linguistique proprement dite, qui est suivi de **10** minutes pour le second volet de l'épreuve.

Conseils. Le jury attend du candidat d'honnêtes connaissances philologiques, telles que celles que l'on trouve dans les ouvrages fondamentaux, assorties des mises à jour qui sont le plus largement diffusées. Un bon candidat saura définir et maîtriser précisément les notions qu'il utilise, éventuellement réfléchir aux problèmes que tel ou tel point peut poser. D'une manière générale cette année les candidats ont bien lu l'intitulé du sujet qui leur était proposé et sont entrés sans difficulté dans le vif du sujet, du moins pour ce qui concerne la première partie de la leçon. Nous avons donc l'impression que les conseils prodigués par le jury ont été entendus !

Le jury attend aussi de la part d'un futur enseignant de la clarté dans le développement de l'exposé dès l'introduction avec un plan que puisse aisément suivre le jury. La seconde qualité attendue est un examen précis d'exemples pertinents du texte. Selon la longueur du texte et sa richesse par rapport à la question posée, le candidat doit savoir choisir un groupe d'exemples pertinents ou au contraire, selon le sujet, savoir être rigoureusement exhaustif. Sur ce point aussi le jury a tout lieu de constater qu'une bonne partie des candidats a répondu à ces exigences. Quant à l'utilisation du tableau que les candidats ont à leur disposition, elle doit être faite en pensant bien à son utilité pour… des élèves ! Il s'agit donc de sélectionner ce qui est utile et d'être rigoureux dans la notation des formes : les mots grecs accentués, les reconstructions clairement signalées, les longueurs vocaliques précisées, en particulier en latin, bien sûr.

La réussite à cette épreuve tient, nous le répétons, à un entraînement tout au long de l'année. Les exigences sur le plan des connaissances, de la rigueur et de la clarté sont les mêmes à l'écrit et à l'oral.

En ce qui concerne le second volet de l'épreuve, nous renvoyons au rapport spécifique qui suit, en soulignant simplement pour les futurs candidats qu'il faut absolument essayer de ne pas se contenter de généralités et essayer d'utiliser des exemples concrets. Même si dans bien des cas les candidats n'ont pas encore l'expérience de l'enseignement, ils ont assez d'élèves, d'enseignants et d'informations autour d'eux sur les questions pédagogiques et la place de l'enseignement des langues anciennes au collège et au lycée aujourd'hui pour pouvoir répondre de manière un tant soit peu précise. Nous les encourageons à faire preuve de curiosité et à poser quelques questions au sein de la communauté enseignante et scolaire qui les entoure pour préparer ce volet de l'épreuve.

Linguistique grecque

1) Xénophon, *Économique*, Chap. IX, § 2-7 inclus : Les adjectifs du texte : formation et emploi.

2) Plutarque, *Vies*. *Antoine*, Chap. 58, § 4-10 inclus : Voix et diathèses (morphologie et sémantique).

3) Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, Chant III, v. 167-193 : Étude des formes de datif du point de vue morphologiqe et du point de vue syntaxique.

Linguistique latine :
Sénèque, *Œdipe*, v. 52-72 (jusqu'à *fāta*).
Etude diachronique des *-u-* longs dans le passage.

Horace, *Satires*, I, 2, v. 1-18 (jusqu'à *audīuit*).
Etude diachronique des *-a-* longs dans le passage.

Tacite, *Annales*, II, 19.
Etudiez le devenir en latin des laryngales indo-européennes dans le passage.

Tertullien, *De Pallio*, III, 1-2.
Etude morphologique des adjectifs dans le passage.

Qualité des prestations

Cette année, sept candidats étaient admissibles : trois ont eu un sujet en grec, quatre en latin. La leçon portant sur le *-u-* long chez Sénèque a donné lieu à une remarquable prestation (18/20), témoignant d'une grande maîtrise de la part du candidat, qui se signalait par des compétences approfondies dans le domaine de la grammaire comparée, alliées à une grande clarté d'exposition, laquelle s'est manifestée à nouveau dans le second volet de son exposé (« agir en fonctionnaire »). À rebours, le candidat ayant obtenu la note la plus basse (7/20) devait traiter du devenir des laryngales indo-européennes dans un court extrait de Tacite, et n'a fait qu'esquisser le sujet, sans parvenir à produire un corpus organisé, quand c'est cela – et cela seul – qu'on attendait de lui. Il faut se méfier des introductions-fleuves, qui ne débouchent sur rien.

On est en droit d'attendre des candidats qu'ils possèdent les rudiments de la philologie classique, ainsi l'équation du type gr. ἄλλος : lat. *alius* « autre » (< i.-e. **al-i̯ó-*). On ne peut soutenir à l'oral d'une leçon de linguistique que les adjectifs du type de gr. ἀλγεινός « douloureux » (< gr. com. *ἀλγ–εσ–νός) contiennent un suffixe -ινός (< i.-e. **-i-nó-*) comme on l'a entendu dire, ou bien que le lat. *om-nis* « tout » (< it. com. **op-ní-* f. « opulence, totalité ») est formé à l'aide d'un suffixe **-nó-* ! Dans le domaine de la morphologie verbale, les candidats doivent avoir entendu parler des désinences médio-passives de type i.-e. **-to* (avec ses variantes **-toi̯*, **-to-r-i*, **-t-r-i*), et savoir que l'infinitif présent actif φέρειν « porter » repose sur un étymon gr. com. *φέρ–ε^{h}–εν « porter » (cf. myc. *e-ke-e* « ἔχειν » /ἔχε^{h}εν/ < i.-e. **sé$\hat{g}^{h}$-es-en*), ce qui inivite à poser un étymon i.-e. **b^{h}ér-es=en* « dans l'action de porter » typologiquement fort proche du lat. *ferre* « porter » qui reflète un ancien locatif i.-e. **b^{h}ér-es-i* « dans l'action de porter », tandis que le type *ferrī* « être porté » continue un ancien datif **b^{h}ér-es-ei̯* « pour porter/pour être porté ». Le traitement des labiovélaires doit être maîtrisé, ainsi que le reflet vocalique des sonantes en latin comme en grec (avec quelques idées sur les faits dialectaux), sans omettre la question des laryngales, avec le principe canonique du triple reflet en grec, au contraire du latin – traitement qui se retrouve en outre dans le dégagement des sonantes longues, soit la séquence sonante voyelle + laryngale, d'où l'équation gr. στρωτός : lat. *strātus* (< i.-e. **str̥h$_3$-tó-*).

Si les connaissances sont parfois chancelantes, certains candidats sont assez bons pédagogues, et font une utilisation satisfaisante du tableau mis à leur disposition, et savent gérer leur temps, ce qui est fondamental quand il est affaire d'enseigner. L'idéal étant de savoir exposer des connaissances sûres et organisées avec aisance et clarté, sans tomber dans le jargonnage.

RAPPORT SUR LA SECONDE PARTIE DE LA LEÇON
"Agir en fonctionnaire et de façon éthique et responsable"

Etabli par monsieur Bernard COMBEAUD

L'épreuve *« agir en fonctionnaire de l'Etat »* se déroule de la même façon dans les trois agrégations : le temps de passation en est inclus dans celui de l'épreuve la plus longue. Pour l'agrégation de grammaire, il s'agit de l'épreuve de linguistique, en langue ancienne ou en langue française. La note attribuée est globale.

Su le billet figurent distinctement les deux sujets à traiter : d'abord, l'indication d'un passage précis d'une des œuvres au programme, qu'accompagne la question de linguistique, de l'autre, le sujet « *Agir…* ».

Les candidats bénéficient d'un temps global de préparation de 3 heures, qu'il leur appartient d'employer et de répartir à leur gré pour préparer chacun des deux sujets concomitants. La linguistique est notée sur 15, l'épreuve agir, sur 5.

L'objectif est de vérifier, dans la mesure du possible, si les candidats peuvent mettre en rapport de façon pertinente et pragmatique l'extrait proposé, ou l'œuvre dont il est tiré, avec le comportement responsable d'un enseignant, à la fois comme « fonctionnaire de l'Etat » et, plus particulièrement, en tant que professeur de Lettres.

Cet objectif étant commun, comme l'an passé, un seul libellé a été proposé à tous les candidats :

> Pour la question « *Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable* », aussitôt à la suite de votre leçon de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous y interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement – si possible – à l'examen du passage proposé, un professeur de lettres :
> - a) pourrait se voir éventuellement confronté, en raison de certains aspects du texte,
> - b) et/ou auxquels il pourrait sensibiliser son auditoire à l'occasion du texte ou de l'œuvre abordée.

Déroulement des épreuves

Les candidats présentent, *sans discontinuer*, d'abord leur exposé de linguistique, puis, *sitôt après*, ils enchaînent en passant directement à leur exposé d'éthique professionnelle. L'entretien ne se fait qu'à l'issue des deux exposés successifs.

Les candidats disposent d'un temps de passation global d'une heure, ainsi répartie : 25 minutes pour l'exposé de linguistique, suivies de 10 minutes consacrées à l'éthique du fonctionnaire. Le jury reprend à l'issue de ces 35 premières minutes, 15 mn étant consacrées à reprendre l'exposé de linguistique, et 10 à l'entretien sur la question « *Agir…* ».

Evaluation

Neuf candidats ont passé cette année les épreuves d'admission. Les notes obtenues, établies sur 5, s'échelonnent entre 1,5 et 3,5. L'épreuve n'a desservi aucun candidat, mais elle n'en a avantagé aucun. On doit cependant s'assurer que pour une prestation de qualité le jury n'hésiterait pas un instant à proposer la note maximale.

Bilan

Les candidats ont cette année mieux pris en compte les attentes du jury, et plusieurs d'entre eux sont parvenus à établir une relation significative entre l'enseignement des lettres et les préoccupations éthiques que doit garder à l'esprit un fonctionnaire de l'Etat confronté, selon les textes abordés, ici à la diversité culturelle de son public, là aux contraintes inhérentes à son statut ou à l'organisation du système éducatif, ailleurs aux enjeux moraux propres à tel ou tel texte.

Il s'agit pour les candidats de faire preuve de pertinence et de qualités de réflexion afin de ne pas s'en tenir aux questions élémentaires relevant de l'honnêteté et des bonnes mœurs. Le jury n'attend nullement de se voir infliger à chaque interrogation une petite dissertation bien pensante, souvent oiseuse.

Perspectives et attentes du jury

Dans le cadre d'une agrégation littéraire, l'épreuve « *Agir…* » revêt une pertinence et une acuité toute particulières. Les *opérations énonciatives* sont constamment appelées à *situer* les *énoncés* dans le champ des valeurs propres à l'*énonciateur* qui « prend en charge » ce que *pose* et *présuppose* son *discours*, et ce, dans le *contexte* historique précis qui fut le sien. On peut, pour partie, reconnaître là ce que les anciens appelaient « l'*èthos* de l'orateur », ou les « *mœurs* oratoires ». L'*interprétation* des *textes transmis*, surtout quand ils ont vu le jour dans des contextes éloignés et que la langue s'en est obscurcie au fil des siècles, implique que leurs usagers, pour les réapproprier à leur époque, s'interrogent sur les évaluations explicites ou implicites dont ces discours portent la trace dans leur texte, et qu'ils sachent poser les questions, nécessairement inédites, que ces mêmes valeurs ne peuvent manquer de susciter quand elles reparaissent dans l'horizon d'*aujourd'hui* : entre Antigone et Créon, à qui donner raison ? Une morale de la honte comme celle que professent les héros d'Homère ne saurait produire les mêmes effets sociaux et culturels qu'une morale de la compassion. Des rapports étroits sont constamment tissés entre le champ éthique et les évaluations langagières en raison du mode de fonctionnement même du langage à travers la diversité des langues et des textes. Tout usager du discours doit en être conscient, à plus forte raison un professeur de lettres et de linguistique. Eclairer ces rapports constitue le propre de la *philologie*, et se situe au cœur même de la mission d'un professeur de lettres et de langues ; ce plus encore quand ce professeur exerce au service de l'Etat. Les candidats peuvent donc sans hésiter hausser le niveau de leur réflexion en la matière : comme dans toutes les sciences humaines, l'épreuve ouvre un large champ aux linguistes, aux poéticiens, comme aux historiens de la littérature.

Toutefois, une chose doit être clairement entendue : la satisfaction éventuelle aux attentes particulières à nos disciplines ne peut jouer que pour faire valoir les candidats, en aucun cas pour pénaliser les moins clairvoyants, la valeur scientifique étant évaluée par ailleurs.

A cet égard, le jury rappelle qu'il n'attend pas non plus des candidats une connaissance approfondie de l'institution scolaire et des textes qui la réglementent : il ne s'agit pas plus d'une épreuve de droit public que d'une épreuve supplémentaire de linguistique ou de littérature.

Il va sans dire cependant que la connaissance des *principes* fondamentaux de l'Etat républicain et de son Ecole, une certaine connaissance des responsabilités civiles et pénales propres aux enseignants dans l'exercice de leurs fonctions, tout comme une certaine idée des programmes fixés pour chaque niveau d'enseignement au collège et au lycée ne sauraient être malvenues.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Rappel du contenu des épreuves :

Pour l'explication sur programme, le candidat dispose de deux heures pour préparer, avec dictionnaire, la traduction et le commentaire d'un texte extrait de l'une des quatre œuvres au programme. La durée totale de l'épreuve est ensuite de quarante-cinq minutes : après l'exposé du candidat (trente minutes), le jury lui pose pendant cinq minutes quelques questions sur sa prestation ; les dix dernières minutes sont consacrées à quatre questions de grammaire normative.

Notes sur 20 :

Sophocle : 04
Xénophon : 06
Apollonios de Rhodes : 16 ; 14,5
Plutarque : 15,5

Textes proposés et questions de grammaire normative associées

Sophocle, *Œdipe à Colone*, vers 14-45
Morphologie :
- Identifier la forme μολοῦσα (vers 26) ; donner le masculin et le féminin correspondants, ainsi que l'infinitif présent.
- Identifier εἴποι (vers 43).

Syntaxe :
- Syntaxe de ἀκούω (vers 33).
- Analyse syntaxique des v. 33-35.

Xénophon, *Économique*, VII, 22-29.
Morphologie :
- Analyser εἰδώς (§ 24). Quel est l'infinitif de ce verbe ? Le conjuguer au présent de l'indicatif.
- Décliner le groupe nominal τὸ ἔθνος τὸ θῆλυ (§ 26).

Syntaxe :
- Analyser les propositions de la première phrase du § 25.
- À quoi sert la particule ἄν devant le verbe ἔχοις (§ 26) ? À quoi sert-elle dans la proposition ὁπότερος ἂν ᾖ βελτίων (§ 27) ?

Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, III, 973-1007
Morphologie :
- Analyser ὑπέστης (vers 983). Quelle est la différence de sens entre ἔστην et ἔστησα ? Conjuguer les deux formes.
- Identifier νηός (vers 1000). Donner la déclinaison attique.

Syntaxe :
- Justifier l'emploi du mode de τίσαιμι (vers 990).

Scansion :
- Scander le vers 1007.

Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, III, 1026-1062
Morphologie :

- Analyser φράζεο (vers 1026). Conjuguer le verbe en attique en conservant le même mode, le même temps et la même voix.
- Analyser ἔσσετ ᾽ (vers 1044). Conjuguer le verbe en attique en conservant le même mode, le même temps et la même voix.

Syntaxe :

- Expliquer l'emploi du mode de μειλίσσοιο (vers 1035).
- Expliquer l'emploi du mode de ὄρσῃσι (vers 1039).

Plutarque, *Vie d'Antoine*, X, 1-10
Morphologie :

- À quel cas, à quel genre et à quel nombre est l'adjectif χειροήθη (§ 6). Décliner cet adjectif aux trois genres.
- Analyser la forme ἐπίασιν (§ 7). Conjuguer ce verbe au présent de l'indicatif. Quelle serait la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent de ἔπειμι (je suis au-dessus de), de ἐφίημι (je lance contre) ?

Syntaxe :

- Justifier le mode de ὀφείλειν (§ 6). Aurait-on pu trouver l'indicatif dans cette proposition ?
- Analyser les propositions de la première phrase du § 9. Expliquer la syntaxe de πρίν. Pourquoi le verbe ζῇ est-il au présent ?

La moyenne des notes obtenues (11,2) est bien supérieure à celle des années précédentes (9, 33 en 2012 ; 6,75 en 2011 ; 9,9 en 2010). Néanmoins, cette bonne moyenne cache une très grande inégalité dans les résultats. Si certains candidats ont obtenu des notes supérieures à 14, montrant ainsi le sérieux avec lequel ils s'étaient préparés aux épreuves orales, d'autres se sont livrés à des prestations dont le moins qu'on puissse dire est qu'elles laissaient fortement à désirer. Ainsi, alors que les textes d'Apollonios de Rhodes et de Plutarque ont été généralement bien compris, les traductions entendues sur Sophocle et Xénophon ont donné lieu à des problèmes d'identifications de formes et à des fautes de construction, une candidate étant par exemple embarrassée par un sujet au neutre pluriel devant un verbe au singulier (Xén., *Économique*, VII, 22) : autant d'erreurs qui auraient pu être évitées avec une préparation rigoureuse des textes pendant l'année universitaire, et une bonne révision de la grammaire grecque.

Il est donc logique que cette inégalité de niveaux se retrouve dans les réponses aux questions de grammaire, deuxième critère permettant au jury d'évaluer les candidats. Certains ont témoigné d'une très bonne connaissance de la syntaxe et de la morphologie, identifiant sans difficulté un optatif de souhait ou un subjonctif aoriste de défense, analysant la construction des phrases, conjuguant ou déclinant sans faute les formes demandées, y compris au duel. Malheureusement, d'autres ont commis des fautes inacceptables pour des candidats à l'agrégation de grammaire, affirmant par exemple que « toute hypothétique est du potentiel » (*sic*) ou inventant le verbe ***μολέω pour identifier μολοῦσα !

Enfin, le troisième critère d'évaluation est le commentaire littéraire, composé ou linéaire, qui nécessite une bonne connaissance des œuvres au programme, une analyse précise des textes et une maîtrise de l'expression orale. Il est donc dommage qu'un commentaire de Sophocle se soit réduit à une paraphrase scandée par d'incessants « il y a » et par des formules du type : « On voit un (*sic*) espèce de mouvement dans ce qu'elle dit » (à propos d'Antigone) ou « Malgré son handicap, c'est lui qui a un peu les rênes en main » (à propos d'Œdipe). Ce n'est pas vraiment ce qu'on attend d'un candidat à l'agrégation. Toutefois, le jury a aussi eu le plaisir d'écouter quelques très bons commentaires, sur Plutarque ou sur Apollonios de Rhodes. C'est notamment avec beaucoup de finesse et de précision que deux candidates ont analysé les vers d'Apollonios, témoignant ainsi de la rigueur de leur préparation à l'oral et de leur excellente utilisation des outils de l'analyse littéraire.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME LATIN

Etabli par Monsieur Antoine FOUCHER

Cette année, le jury a entendu cinq candidats ; les notes vont de 3 à 14, une seule dépassant la moyenne. Autrement dit, comme l'an passé, le jury a éprouvé la désagréable sensation d'avoir entendu des explications non sur programme, mais improvisées. Cette impression se fonde non seulement sur le grand nombre d'erreurs de traduction, parfois graves, mais aussi sur l'aspect indigent de la majorité des commentaires qui, bien souvent, n'ont pas évité la paraphrase ou semblent avoir largement méconnu les enjeux -idéologiques, historiques, littéraires et stylistiques- des textes proposés. De fait, il n'est pas possible d'offrir au jury un commentaire satisfaisant sans avoir préalablement - c'est-à-dire au cours de l'année universitaire, et pas seulement entre l'écrit et l'oral - travaillé les œuvres au programme, tout d'abord en les lisant en français, puis en les approfondissant avec des éditions commentées et quelques lectures judicieusement choisies dans les bibliographies d'agrégation mises à la disposition des candidats.

Dans la mesure où la lecture de ce rapport est fait pour servir aux futurs candidats, nous souhaitons leur donner quelques conseils, tout à fait concrets :

1) la lecture du texte, obligatoire, doit se faire à haute et intelligible voix. Si l'on prend le parti, pour les textes poétiques, d'une lecture expressive, respectant l'ictus et les élisions, il faut « tenir la distance » et ne pas, par exemple, oublier des élisions quand il y en a plusieurs dans le même vers ;
2) la traduction doit se faire par reprise de petites unités, afin que le jury puisse voir si le candidat a compris la construction. Le candidat ne doit donner qu'une seule traduction, qu'il ne doit pas lire, ce qui veut dire qu'il ne faut pas écrire dans son intégralité la traduction pendant le temps de préparation mais se contenter de rédiger la traduction des passages qui offrent un peu de résistance. Écrire la totalité de sa traduction est tout simplement une perte de temps énorme, temps qu'on pourrait consacrer au commentaire ;
3) le candidat a théoriquement le choix entre l'explication linéaire et le commentaire composé. Les années passées, le jury pensait que l'explication linéaire était plus facile à maîtriser que le commentaire composé. Mais il se demande cette année si, compte tenu du peu de place que la traduction laisse au commentaire, quelques éléments importants du texte, articulés de façon cohérente autour de quelques grandes notions littéraires (telles que le genre, les types de texte, les registres, les visées…), analysés de manière détaillée au long du texte ou de certaines de ses parties, ne sont pas préférables à une explication linéaire dépourvue de fil conducteur et qui sombre vite dans la paraphrase ;
4) le jury a été frappé par l'incapacité des candidats à s'intéresser à la dimension stylistique des textes qui leur sont proposés ; le fait est encore plus notable quand il s'agit des textes de prose (cette année Tacite et Tertullien). C'est évidemment particulièrement regrettable de la part de candidats à l'agrégation de grammaire. Il est sans doute un peu tard pour l'indiquer puisque « Tacite va sortir du programme », mais nous pensons que tout candidat devrait avoir lu l'ouvrage de J.-P. Chausserie-Laprée sur la prose narrative des historiens, de même qu'il devrait avoir lu, pour l'explication des textes poétiques, celui de N.I. Herescu (*La poésie latine. Étude des structures phoniques*, Paris, 1960) ;
5) les candidats n'ont pas toujours le réflexe de consulter dans la salle de préparation les manuels d'histoire ou de civilisation mis à leur disposition. Au prix de quelques vérifications, par exemple dans les tableaux généalogiques qui figurent à la fin du manuel de Bordet, il eût été ainsi facile d'éviter de confondre la femme de Germanicus et la mère de Néron.

Nous terminerons, avant de donner la liste des textes qui ont été tirés au sort, par quelques remarques sur les questions de grammaire posées au candidat en toute fin d'épreuve. Il s'agit de quatre questions (deux de morphologie, deux de syntaxe ou de métrique) qui ont pour but de vérifier les connaissances en matière de grammaire normative et non plus de linguistique. Le candidat doit donc, même en fin d'épreuve, être capable de décliner un nom, de conjuguer un verbe, d'énoncer clairement

les principaux emplois de telle ou telle forme, voire de scander un vers. Ce qui a frappé le jury, ce sont les hésitations des candidats, peut-être dues à la fatigue il est vrai, mais qu'on peut mettre aussi en rapport avec les flottements grammaticaux que le jury a repérés dans l'épreuve de thème latin. Les questions de grammaire de l'oral sont exactement celles que le candidat peut (doit) se poser quand il fabrique son thème, dans leur simplicité comme dans leur complexité.

Liste des textes (et des questions de grammaire) :

HOR., *sat.* 1, 8, 14-50

a) la formation des comparatifs
b) décliner *risus*
c) l'emploi du subjonctif dans les relatives
d) scander le v. 25

HOR., *sat.*, 1, 9, 1-34

a) décliner le gérondif d'*interpello*
b) décliner *ille*
c) la syntaxe de *cum* suivi du subjonctif
d) scander le v. 21

TAC., *ann*. 1, 40, 1-41, 3

a) décliner *ipse*
b) décliner *aspernans*
c) règles de substitution adjectif verbal/gérondif
d) justifier le mode et le temps de *redderet*

TERT., *spect*. XVII, 1-7

a) décliner *animal audax*
b) la formation des comparatifs
c) l'expression du lieu où l'on est
d) l'expression du potentiel et de l'irréel

TERT., *spect.* XXIX, 1-XXX,1

a) les formes d'impératifs d'*imitor*
b) le genre des mots en *-or, -oris*
c) la syntaxe des consécutives
d) la concordance des temps dans les subordonnées au subjonctif

Compte tenu de son coefficient (9), l'explication de textes sur programme devrait être plus soigneusement préparée par les candidats : la lecture régulière des œuvres au programme, la consultation d'éditions commentées et la révision systématique de la syntaxe latine sont, à n'en pas douter, des gages de réussite.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME
GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Rappel du contenu des épreuves :

Pour l'explication hors programme, deux nouveautés ont été introduites en 2012 : le candidat dispose désormais de quarante-cinq minutes pour préparer, sans dictionnaire, la traduction d'un texte d'une vingtaine de lignes ou de vers. Il présente ensuite au jury une seule traduction (et non plus deux comme dans les sessions antérieures). La durée de l'épreuve est de trente minutes : quinze minutes pour l'exposé du candidat, cinq minutes de reprise, dix minutes pour les quatre questions de grammaire normative.

Notes sur 20 :
01 ; 05 ; 06 ; 11 ; 13

Textes proposés et questions de grammaire normative associées :

Homère, *Iliade*, II, 1-21
Morphologie :
- ἀνέρες (vers 1) : identifier la forme et décliner le paradigme en attique, puis donner les variantes dialectales homériques.
- βῆ (vers 18) : identifier la forme et donner les temps primitifs.

Syntaxe :
- Syntaxe de l'infinitif à partir de l'exemple du vers 10 ἀγορευέμεν.
- ἕλοι (vers 12) : emploi du mode.

Homère, *Iliade*, II, 211-228
Morphologie :
- Analyser la forme συνοχωκότε (vers 218). Donner les temps primitifs de ce verbe.
- Analyser la forme τέο (vers 225). Donner la déclinaison attique de ce mot.

Syntaxe :
- Justifier le mode de ἐριζέμεναι (vers 214).
- Expliquer le mode de εἴσατο (vers 215).

Homère, *Iliade*, XXI, 400-417
Morphologie
- Identifier ἔμμεναι / ἔμεναι (vers 405 et 411). Donner une autre forme homérique équivalente. Donner l'infinitif du même verbe en prose attique au présent, au futur et à l'aoriste.
- Identifier φαεινώ (vers 415). Donner la forme du génitif et du datif au même nombre.

Syntaxe :
- Expliquer l'emploi du mode de ἐξαποτίνοις (vers 412).
- Justifier le cas de χειρός (vers 416).

Homère, *Iliade*, XXIII, 57-76
Morphologie :
- Analyser la forme πολέσιν (vers 60). Donner la déclinaison attique de ce terme.
- Analyser λελασμένος (vers 69). Donner les temps primitifs de ce verbe aux voix active et moyenne.

Syntaxe :
- Vers 62-67 : faire l'analyse logique de cette phrase. À quoi sert la particule δέ au vers 65 ?
- Justifier le mode de περήσω (vers 71).

Homère, *Iliade*, XXIII, 166-183
Morphologie

- Identifier ἧκε (vers 177). Conjuguer le verbe en conservant le même temps, le même mode et la même voix.
- Analyser δαπτέμεν (vers 183) Donner en prose attique l'infinitif du même verbe au présent, au futur et à l'aoriste.

Syntaxe :

- Justifier le mode de νέμοιτο (vers 177).

Scansion

- Scander le vers 168.

La moyenne des notes obtenues (7,2) est inférieure à celle des deux années précédentes (10, 33 en 2012 ; 8 en 2011) et à peu près équivalente à celle de 2010 (7,25), mais elle reflète surtout une très grande disparité entre les différentes prestations entendues par le jury. Ainsi, deux candidats ont présenté des traductions dans l'ensemble correctes et ont répondu avec pertinence à la plupart des questions de grammaire qui leur étaient posées, que ce soit sur la conjugaison de l'aoriste des verbes en – μι, les infinitifs homériques, les emplois de l'optatif ou la syntaxe de l'infinitif. D'autres en revanche, malgré leur bonne connaissance de la grammaire grecque, attestée par leurs réponses généralement exactes aux questions de morphologie et de syntaxe, ont été déconcertés par les textes d'Homère qui leur étaient proposés, et ont eu beaucoup de difficulté à les traduire. L'un d'eux, sans doute par manque de temps, n'a d'ailleurs pu proposer une traduction (souvent erronnée) que pour une dizaine de vers (sur 18). Il est donc évident que seule la lecture assidue des textes de la littérature grecque, en prose ou en vers, peut permettre aux candidats de réussir cette épreuve orale improvisée, sans être désarçonnés par l'absence de dictionnaire. Cet entraînement régulier est pour eux la clé du succès, en leur permettant de parvenir à une compréhension rapide et aisée du grec.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME
LATIN

Etabli par Monsieur Antoine FOUCHER

Quarante-cinq minutes de préparation sans dictionnaire, lecture du texte, traduction (une seule) par groupe de mots, reprise de la traduction par le jury, quatre questions de grammaire, tels sont les différents temps de la dernière épreuve orale du concours.

Le jury a entendu cinq candidats notés de 5 à 15, une seule note étant en dessous de la moyenne, ce qui prouve que cette épreuve est largement à la portée des candidats, d'autant que l'œuvre et les textes proposés cette année, le livre I de l'*Ab Vrbe condita*, ne devaient pas surprendre les candidats. Les textes tirés au sort ont été les suivants :

LIV. 1, 7, 4-1, 7, 7
Questions :
a) décliner *mira species*
b) conjuguer *uolo* ind. prés et subj. prés
c) la syntaxe des conditionnelles
d) les emplois du participe futur

LIV. 1, 13, 1-5
Questions :
a) décliner *partus suus*
b) donner à la même personne pour les autres temps de l'indicatif la forme correspondant à *peribimus*
c) les principaux emplois de l'adjectif verbal
d) l'ablatif absolu

LIV. 1, 19, 1-4
Questions :
a) décliner *uis*
b) décliner *populus ferox*
c) les règles de substitution gérondif/adjectif verbal
d) l'ablatif absolu

LIV. 1, 34, 5-9
Questions :
a) décliner *unus*
b) décliner *caeleste prodigium*
c) syntaxe du gérondif
d) la proposition infinitive : passif personnel et impersonnel

LIV. 1, 59, 7-13
Questions :
a) décliner *exemplar atrox*
b) genre des mots en *-or, -oris*
c) les emplois de *ut* plus subjonctif (circonstanciel)
d) *incensam multitudinem* : valeur et traduction du participe

Quelques remarques :

1) les traductions, qui n'évitent pas toujours les grosses erreurs, pèchent surtout par la multiplication des fautes de temps, des approximations ou des maladresses. Parmi les erreurs

plus importantes, on notera la tendance à confondre constructions complétives et constructions circonstancielles (*ut, quod*) ;

2) les reprises ont souvent manqué de tonus. Or le candidat doit profiter de ce moment pour essayer de corriger le plus grand nombre d'erreurs. Pour cela, il lui faut garder un peu de lucidité et ainsi ne pas répéter une traduction fautive ;
3) le vocabulaire, notamment celui de la langue militaire, n'est pas toujours aussi bien connu qu'il serait souhaitable ; ne pas connaître les traductions usuelles d'un mot tel que *nefandus* a surpris le jury car il suffisait d'avoir le réflexe de se référer à l'étymologie et de s'appuyer sur le contexte pour le trouver ;
4) les questions de grammaire ont été dans l'ensemble plutôt correctement traitées, mais les réponses manquent parfois de fermeté (des hésitations coupables, même si la fatigue ou l'émotion jouent, sur le génitif pluriel de *uis* qui est *uirium* et non **uirum* ou sur l'ablatif singulier de *populus*, qui est *populo* et non **popule*) ou de précision (les règles sont connues mais il est bon aussi de connaître les exceptions : ainsi les ablatifs absolus sans sujet tels *auspicato* ou *consulto*).

Bref, cette épreuve est tout à fait à la portée des candidats ; il leur reste à s'entraîner, en lisant le plus régulièrement possible les grands textes de la latinité.